L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1429 - VENDREDI 16 JUIN 2017 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Agriculture en mutation

Rester réactif et à l'écoute des marchés







L'activité agricole, toutes productions confondues, connaît des jours difficiles et une période de mutations sans précédent depuis l'exode rural. Face à cette situation, des filières s'organisent sur des marchés nouveaux pour répondre à des demandes en croissance. Dans chaque département des agriculteurs explorent des pistes, trouvent des voies de développement inattendues. Les solutions sont multiples : pour certains, ce seront les plantes médicinales, un marché en pleine croissance, pour les autres ce seront les volailles, une filière portée par une dynamique de création et d'accompagnement de projets soutenue, ailleurs ce seront les escargots et l'innovation dans la transformation du produit, pour des productions plus traditionnelles il s'agira d'introduire de nouvelles cultures, soutenues aussi par des filières à fort potentiel... Les quelques exemples et opportunités que nous vous proposons en pages 6, 7, 11, 15... montrent que le paysage agricole n'est pas figé et que les agriculteurs ne manquent pas d'initiatives pour saisir de nouvelles opportunités.

Côte d'Or

› Chambre d'agriculture

Analyse de fourrages, c'est parti



Nièvre

› Marché de la Sicafome

«Les techniques de vente se modernisent»



Yonne

› Puisaye

Un parcellaire plus fonctionnel







Sommaire

Côte d'Or
04 • Analyse de fourrages: C'est parti !
05 • SeineYonne: Un rendez-vous instructif
06 • Poulaillers: Tiens, encore un !
07 • Service de remplacement: Tout simplement irremplaçable

Nièvre
08 • Sicafome: «*Les techniques de vente se modernisent*»
09 • Cuma: 1878 adhérents dans la Nièvre
10 • 80 ans du Pouilly Fumé: La jeune génération qui monte
11 • Plantes médicinales: Une alternative face à la crise

Yonne
12 • UPVY: La filière céréalière et oléoprotéagineuse expliquée aux candidats
13 • Puisaye: Un parcellaire plus fonctionnel
14 • Viticulture: Les raisons de la colère
15 • Forum des Opportunités: Un lieu d'échanges pour l'avenir

Région et ailleurs
16 • Interbev Bourgogne-Franche-Comté: Les réponses seront «*filière*» ou ne seront pas

Filières
18 • Cultures Pourquoi ne pas se laisser tenter par le soja en dérobé ?

Infos Services
19 • Firmes&Machinisme
20-21 • Analyses et tendances
22-23 • Petites annonces
24-27 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Jeunes Agriculteurs Bourgogne Franche-Comté

En force au congrès national des Jeunes Agriculteurs

Les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté sont montés en force à Dunkerque pour le congrès national des JA. Une délégation de plus de soixante jeunes des huit départements a représenté efficacement la région.



Au programme : de nombreux échanges et la présence d'interlocuteurs importants comme le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Intervenant lors du congrès des Jeunes agriculteurs le 7 juin à Dunkerque, Jacques Mézard a annoncé qu'il sera bien le pilote des États généraux de l'alimentation, confirmés pour cet été.
On notera surtout les deux temps forts du congrès : le rapport moral sur la communication externe et le tant attendu rapport d'orientation sur la gestion des risques.
Après plus de sept heures de débat, le réseau Jeunes Agriculteurs a adopté à l'unanimité son rapport d'orientation «*Anticipons aujourd'hui pour gérer les risques demain*». Un large panel d'outils à mettre en place au niveau national et européen, grâce à son fer de lance : le groupement pour une assurance mutualiste agricole (Gama).
Rééquilibrer les forces entre agriculteurs et assurances : une première volonté de Jeunes Agriculteurs. Ce sera le rôle du Gama, un outil indépendant géré par les agriculteurs afin de négocier en commun des outils de gestion des risques avec l'État et les assureurs.
Les outils assuranciels proposés dans le rapport d'orientation se déclinent à l'échelle de l'exploitation, de la France et de l'Europe. Jeunes Agriculteurs souhaite rendre obligatoire un plan de gestion des risques pour les jeunes agriculteurs, dans le cadre de leur formation, pour améliorer la résilience des fermes, ainsi que pour tous les agriculteurs ayant un projet de développement sur l'exploitation. À l'échelle nationale, il est indispensable de mettre en place un compte épargne gestion des risques. Enfin, un nouveau système de gestion des volumes et de prix à l'échelle européenne doit voir jour. Une organisation des filières au niveau de l'UE est nécessaire pour définir un prix d'équilibre et un prix rémunérateur pour les agriculteurs.
Et c'est un rapport d'orientation qui intéresse ! La présidente de la FNSEA Christiane Lambert a annoncé que le Conseil de l'agriculture française organisera une journée dédiée à la gestion des risques le 10 octobre.
En Région, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et de nombreuses OPA ont déjà fait savoir qu'ils attendaient avec impatience la sortie de ce rapport pour mettre en œuvre avec JA BFC les préconisations issues des réflexions du réseau. Le lancement des réflexions se fera dès la rentrée en Bourgogne Franche-Comté. Au cours de ces travaux, JA BFC défendra l'idée d'une souscription obligatoire de chaque jeune à un outil de gestion des risques sur son exploitation.

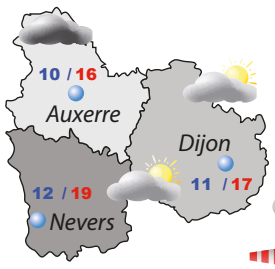
LES JEUNES AGRICULTEURS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 16 au 25 juin 2017

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 16 Juin

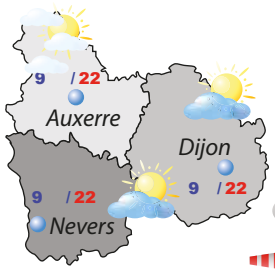


Nuageux
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 18 à 20 °C
Vents : Ouest-Nord-Ouest 20 km/h

St Régis
Soleil : 05:49 - 21:46
Lune : 01:29 - 12:31

Samedi 17 Juin

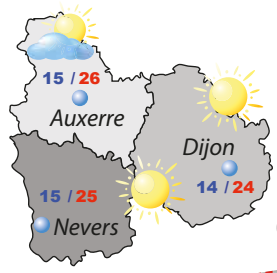


Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de nuages de beau temps.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 21 à 23 °C
Vents : Nord-Nord-Ouest 20 km/h

St Hervé
Soleil : 05:49 - 21:46
Lune : 01:58 - 13:38

Dimanche 18 Juin



Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé, avec quelques cumulus de beau temps très localement.

T° mini : 13 à 15 °C
T° maxi : 25 à 27 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

St Léonce
Soleil : 05:49 - 21:47
Lune : 02:26 - 14:48

Prévisions à 7 jours

Lundi 19 au Mercredi 21 Juin :
Un ciel clair s'annonce pour ces prochains jours.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 14 à 18 °C T° maxi. : 25 à 27 °C

Jeudi 22 au Dimanche 25 Juin :
Un temps perturbé avec de nombreuses précipitations.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini. : 13 à 19 °C T° maxi. : 24 à 26 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Congrès des Jeunes Agriculteurs

Rénover la gestion des risques

Réunis à Dunkerque du 6 au 8 juin, les jeunes agriculteurs ont dévoilé leurs propositions pour assurer la durabilité d'un secteur qui fait face, depuis plusieurs années, à la conjonction des aléas (climatiques, sanitaires, économiques, réglementaires…).

Si Emmanuel Macron a décliné l'invitation de Jeunes agriculteurs (JA) à intervenir devant leur congrès à Dunkerque, les attentes restent fortes à l'égard des États généraux de l'alimentation, l'une de ses promesses de campagne. Ceux-ci devraient se tenir cet été, a indiqué le ministre de l'Agriculture Jacques Mézard, venu le 7 juin, et les agriculteurs entendent bien saisir cette occasion pour acter un retour de valeur ajoutée à leurs produits.

Le ministre a également affirmé travailler sur les autres propositions du président, à savoir le plan d'investissement de cinq milliards d'euros sur cinq ans, la simplification des normes, et le prêt d'honneur pour les jeunes agriculteurs, une mesure qui n'apparaît cependant pas prioritaire aux yeux de Jérémy Decerle, président de JA.

Le syndicat a de son côté formulé des propositions fortes dans le rapport d'orientation, consacré à la gestion des risques, rapport qui *«ne vaut que si tous les acteurs s'en servent pour faire avancer les enjeux majeurs pour les agriculteurs»*, a rappelé le président de JA, incitant sur ce sujet à *«être courageux. Nous, nous le serons !»*

Nouveau système assurantiel

Parmi les propositions principales, celle de rendre obligatoire, lors d'une installation ou d'un projet de développement, la réalisation d'un plan de gestion des risques. Ce diagnostic pourrait être réalisé par le Gama, le Groupement d'assurance mutualiste agricole que JA propose de mettre en place et qui aurait pour fonction d'assurer des missions d'audit et de conseil en matière d'assurance agricole sans pour autant vendre les produits assurantiels.

Au niveau national, JA propose de donner une place centrale au Corena (Comité de rénovation des normes en agriculture) et au Conseil supérieur d'orientation sur la gestion des risques. La Pac et l'Europe constituent un autre volet de cette politique de gestion des risques rénovée. JA souhaite, à terme, basculer d'un système de paiement à l'hectare vers un paiement à l'actif agricole et au développement d'outils de type contra-cycliques et assurantiels. Sans pour autant rendre l'assurance obligatoire. Cet outil, qui coûte très cher, n'est pas adapté à toutes les situations, comme le rappelle Arnaud Petit, du Copa-Cogeca. Et il ne serait pas non plus bienvenu *«de faire un transfert d'argent des subventions publiques vers l'assurance privée»*, ajoute de son côté Eric Andrieu, député européen.

La solution est en effet une *«somme d'outils»* qui, s'ils s'avèrent performants, constitueront une *«incitation suffisante»*, estime Vincent Touzot, membre du bureau de JA. Le Caf organisera le 10 octobre une journée consacrée à la gestion des risques, a de son côté annoncé Christiane Lambert, présidente de la FNSEA.

Renouvellement des générations

La table-ronde du 8 juin, qui a porté sur la Pac, a également posé la question de la place à accorder à l'agriculture dans notre société. Alors que le budget de la future Pac risque d'être en diminution, il faut d'abord, pour les différents intervenants, mettre en avant les ambitions et redonner du sens à cette politique agricole mais aussi alimentaire. *«On est en capacité d'exiger des moyens supplémentaires si on répond aux attentes de la société»*, estime Éric Andrieu. Il est également nécessaire de ne subventionner que les agriculteurs actifs : *«nous voulons que l'Europe donne un cadre pour que chaque pays puisse mettre en place sa définition de l'agriculteur actif»*, a rappelé Jérémy Decerle, un point important pour JA qui ne veut plus que des aides soient données à des retraités ou à des gens qui pratiquent le travail à façon. *«On ne peut pas créer un système dans lequel les gens sont aidés pour ne rien faire»*, renchérit Jannes Maes, du Ceja.



Jérémie Decerle, président de JA: *«Fiers d'être paysans».*
Actuagri - Delphine Jeanne

Cette vision paraît ainsi indispensable au renouvellement des générations en agriculture, auquel les jeunes agriculteurs européens proposent de consacrer 20% du premier pilier de la Pac. Pour Luca Gaddoni, conseiller politique de Coldiretti (organisation professionnelle agricole italienne), *«les jeunes agriculteurs sont les plus performants de tout le secteur agricole, il faut leur donner des aides non pas parce qu'ils sont jeunes, mais parce qu'ils mettent en place des innovations, il faut donner un prix à ces activités»*.

Le renouvellement des générations reste en tout cas la première priorité de JA qui fêtait à ce congrès ses soixante ans d'existence et reste déterminé à faire avancer l'agriculture : *«continuons collectivement à imaginer, dessiner, écrire l'avenir de l'agriculture, pour que nous puissions continuer à dire avec force et sérénité que nous sommes fiers d'être paysans !»*, a conclu avec conviction Jérémy Decerle.

Le ministre à Dunkerque

Jacques Mézard annonce une conférence nationale sur la Pac

Invité au congrès de Jeunes Agriculteurs à Dunkerque, le 7 juin, le ministre de l'agriculture Jacques Mézard s'est montré concerné par les problématiques agricoles, insistant sur la nécessité d'écouter avant d'agir, et a indiqué son intention d'organiser une conférence sur la Pac en novembre.

«*Je souhaite organiser cet automne une conférence nationale sur la Pac*» : prenant la parole mercredi en fin d'après-midi au congrès national de Jeunes agriculteurs, qui se tient du 6 au 8 juin à Dunkerque, Jacques Mézard a fait cette annonce qui a surpris son auditoire. C'était la première intervention du nouveau ministre de l'Agriculture devant un congrès national, et elle était attendue. L'accueil des JA a été chaleureux vis-à-vis de ce ministre, dont la nomination a été une des surprises du premier gouvernement de l'ère Macron. En interpellant Jacques Mézard, Jérémie Decerle, président des JA, n'a pas manqué de rappeler les engagements d'Emmanuel Macron pendant la campagne pour l'élection présidentielle. Etats généraux de l'alimentation, simplification des normes, prêts d'honneur pour les jeunes. Le président de la République et son gouvernement sont fermement invités à tenir leurs engagements. *«Les agriculteurs du pays méritent d'être respectés, accompagnés. Il faut redonner un cap, une motivation à tous les paysans français. Nous comptons sur vous»* a lancé le président des JA. *«La simplification est un objectif fort du gouvernement»* a répondu le ministre de l'Agriculture qui a souligné la sensibilité de la nouvelle équipe à la question de la surtransposition des normes. *«La priorité est d'assurer le renouvellement des générations, ce qui est essentiel pour l'agriculture et pour la vie de nos territoires»* a ajouté Jacques Mézard avant de rappeler que *«la politique d'installation des jeunes agriculteurs n'a aucun équivalent dans notre économie»*. Il s'est par ailleurs engagé à ce que les nouvelles dispositions de la politique d'installation (décidées fin 2016) soient appliquées : *«je m'assurerais que tous les JA de France puisse bénéficier de cette politique d'ici la fin de l'année»*.

Le prêt d'honneur promis par Emmanuel Macron viendra *«compléter la panoplie des outils»* à disposition des jeunes agriculteurs. Le plan d'investissement (5 milliards d'euros sur 5 ans) est confirmé. Les états généraux de l'alimentation *«que je piloterai»* a insisté Jacques Mézard, seront lancés en juillet. Le thème : *«la création et la répartition de la valeur dans les filières»*. Autre chantier, découlant d'une promesse électorale : le droit à l'erreur. *«Le droit à l'erreur, ce n'est pas le laxisme total. Ce que nous voulons mettre en place, c'est la prévention, le dialogue, ne pas recourir immédiatement à la sanction»*. Un engagement entendu et noté par les congressistes. Quant à la Pac, elle doit *«accorder une place importante aux Jeunes agriculteurs»*. *«Notre position de leader agricole européen nous confère une responsabilité de premier plan»*. D'où l'annonce de la conférence nationale. Le ministre veut défendre la Pac *«comme un des moteurs de la construction européenne»*. Et défendre la Pac, *«c'est d'abord défendre son budget»*. *«Je veux que dans le pays, on respecte les agriculteurs, on respecte ce que vous faites»* a conclu le ministre. De quoi soulever une ovation, certes discrète, mais notable pour un congrès des JA.

▸ Agenda

Visites d'exploitation de la Chambre d'agriculture

Après Champdôtre le 31 mai et Vandenesse-en-Auxois le 2 juin, les visites de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se poursuivent chez Guy Buntz aujourd'hui vendredi 16 juin à Tarsul (production laitière) et chez Lionel Boirin à Étalante mardi 20 juin (exploitation céréalière). Au programme de chaque rendez-vous : 9h30-11heures : présentation et visite de l'exploitation avec ses résultats, 11 heures-11h30 : approfondissement d'un point particulier lié à l'exploitation, 11h30-12heures : possibilités de diversification, 12 heures : intervention des élus sur les dossiers de conjoncture, débat puis buffet.

Recherche maître d'apprentissage en grandes cultures

Antoine, futur étudiant en CAPA Métiers de l'agriculture option Productions Végétales au CFA de Quetigny, recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation en grandes cultures pour une durée de 2 ans. Agé de 17 ans, il a suivi un préapprentissage au CFA mécanique de Mâcon et a effectué ses stages en exploitation agricole ou concessions de matériel agricole et viticole. Il possède donc les bases de la mécanique. Habitant près de Beaune et disposant d'une moto, il est mobile dans un rayon de 20 km autour de cette ville. Pour obtenir son CV et ses lettres de recommandantion, contacter le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr



Chambre d'agriculture

Analyse de fourrages, c'est parti

Les «Points rencontre fourrages» permettent d'échanger avec votre conseiller et faire analyser vos fourrages. Plusieurs rendez-vous sont proposés à la fin du mois.



Faire analyser vos fourrages vous permettra de réaliser des rations hivernales adaptées aux besoins de vos animaux, à votre système d'élevage et à vos objectifs de production tout en valorisant au mieux vos fourrages. Une première campagne d'analyses de fourrage sera organisée fin juin sur l'ensemble du département.
D'une valeur unitaire de 35 euros hors taxes (41 € HT hors campagne d'analyse), il vous suffit de nous apporter le ou les échantillon(s) de fourrage(s) que vous souhaitez faire analyser à l'antenne la plus proche de chez vous. À cette occasion, vous pourrez échanger avec votre conseiller fourrages et bovins viande. Nous nous chargeons d'envoyer vos échantillons au laboratoire et vous recevrez par la suite les résultats d'analyse(s) commentés afin de connaitre la composition (matière sèche, matière azotée, cellulose brute, matière minérale) et la valeur nutritionnelle (UFL/UFV, PDIN/PDIE/PDIA, UEL/UEB).

Cette première campagne d'analyses se déroulera à Bretenière lundi 26 juin de 9 heures à 16h30, à Châtillon-sur-Seine mardi 27 juin de 9 heures à 16h30, et à Pouilly-en-Auxois vendredi 23 juin, mercredi 28 juin et vendredi 30 juin de 8h30 à 17h30. Pour un minimum de cinq échantillons, nous pouvons nous déplacer directement sur votre exploitation. N'hésitez pas à vous grouper à plusieurs et pour toutes informations, contacter Florent Gavard, conseiller bovins viande et fourrages, florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr, 06 49 81 32 38.

Comment prélever votre foin pour l'analyse ?

Deux méthodes s'offrent à vous pour constituer l'échantillon de foin que vous souhaitez faire analyser:
1) Prélèvement dans les andains
Prélever, dans différents andains, 10 à 12 poignées par parcelle. Couper au ciseau puis mélanger délicatement les brins collectés précédemment.
2) Prélèvement dans les bottes
Choisir plusieurs bottes puis réaliser dans chacune 10 à 12 prélèvements, si possible dans tout le volume de la botte. Couper au ciseau puis mélanger délicatement les brins collectés précédemment.

Élevages ovins

Les moutons ont bien résisté

L'assemblée générale du syndicat d'élevage ovin a été l'occasion de relever plusieurs points positifs de la campagne 2016.



Le prix de l'agneau est resté soutenu tout au long de l'année.

Si l'année écoulée a été très mauvaise pour l'ensemble des filières, la production ovine a vraisemblablement été celle qui a le moins souffert des aléas économiques. Hubert Mony, le président du syndicat d'élevage ovin, l'a rappelé lors de l'assemblée générale de début juin, en soulignant des résultats *«corrects»* au niveau technique (et donc économique) pour le dernier exercice : *«Il y a toujours quelques exceptions, mais en moyenne, les ovins ont su tirer leur épingle du jeu. Le prix de l'agneau est resté soutenu tout au long de l'année quand les autres viandes rouges étaient à la baisse»*. Un travail réalisé par Aurore Gérard (Chambre d'agriculture de Côte-d'Or) a prouvé que le prix de vente du kilogramme d'agneau n'est pas le premier facteur qui influence le revenu de l'éleveur. *«D'ailleurs, c'est un paramètre que nous ne pouvons malheureusement pas maîtriser»* rappelle Hubert Mony, *«en revanche, nous pouvons influer sur les résultats de reproduction, car il y a des marges de progrès pour améliorer notre productivité. Nous avons aussi des possibilités de faire évoluer nos charges et notamment l'alimentation avec le pâturage, l'utilisation de cipan, l'aliment fermier... Ce sont tous ces aspects qui sont liés à notre revenu, que nous devons travailler avec notre syndicat d'élevage ovin à l'avenir»*. Hubert Mony n'a pas occulté les difficultés de 2016 avec les mauvaises qualités des foins et des céréales qui ont perturbé les résultats de reproduction. Fertilité, prolificité et lactations se sont retrouvés en dessous de la normale. Le président du syndicat s'est également inquiété de la baisse régulière de la consommation de la viande ovine mais a conclu la réunion sur une note optimiste : *«on dit que l'avenir nous appartient. C'est à nous de le construire en faisant évoluer notre structure pour que notre métier soit rémunérateur, moins pénible et que l'on puisse installer de nouveaux éleveurs. Bien sûr, nous sommes aujourd'hui inquiets de la montée en puissance du mouvement végan et des pro-loups, mais le mouton est un ambassadeur de l'agro-écologie et nous avons beaucoup d'atouts à faire valoir !»*.

Rapport d'activités

Le contrôle de performances (27 élevages en Côte-d'Or pour 5500 brebis et quatre élevages dans l'Yonne pour 1100 brebis) et les formations Vivea (approche des problèmes de santé, ambiance des bâtiments, dressage de chiens de troupeau et perfectionnement) ont animé l'année du syndicat, qui intervient au quotidien auprès des éleveurs pour tout service réglementaire ou technique. *«Le syndicat reste très en avance sur la génétique ovine a travers le contrôle de performances couplé aux organismes de sélection. Le syndicat a été l'organisme qui a le plus sollicité Vivéa l'année écoulée pour les formations»* relève le technicien Jean-Marc Bidoire. Les concours et promotions de l'élevage ovin ont battu leur plein en 2016 avec des participations à deux reprises à Châtillon-sur-Seine, à Saulieu, Arnay-le-Duc, Dijon, Paris et Cournon. Le syndicat est également intervenu à plusieurs reprises dans les établissements d'enseignement agricole.

SeineYonne

Un rendez-vous instructif

Les Expérimentales SeineYonne, pour le secteur du Châtillonnais, se sont déroulées début juin à Marcenay.



De nombreuses variétés de blé et de colza ont été présentées.

Les agriculteurs s'étaient déplacés en nombre début juin pour assister aux Expérimentales SeineYonne (mutualisation des services agronomiques 110 Bourgogne et Ynovae). Les visites d'essais se sont intéressées à une soixantaine de variétés de blés (dont 50% de nouveautés) et à une trentaine de variétés de colzas. Des rappels sur la sélection génétique, la fertilisation azotée et le désherbage étaient notamment proposés. C'est d'ailleurs ce dernier poste qui a suscité le plus grand nombre d'interrogations : *«Le désherbage est aujourd'hui au centre des préoccupations de nombreux agriculteurs car il est de plus en plus difficile de maîtriser le salissement des parcelles»* rappelle Amélie Petit, responsable du Service Agro-développement SeineYonne.

Variétés à varier

Les aléas climatiques des derniers mois et dernières années ont également alimenté bon nombre d'échanges. Pour tenter de limiter leurs impacts dans les cultures, les techniciens de SeineYonne recommandent dans la mesure du possible et tout en restant dans les plages de semis optimales, d'étalonner les dates de semis pour ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier en cas d'accident climatique. Amélie Petit explique par ailleurs que la plateforme visitée n'a pas subi, les températures fortement négatives de fin avril. Ce n'est pas le cas de certaines zones comme notamment les fonds de vallées où ce gel a engendré la destruction de l'épi dans la gaine des blés et des orges.

Importance de la rotation

Le service agronomique de SeineYonne recherche en permanence les variétés les mieux appropriées à la région, comme l'indique Amélie Petit : *«idéalement, il faut que la variété soit tolérante aux pathogènes (maladies cryptogamiques, cécidomyies, mosaïques..), adaptée au terroir, productive et valorisable dans nos débouchés meuniers (profil de panification, teneur en protéines). Bien entendu, la variété parfaite n'existe pas mais nous arrivons tout de même, sur une trentaine de variétés, à en identifier une dizaine qui comportent de nombreux atouts et que nous recommandons vivement en culture»*. Si le choix variétal est important, la rotation représente un levier encore plus fort face à ces aléas climatiques. *«Malheureusement, certains types de terre se prêtent plus difficilement à la culture d'un grand nombre d'espèces que d'autres»* tempère Amélie Petit.

Filières et nouvelles cultures

L'offre alternative au colza sur les plateaux a été présentée avec la culture du lin (mise en place dans le cadre de la filière Bleu Blanc Cœur), le chanvre (avec un système de récolte en un seul passage), le sarrasin (contrat avec une variété spécifique cette année), ainsi que le millet, le pois chiche et la lentille (qui font leur première apparition pour cette récolte 2018.) *«Nous avons sensibilisé nos producteurs à l'importance d'avoir des clients et des industriels engagés à nos côtés dans ces filières. Ces derniers garantissent des hectares et un prix minimum à nos adhérents. Il faut aujourd'hui être très réactif et à l'écoute des marchés si nous voulons poursuivre notre action»* signale Éric Ducornet. La notion de qualité des graines produites pour obtenir une vraie reconnaissance sur ces marchés filières a également été abordée. *«Une analyse comparative des marges brutes dégagées a démontré qu'il n'y a pas de culture miracle mais des solutions alternatives qui nous permettent de remplacer du colza sans entamer le revenu de nos adhérents»* poursuit le responsable Nouvelles filières.



Tuberculose

Point de vue syndical



Alors que la prophylaxie arrive à son terme, le nombre de foyers déclarés est de cinq. Cinq seulement, grâce aux efforts, au sérieux, à la discipline et à l'engagement des éleveurs de Côte d'Or. En tant que président de la FDSEA, je ne peux que saluer cette attitude exemplaire de la grande majorité des éleveurs car chacun sait combien le dispositif de surveillance mis en place est lourd, contraignant et demande trop souvent encore des *«sacrifices»*. Cependant, c'est encore cinq de trop. Si ces résultats sont encourageants et nous laissent envisager un avenir plus serein, rien n'est encore gagné. Nous devons continuer l'assainissement de nos cheptels mais nous resterons intransigeants vis-à-vis des facteurs qui mettent aujourd'hui en péril notre élevage Côte d'Orien et fragilisent les bons résultats obtenus grâce aux énormes efforts des éleveurs.

Je pense en premier lieu à un certain nombre d'éleveurs, très minoritaires, qui, à travers leurs pratiques d'élevage ou leurs activités annexes, relevant dans certains cas purement de la fraude, contribuent à maintenir les risques de transmission de la tuberculose. Ces éleveurs qui, pour quelques intérêts personnels, piétinent l'intérêt de chacun des autres éleveurs du département ne resteront pas impunis. Nous ne permettrons pas que l'image des élevages de notre département soit ternie aux yeux de nos partenaires commerciaux et que soit remise en cause notre dérogation permettant les abatages partiels entre autres.

La FDSEA, comme les autres organisations professionnelles responsables, dont le GDS et la Chambre d'agriculture, ne laisseront rien passer. Notre conseil d'administration a d'ailleurs réaffirmé la volonté de se porter partie civile aux côtés du GDS chaque fois que les faits relèveront de la justice.

Mais ce n'est évidemment pas le seul point sur lequel la FDSEA appuiera le travail du GDS. Des avancées doivent encore être obtenues ou se poursuivre. Je pense notamment à la gestion de la faune sauvage qui reste incontestablement un vecteur de la maladie, à l'aménagement foncier qui dans certains secteurs est un véritable point faible et à l'assainissement de certaines zones humides qui favorisent la survie de l'agent infectieux dans les milieux. Je pense également aux moyens financiers qui doivent être maintenus pour permettre une recherche efficace sans peser plus sur les comptes des exploitations et une indemnisation des animaux abattus. Enfin, je pense à une meilleure reconnaissance des foyers par l'administration pour ne pas pénaliser les exploitations concernées au niveau du versement des aides Pac et de la fiscalité.

Ces points ont largement été rappelés aux représentants de l'État, des collectivités locales, des élus et des administrations et nous continuerons autant que nécessaires.

Mais c'est unis que nous devrons continuer d'avancer et que nous relèverons ces défis. Aussi, j'en appelle à la responsabilité de chacun, dans ses positions individuelles ou au sein d'une organisation, à toujours mettre, avant tout autre chose, l'intérêt collectif pour assurer un avenir à l'élevage de Côte d'Or.

Fabrice Faivre
Président de la FDSEA 21



Poulaillers

Tiens, encore un !

Un nouveau poulailler vient d'être inauguré en Côte-d'Or. Cette fois-ci au Gaec des Perchottes à Lantilly.



La production avicole se porte bien et séduit de nombreux éleveurs. À Lantilly près de Semur-en-Auxois, la famille Bernard recevra son premier lot de 30 000 poulets mardi 20 juin. Leur nouveau poulailler a été inauguré vendredi dernier en présence de tous les acteurs ayant contribué à la réalisation du projet. Arnaud Bernard, en compagnie de son frère Fabien et de leur père Jean-Luc, se sont lancés dans cette nouvelle orientation il y a un peu plus d'un an. *«La conjoncture morose, la baisse des cours en viande et en grandes cultures nous a motivés à nous diversifier»* explique le Côte-d'orien de 38 ans. Une autre idée était bien passée par l'esprit des agriculteurs mais a vite été abandonnée, comme l'explique l'exploitant : *«nous engraissons tous nos animaux car nous n'avons plus la carte verte avec la tuberculose bovine qui nous pénalise depuis cinq ans. Nous avions pensé remonter un bâtiment d'engraissement, mais le coût de la structure mis en parallèle avec la baisse des prix de la viande nous a dissuadés. L'idée d'un poulailler est vite arrivée. La production avicole, on en entend de plus en plus parler. Nous nous sommes définitivement lancés après une participation à une porte ouverte dans un poulailler dans notre secteur. Nous sommes rentrés en contact avec les Établissements Sirugue et tout s'est parfaitement enchaîné»*. La rémunération du poulailler génèrera un revenu plus régulier aux producteurs. *«C'est l'un des gros avantages de cette production»* souligne Arnaud Bernard, *«nous savons combien nous coûte la mise en place de la production, nous connaissons les prix de vente et ce sera le cas pour chaque lot. Normalement, il n'y aura pas de mauvaise surprise, à l'exception d'un gros problème sanitaire. Le revenu est estimé a environ un Smic. Quand on sème du blé ou que l'on fait naître un veau, on ne sait pas à quel niveau de prix sera vendue la production. Ce ne sera pas pareil avec les poulets et c'est tant mieux par les temps qui courent»*.

Aurélien Genest



Les éleveurs, dans leur bâtiment mixte poulets/dindes de 1350 m².

Ce n'est pas fini

Les Établissements Sirugue poursuivent leur dynamique d'accompagnement et de création de projets en volaille avec l'arrivée de plusieurs bâtiments d'ici la fin de l'année : un bâtiment canards à Saussey (21), huit poulaillers labels à Brazey-en-Plaine (21), un bâtiment poulets-canards à Mesvres (71), deux bâtiments de 40 000 poulets à Diconne (71) et Chassy (71), deux bâtiments labels à Saint-Nizier-le-Bouchoux (01), deux bâtiments canards bien-être à Vesrovres (71) et Étang-sur-Arroux (71).

Porte ouverte

Mille millions d'escargots !

Hervé Ménelot ouvre les portes de son élevage le week-end des 17 et 18 juin à Fenay.



Les gastéropodes sont élevés en plein air jusqu'en octobre.

L'Escargot Dijonnais, qui a récemment rejoint le réseau de producteurs Bienvenue à la ferme, organise une porte ouverte de son élevage samedi 17 juin de 10 heures à 19 heures et dimanche 18 juin de 9 heures à 18 heures au hameau de Domois à Fénay, à quelques kilomètres au sud de Dijon. Un marché de producteurs avec une dizaine d'exposants sera organisé en parallèle tout au long du week-end. Hervé Ménelot présentera son activité cumulant élevage et transformation. *«La reproduction se déroule en mars et avril, les œufs incubent pendant deux à trois semaines»* indique le Côte-d'orien de 41 ans, récemment installé sur une surface de 500 m². Hervé Ménelot se procure des naissains auprès de collègues héliciculteurs mais projette de réaliser la reproduction et la production de ses propre naissains dans un avenir proche : *«cela nécessitera d'investir dans l'aménagement ou la construction d'une salle spécialisée pour maitriser les contraintes, en l'occurrence la température et l'humidité»*.

Noël, période intense

Ses escargots sont actuellement élevés en plein air. *«Les naissains sont lâchés en mai, normalement après les Saints de glace. Ils le resteront durant toute la période hors gel, généralement jusqu'en octobre»* informe Hervé Ménelot. L'héliciculteur débutera la récolte en septembre, en plaçant ses escargots en hibernation afin de les utiliser en fonction des besoins.

Chaque escargot est transformé par ses soins jusqu'en décembre, principalement dans l'optique des fêtes de fin d'année et les marchés de Noël. Hervé Ménelot prépare les traditionnels escargots en coquilles à la farce bourguignonne au beurre de Bresse AOC, des croquilles (coquille à base de farine de froment) avec différentes recettes : bourguignonne au beurre de Bresse AOC, comté, Soumaintrain Gaugry, tomates/piment d'Espelette, chèvre/ciboulette. Une partie de la production est vendue à des particuliers, directement à la ferme, ou à des restaurateurs et revendeurs. Durant ces deux journées, l'occasion sera offerte de rencontrer des producteurs passionnés et s'approvisionner en produits fermiers de proximité.

Renseignements : 06 71 40 71 25.

Aurélien Genest

Service de remplacement

Tout simplement irremplaçable

Une hausse d'activités a été observée l'an passé par le Service de remplacement de Côte-d'Or.

L'assemblée générale du Service de remplacement de Côte-d'Or s'est tenue le 11 mai au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois. Le rapport de 2016 a fait état d'une progression d'activités de 15% pour un total de 4 225 journées de remplacement. *«Ce niveau démontre une nouvelle fois toute l'utilité du service dans le monde agricole»* souligne le président Olivier Gallien. Le motif maternité/paternité a été le plus utilisé et enregistre la plus grande progression par rapport à 2015 (1197 journées contre 597 un an plus tôt).

Les congés progressent plus légèrement (1040 journées contre 850). Le motif accident/maladie reste quant à lui au même niveau (1011 contre 1022).

À l'inverse, les remplacements pour formation, développement ou raisons syndicales régressent de 800 à 545 journées. *«Cette diminution s'explique en partie par la fin du dispositif Remfor qui, avec des soutiens européens, permettait aux agriculteurs de se former et d'être remplacés pour seulement 20 euros par jour. Les dernières années étaient également marquées par une vague importante de formations Certiphyto»* explique Olivier Gallien.

Cette assemblée générale est revenue sur les Trophées de l'agriculture du début d'année, cérémonie au cours de laquelle le Service de remplacement a été primé dans la catégorie emploi. Ce rendez-vous a été aussi l'occasion d'évoquer l'avenir du service, comme le résume Olivier Gallien : *«un certain nombre de personnes s'occupent du service de remplacement depuis de nombreuses années et souhaiteraient passer la main. Nous lançons un appel aux volontaires pour s'impliquer dans la vie du service de remplacement. Le premier niveau se résume au conseil d'administration, des réunions se déroulent deux à trois fois par an. Le second niveau est une réelle implication dans la vie du service, avec un suivi des remplacements difficiles, la recherche de nouveaux adhérents et éventuellement celle de nouveaux salariés»*.

AURÉLIEN GENEST

On recrute !
Le Service de remplacement recrute un agent polyvalent sur la Côte-d'Or (bovins lait/viande, conduite de matériel, polyculture) pour travailler sur diverses exploitations agricoles en CDI intermittent (contrat avec un nombre minimum heures annuelles). Si vous avez régulièrement des journées de disponibles pour travailler et besoin d'un complément de revenu (exploitant agricole ou aide familiale) ce poste est pour vous.
Contacter : jessica.didion@servicederemplacement.fr ou 06 03 05 59 45 du lundi au vendredi de 9 heures à 16h30.

Gestion des salariés

Un entretien professionnel obligatoire au moins tous les 2 ans pour chaque salarié

Qui est concerné ?
Depuis mars 2016, tous les employeurs sont dans l'obligation de tenir un entretien professionnel avec chacun de ses salariés, et ce quel que soit le type de contrat (CDI, CDD, tâcheron, temps plein ou temps partiel). L'objectif est de permettre que chaque salarié reste *«employable»* pendant toute sa carrière. Le salarié bénéficie tous les 2 ans de cet entretien avec son employeur.

Il en est informé à l'occasion de son embauche. Il donne lieu à la rédaction d'un document dont une copie est remise au salarié. La tenue de cet entretien doit également avoir lieu pour tout salarié qui reprend une activité à l'issue d'un congé de maternité ou d'adoption, d'un congé parental d'éducation total ou à temps partiel, d'un arrêt longue maladie, ou en cas de congé de soutien familial ou de congé sabbatique, dans un délai de 2 ans suivant le retour du salarié.

Quel est le contenu de l'entretien ?
L'entretien professionnel, différent de l'entretien annuel d'évaluation, est consacré aux perspectives d'évolution professionnelle du salarié, notamment en termes de qualifications et d'emploi (changement de poste, promotion, besoins de formation…)

L'entretien professionnel fait également un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié tous les 6 ans afin de vérifier que le salarié a bénéficié au cours des 6 dernières années des entretiens professionnels biennaux.

Il permet d'apprécier notamment s'il a suivi au moins une action de formation et/ou une progression salariale ou professionnelle (deux des trois conditions doivent être remplies à l'issue des 6ans).Enfin, cet entretien professionnel doit être l'occasion pour les employeurs d'informer leurs salariés de la possibilité de recourir au conseil en évolution professionnelle.

Où trouver des informations pratiques ?
Un guide pratique de l'entretien professionnel est disponible auprès du Service Juridique Emploi pour vous aider à mener l'entretien professionnel. Une formation pourra être organisée pour les employeurs qui le souhaitent.

Renseignements auprès du Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 (03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr).

Communication

À la rencontre des agriculteurs

Une association parisienne se lance dans un projet visant à promouvoir l'image du monde agricole auprès des populations urbaines.

«Au Cœur des paysans» est une association loi 1901 créée l'an passé par six Parisiens passionnés d'agriculture. Déplorant la désinformation de certains médias, cette structure se propose de *«contribuer à retisser les liens entre agriculteurs et urbains»* et de rétablir certaines vérités. La randonnée sera le moyen utilisé pour aller à la rencontre des exploitants : un sentier traversera la France du nord-Est jusqu'au Pyrénées.

La Côte-d'Or a été choisie comme l'un des départements *«test»* du projet et un circuit de 180 kilomètres a déjà été déterminé. Les exploitants agricoles basés à moins de trois kilomètres du sentier ont été contactés et invités à une réunion début mai au lycée agricole La Barotte. *«Au Cœur des paysans»* a affiché une belle dynamique puisque vingt-deux agriculteurs se sont dits intéressés par ce projet à l'issue de ce rendez-vous. En pratique, les randonneurs (marcheurs, cyclos ou vététistes) s'inscriront gratuitement sur internet (un site est en cours de finalisation) dans l'un des créneaux disponibles préalablement renseignés par les exploitants.

Une contribution d'environ cinq euros par personne sera versée à l'agriculteur lors de la visite. *«Ce projet a l'ambition d'établir une relation à forte dimension affective et de valoriser les hommes et les femmes qui sont engagés dans ce beau mais difficile métier»* souligne un membre de l'association, qui espère un lancement des premières visites courant juin.

AG

▸ *À noter*

Recherche maître d'apprentissage en grandes cultures ou polyculture élevage bovin lait

Un futur étudiant en BTSA Productions Végétales recherche un maître d'apprentissage pour une durée de 2 ans, sur une exploitation en grandes cultures ou polyculture élevage bovin lait. Actuellement en formation Bac Professionnel au lycée agricole dans le Doubs qu'il effectue déjà en apprentissage, il envisage d'effectuer son BTSA en Côte d'Or.
Fils d'éleveur laitier, il a également de l'expérience avec le troupeau. Il dispose du permis B et d'un véhicule mais aura besoin d'être logé à proximité de son lieu d'apprentissage. Pour obtenir ses coordonnées, contacter le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03 80 68 67 68 ou sje@fdsea21.fr

Recherche maître d'apprentissage en élevage

Stéphanie, future étudiante en BTSA Productions Animales au lycée agricole de Fontaines (71), recherche un maître d'apprentissage en élevage pour une durée de 1 an. Diplômée d'un Bac Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV) et d'un BTS Technico-commercial en spécialité Boisson et Alimentation, elle est dotée de 2 ans d'expérience dans le commerce alimentaire (notamment vente directe de produits fermiers) et souhaite désormais approfondir ses connaissances en élevage en vue d'une installation prochaine.
Ses expériences professionnelles et personnelles lui donnent de l'aisance dans la manipulation des animaux. Rigoureuse, organisée et motivée par le travail et la formation, elle est mobile sur tout le département et prête à déménager à proximité de l'exploitation qui lui permettra de suivre son BTSA. Pour obtenir son CV et sa lettre de motivation, contacter le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr



Marché de la Sicafome

«Les techniques de vente se modernisent»

La Sicafome a tenu son assemblée générale vendredi 2 juin à Moulins-Engilbert. Le marché au cadran tient à préserver son dynamisme, même dans un contexte de crise économique et sanitaire. Rencontre avec Martial Tardivon, chef des ventes.



En 2016, 500 000 bovins ont été commercialisés sur le marché de Moulins-Engilbert.

Pouvez-vous nous retracer l'histoire de la Sicafome ?
Martial Tardivon : *«C'est un marché aux bestiaux de type cadran créé en 1983 par un groupe d'éleveurs. Dans le temps, il y avait des foires traditionnelles et le marché a été créé pour remplacer ces foires. C'était très ambitieux et novateur à l'époque pour le centre de la France. Nous avons tenu le pari d'ouvrir un marché au cadrant avec des services comme la garantie de paiement. Celui-ci a ensuite évolué au fil du temps avec un renforcement des services et une augmentation des volumes. Le marché commercialise les ovins et les caprins le lundi matin et les bovins le mardi».*

Combien d'acheteurs et d'éleveurs fréquentent le marché en moyenne ?
M.T. : *«Nous avons entre 15 et 20 acheteurs d'ovins et une centaine d'acheteurs de bovins. Nous avons eu 430 éleveurs d'ovins et 1100 éleveurs de bovins l'an dernier, un chiffre stable ces dernières années. Sur ces derniers, 250 commercialisent la totalité de leurs animaux par notre intermédiaire».*

De quels avantages peuvent bénéficier les éleveurs en vendant leurs bêtes sur le marché ?
M.T. : *«Le principal avantage, c'est que le paiement est garanti et le marché est sûr d'un point de vue sanitaire. Le marché est assuré pour l'export. Il y a une concurrence parfaite, une égalité de traitement, un prix optimum. Les éleveurs sont payés entre 48h et 72h après la vente.*
Des frais de marché sont prélevés de 1,25% vendeur et 0,75% acheteur. Le marché de Moulins-Engilbert a les frais de marché les plus faibles de France. De plus une partie des bénéfices sont redistribués aux éleveurs qui commercialisent au moins 80% de leurs bovins par l'intermédiaire de notre structure. C'est comme une remise de fidélité».

Comment fonctionne le marché de l'intérieur ?
M.T. : *«Dans le fonctionnement, les éleveurs annoncent les animaux à l'avance. On totalise tout ça le vendredi soir et on contacte les acheteurs. Cela nous permet de nous organiser et les acheteurs peuvent connaître le volume qu'il y aura la semaine d'après. Sur le marché, il y a vingt louviers qui trient les animaux et les présentent en salle de vente. Sur l'écran de traçabilité on affiche le département de naissance, la qualification élevage, le statut IBR... Le chef des ventes propose une mise à prix et les acheteurs font grimper les prix par tranche de 10€. C'est une grosse organisation car 32 salariés sont sur le site les jours de marché, qui représentent entre 14 et 15 temps plein».*

Avez-vous des projets de modernisation du marché ?
M.T. : *«Aujourd'hui on a une structure déjà suffisamment grande. Depuis l'ouverture, le marché a connu plusieurs tranches de travaux et nous sommes arrivés à maturité. On a une station de lavage, une station d'épuration, une stabulation, un parking. On est moderne et aujourd'hui on travaille plus sur des techniques de vente novatrices. On cherche toujours à être au service des éleveurs».*

Vous proposez de nouvelles techniques de vente...
M.T. : *«On a un matériel de vente aux enchères électronique mobile, ce qui nous permet de faire des ventes aux enchères à l'extérieur. Nous pouvons en faire sur des concours d'animaux, des stations génétiques, des ventes privées de reproducteurs chez un éleveur. Dans ce cas, on déplace le matériel dans l'exploitation. Par ailleurs on est en train d'expérimenter la vente de lots en vidéo. On se déplace dans les exploitations où il y a de gros lots d'animaux. On filme les bêtes et on diffuse les vidéos sur le marché. L'avantage pour les éleveurs c'est de ne pas avoir à déplacer de gros lots. On travaille là-dessus avec le marché de Sancoins et Château Meyat depuis le mois de novembre. On le fait sur demande des éleveurs et pour des lots de grosse importance. Depuis novembre, on a déjà réalisé ça une dizaine de fois. Cela permet de faire profiter aux éleveurs qui ont de gros lots des mêmes avantages. De plus en plus d'éleveurs sont demandeurs de cette technique de vente».*

Le marché conserve néanmoins un fort rayonnement en France et reste force de référence en matière de tarifs.
M.T. : *«Oui, malgré la conjoncture, les animaux sont bien vendus, bien valorisés et les éleveurs bien payés. L'année dernière, on a commercialisé 50 000 bovins, ce qui permet d'établir des cotations et de renseigner toute une économie autour du marché. Ces cotations sont lues à travers toute la France et l'Europe. En Italie, en Espagne ou en Allemagne, les étrangers sont curieux de savoir ce qui se passe sur les marchés aux bestiaux français. Nous sommes sur le podium des marchés français. Sur 45 marchés, on est le 6ème marché ovin, le 2ème en gros bovins maigres et le 3ème en broutards».*

Quels sont vos objectifs pour l'avenir ?
M.T. : *«Notre objectif principal est de rester un marché dynamique et ne pas faiblir. Depuis quelques années, la production décline. L'objectif est avant tout de garder nos parts de marché».*

Ressentez-vous les effets de la crise économique et sanitaire qui touche l'agriculture actuellement ?
M.T. : *«La crise économique, on la ressent mais indirectement sur la fréquentation. La commercialisation de la viande bovine est soumise à un monopole dans la distribution, avec des difficultés à faire évoluer les prix. Quant aux crises sanitaires, elles ont fortement impacté les tarifs. On est en train de redresser la barre et sur l'export les tarifs sont un peu plus cohérents depuis quelques semaines. Sur le marché intérieur en revanche, le cours des vaches maigres est encore 20% inférieur à ce qui se pratiquait il y a quatre ans».*


«On cherche toujours à être au service des éleveurs», souligne Martial Tardivon, chef de ventes à la Sicafome.

CÉLINE CLÉMENT



Cuma

1878 adhérents dans la Nièvre

Les Cuma de la Nièvre ont tenu leur rendez-vous annuel le 12 mai dernier à St Agnan. La fédération propose depuis août 2016 à ses adhérents de mutualiser leur main d'œuvre.


Le Rendez-vous annuel des Cuma a permis de faire le point sur l'état du réseau dans la Nièvre.

Les Cuma de la Nièvre, au nombre de 90, fêtaient l'an dernier leurs 70 ans. Regroupées au sein de la fédération de Bourgogne, elles permettent aux agriculteurs de se regrouper afin d'acheter du matériel et de partager la main d'œuvre.

Elles comptent quelque 1878 adhérents sur le département, où plus d'un agriculteur sur deux est en Cuma. C'est dire le succès que connaît ce concept de mutualisation de moyens, qui permet de faire de précieuses économies. Depuis août 2016, les Cuma sont aussi groupements d'employeurs. *«On connaît les Cuma pour le partage de matériel, qui permet de réduire les coût de mécanisation,* explique Sylvette Bernard, animatrice de la fédération de Bourgogne. *Mais dans le cadre de la loi travail, elles ont obtenu la reconnaissance de groupement d'employeurs. Cette activité permet à une Cuma de mettre son salarié directement à disposition des adhérents, sans limitation. Les Cuma peuvent ainsi bénéficier de toutes les aides à l'emploi, comme tout groupement d'employeurs».*

Le principal avantage de ce système : *«Les Cuma ont le droit d'embaucher un salarié qui n'a plus spécifiquement besoin d'utiliser du matériel de Cuma».* Cela simplifie les choses pour les agriculteurs qui on le sait manquent souvent de main d'œuvre.

Pour créer un groupement d'employeurs, la démarche est simple. Il suffit de changer les statuts, élaborer le règlement intérieur avec les règles d'organisation, l'accès, l'activité et trouver la bonne personne.

Le Dina Cuma, pour accompagner les projets

Par ailleurs un nouveau dispositif existe depuis l'année dernière : le Dina Cuma, un diagnostic national d'accompagnement des projets et initiatives, décliné sur le plan local. Les techniciens réalisent un état des lieux de la Cuma, ciblent les priorités, apportent un conseil et élaborent un plan d'action.

Quatre diagnostics ont déjà été effectués l'an dernier. Cela donne l'occasion pour les adhérents de prendre un temps de réflexion sur les projets à long terme. En parallèle, la fédération des Cuma propose toujours les services déjà existants. Tous les ans, elle effectue des campagnes de banc d'essai moteur afin d'évaluer la consommation et la puissance.

Elle procède également à la vérification des outils de levage, une obligation nationale depuis 2004. L'an dernier, la fédération a organisé des démonstrations de matériels (scies automatiques, triage de semence à la ferme) et présenté les premiers résultats d'expérimentation sur la filière bois plaquette.

Les Cuma sont aussi partenaires des journées *«Osez les légumineuses».* Enfin à partir du 1er janvier 2018, la fédération des Cuma Bourgogne devrait s'associer avec celle de Franche-Comté afin de peser davantage au niveau national.

CÉLINE CLÉMENT

3ème journée technique sur les semis direct sous couvert

Comment adapter les conduites ?

Le GIEE Magellan, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, organise sa 3ème journée technique sur le semis direct sous couvert le 20 juin à Pougny. L'occasion de faire le point sur les nouveautés en matière de recherche concernant l'impact des pratiques agricoles sur la vie du sol ainsi que sur les conduites en semis direct sous couvert.

Le 20 juin 2017, le GIEE Magellan, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, organise à Pougny sa 3ème journée technique sur le thème du semis direct sous couvert.
L'objectif de cette pratique est d'optimiser les charges de mécanisation tout en stimulant la vie du sol.

La journée se décompose en 2 temps forts :
- Le matin à 9 h à la salle des fêtes de Pougny, Thierry Tetu, agriculteur et maitre de conférences à l'Université de Picardie Jules Vernes viendra exposer les résultats de ses travaux concernant l'impact des pratiques agricoles (utilisation du glyphosate, engrais azotés, travail du sol & couverts végétaux) sur la vie du sol et les composantes de rendement.

- L'après-midi, à partir de 14h, visite de la plate-forme *«semis direct, nutrition des plantes & protection des cultures»* à Villargeau. La rencontre sera composée de visites de parcelles d'essais de la CA58 et de témoignages d'agriculteurs / professionnels. Elle sera axée autour de 5 ateliers en semis direct :
1/ la localisation de l'engrais au semis,

2/ les activateurs de la vie du sol (en présence des sociétés Biovitis et Lallemand),

3/ la comparaison d'espèces et de variétés en SDCV,

4/ l'interaction entre écartement des rangs en SD et les biostimulants (en présence de J3C Agri) et

5/ les clés pour bien démarrer en semis direct sous couvert (synthèse d'essais du GIEE Magellan).

Possibilité de visiter des parcelles de lentille de printemps, féverole de printemps, avoine brésilienne en SD et une association tournesol + soja en TCS.

Cette journée est ouverte à tous. Buvette sur place.

Participation aux frais et repas : 20€/personne.
Merci de vous inscrire auprès de Magali au 03 86 93 40 60 pour réserver vos repas.

Chambre d'Agriculture Le bureau décentralisé de Corbigny change d'adresse

Depuis le 1er juin, les bureaux de la Chambre d'Agriculture de Corbigny sont situé dans les locaux de la Sicagemac (route de Saint Saulge).
L'équipe en place : Christophe Bossaron, animateur réseau ; Francis Bougarel, équipe élevage conseiller bovins ; Philippe Jaillard, conseiller d'entreprise et conseiller AB ; Christophe Rainon, équipe élevage conseiller ovins ; Christelle Veau conseillère d'entreprise spécialisée en élevage.
L'adresse : Chambre d'Agriculture, locaux de la Sicagemac, route de Saint Saulge, 58800 Corbigny.
Tél : 03 86 20 20 10

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

80 ans du Pouilly Fumé

La jeune génération qui monte

À 26 ans, Mathieu Blanchet fait partie de cette jeune génération de vignerons attachée à perpétuer la tradition familiale. Associé à Pouilly-sur-Loire avec son père Francis, il ne tarit pas d'éloges sur une appellation qui rime pour lui avec passion.



Mathieu Blanchet est un jeune vigneron prometteur, à l'image d'une appellation qui revendique son dynamisme.

À 26 ans seulement, Mathieu Blanchet à déjà derrière lui une solide formation en matière de viticulture. BTS viticulture œnologie, licence 3 biologie biochimie, diplôme national d'oenologue, pour le jeune homme suivre un tel cursus paraissait *«indispensable»*. *«Cette formation m'a apporté du recul, des connaissances précieuses sur les nouvelles techniques. Cela me permet de pouvoir évaluer la meilleure façon de faire et d'apporter un plus quand il y a des contraintes sur une exploitation»*. Ce goût pour le savoir et l'innovation, il le tient sans doute de son père Francis, lui-même *«très progressiste, et qui va d'essai en essai, d'innovation en innovation, avec une vraie volonté de progrès»*.

Si le père et le fils ont conservé des techniques comme le labours et le travail des sols, qui *«à présent se généralisent sur l'ensemble du domaine»*, c'est que la volonté de progrès se manifeste surtout dans la maîtrise de la vinification. *«Avec des méthodes sans intrants, par le froid, afin de faire des vins intègres qui nous ressemblent»*. Mathieu Blanchet est à l'image d'une appellation jeune, dynamique et vivante mais qui reste attachée à ses racines. Il incarne l'amour du terroir et la fidélité à ses valeurs. Un terroir dont il aime à vanter les richesses. *«À quelques mètres près, le sol va changer. Les couleurs de la pierre vont refléter la lumière et chaque terroir est différent, selon les pentes, l'exposition. Le sol est extrêmement riche et unique à Pouilly»*.

Une typicité sans pareille

Cette richesse sans pareille est-elle due aux vents d'ouest dominants qui insufflent la fraîcheur de la Loire pendant la maturation ? Toujours est-il que le goût typique et si caractéristique du Pouilly ne cesse d'éveiller les passions.
Celles des vignerons et des grands amateurs de vin. Chacun célèbre ainsi à sa manière ce *«fumet qui a le goût du fumé»* , ces *«arômes de cendres de cheminée mais qui laissent un parfum agréable comme de doux souvenirs»* où l'on retrouve l'étincelle de deux pierres d'argile à silex frottées l'une contre l'autre. *«Cette fumée douce, légèrement épicée, ce poivre blanc qui vous chatouille les narines»*. Le jeune vigneron en parle en vrai poète, comme tous ses confrères si fous de leur terroir.

Plus qu'un métier, une passion

Pour Mathieu Blanchet, plus qu'un métier, être vigneron c'est une passion. Et qui requiert patience et vigilance de chaque instant. *«Il faut être vigneron mais aussi mécanicien, comptable et avoir l'œil sur tout, faire preuve de rigueur, de conscience, être aussi commercial et commerçant. Il faut savoir vendre et avoir un bon contact avec le client»*. Le vigneron apprécie cette absence de routine dans le travail et les liens qui se sont tissés avec la clientèle même étrangère. *«On a une relation particulière avec certains de nos clients, on connaît leurs enfants... nos importateurs viennent déjeuner à la maison»*

Ce que Mathieu apprécie aussi c'est tout le travail effectué en cave. Un travail dont l'importance est primordiale et pour lequel chaque étape est cruciale : *«le travail en cave c'est préserver ce qu'on a fait en vigne. Il y a le pressurage et la façon dont on écrase le raisin va induire des goûts différents. Puis le travail de fermentation et de filtration. Il faut être compétent et connaisseur jusqu'à l'étape de la mise en bouteille»*.

Plus qu'une étape, la mise en bouteille est un véritable aboutissement pour les vignerons. Où chaque année, chaque cuvée se révèlent uniques et différentes. *«Les années sèches donneront des vins soutenus, charpentés, puissants, aux arômes volatiles. Les grosses pluies donneront des vins plus frais, plus élégants, au profil aromatique»*.

Avec les vins de Pouilly, la météo devient elle-même fascinante. Suave, chaleureuse ou fraîche et élégante, jamais ennuyeuse.

CÉLINE CLÉMENT

Association Semeurs du possible

Tester son activité avant de se lancer

Le réseau Semeurs du possible propose à des porteurs de projet de tester leur activité agricole grandeur nature avant de s'installer. L'association organise une journée porte ouverte samedi 17 juin, de 10h à 12h sur l'exploitation «test» de Damien Chovet, en maraîchage biologique depuis un an à Chaumard.



Damien Chovet ouvre les portes de son *«lieu test agricole»* le samedi 17 juin de 10h à 12h à Chaumard.

«*Semeurs du possible*» est un réseau bourguignon de lieux tests agricoles dont l'objectif est d'accompagner les porteurs de projet. L'avantage : permettre aux agriculteurs de tester leur activité avant de s'installer. *«Légalement, on s'adosse sur la couveuse d'entreprise «potentiel»,* explique Elodie Patrice, salariée de l'association. *«Les porteurs de projet peuvent tester leur activité sous le statut «Cape». Ce contrat permet de prêter un numéro de Siret au porteur de projet»*. Véritable réseau d'appui à l'installation agricole progressive, l'association Semeurs du possible propose par ailleurs un accompagnement technique. L'agriculteur peut bénéficier des conseils d'un tuteur sur son secteur. *«De plus en plus de profils non agricoles veulent rentrer dans le métier. On peut leur proposer du foncier, on a du matériel en propre pour équiper les sites. C'est un sytème qui fait de la prévention pour ne pas laisser partir tout seuls à l'aventure les porteurs de projet»*, précise Élodie Patrice. Créée en 2013, l'association a accompagné depuis sa création une trentaine de porteurs de projet en Bourgogne. Pour 2/3 des hommes, de 27 à 55 ans, essentiellement des reconversions. Parmi ces candidats à l'installation, 52% se sont installés de manière effective, dont 10% dans leur région d'origine. Un quart se sont dirigés vers du salariat agricole et 14% n'ont pas poursuivi dans le secteur agricole. Au total une quarantaine de structures de ce type sont en fonctionnement sur toute la France. *«L'idée est bien de ne pas lier le porteur du projet dans la durée»,* souligne Élodie Patrice. *«Les terrains sont souvent mis à disposition gratuitement par les propriétaires et les contrats d'un an peuvent être renouvelés deux fois. Afin d'intégrer le système, les candidats doivent présenter un dossier et posséder des connaissances agricoles au préalable»*. Le système proposé par Semeurs du possible présente peu de contraintes pour le porteur de projet, si ce n'est qu'il doit reverser 5% de son chiffre d'affaires à l'association. Actuellement, trois lieux tests sont en activité sur le département de la Nièvre. Afin de mieux faire découvrir ce concept, l'association propose une journée porte ouverte, le samedi 17 juin de 10h à 12h sur l'exploitation test de Damien Chovet, en maraîchage biologique depuis un an à Chaumard.

CÉLINE CLÉMENT

Plantes médicinales

Une alternative face à la crise

À son installation en 2003 à Evry-d'en-Bas, l'éleveur polyculteur Sébastien Perry a fait le choix de la diversification en ouvrant un atelier de plantes médicinales. Il produit aujourd'hui 4 tonnes de plantes sèches par an.


Sébastien Perry produit 4 tonnes de plantes médicinales, qui lui permettent d'équilibrer son activité.

Au démarrage, les parcelles de plantes médicinales de Sébastien Perry ne faisaient que 30 ares. Une petite surface que l'agriculteur a peu à peu fait fructifier. Aujourd'hui il cultive sur 3 ha quelque 15 variétés de plantes médicinales, destinées à l'herboristerie, la cosmétique, la santé animale, les compléments alimentaires, l'homéopathie, la phytothérapie. Menthe, mélisse, thym, artichaut, mauve, souci, sauge...cultivées en bio et commercialisées via la coopérative *«Plantes de pays»*, qui regroupe 18 adhérents en Bourgogne et Auvergne.

Sébastien Perry est lui-même trésorier de cette société coopérative, qui permet *«à ses adhérents de grouper le fruit de leur travail pour avoir une force de vente»*. Créée en 2006, la coopérative *«Plantes de pays»* commercialise environ 26 T de plantes sèches par an, pour un chiffre d'affaires de 150 000 €. Des chiffres en nette progression et qui témoignent de l'essor des plantes médicinales en France. Celles-ci répondent à la mode du retour au naturel. Chacune possède leurs propriétés : la mélisse contre l'anxiété et le stress, la mauve contre les bronchites, la menthe pour stimuler le système digestif ou l'artichaut, reconnu pour détoxifier le corps.

La demande est telle que l'offre ne suffit plus, la France doit en effet importer 30% de ses plantes. *«Nous n'avons pas de souci de commercialisation mais en revanche un manque de marchandise dans la Nièvre, reconnaît Sébastien Perry. La demande est en progression mais la filière est peu connu dans le département alors qu'elle est beaucoup plus importante sur d'autres départements comme la Drôme»*.

Une demande en forte progression

Son atelier de plantes médicinales permet à Sébastien Perry de moins subir les soubresauts économiques et d'être davantage dans l'équilibre. Pour l'agriculteur, la diversification est la solution toute trouvée face à la crise : *«La diversification est indispensable dans la Nièvre et il faut que les gens prennent conscience qu'on en a besoin. Il faut sortir du schéma de nos parents, de nos grands-parents et les plantes ont un avenir grandissant»*. D'autant plus que l'activité demande peu d'investissement au démarrage : *«Ce n'est pas une solution miracle, c'est du travail manuel, qui demande peu d'investissement mais un matériel spécifique. Séchoir, faucheuse, auto-chargeur, ensileuse à poste fixe...que l'on peut aussi acquérir petit à petit. Bien souvent on démarre sur de petites surfaces pour s'agrandir par la suite»*. Et si l'activité reste aléatoire en terme de résultat comme toute activité agricole, elle n'en représente pas moins de réels avantages. Comme, par exemple, la maîtrise du circuit de commercialisation et la traçabilité totale avec les clients. *«C'est un principe de commercialisation que nous souhaitons garder, car cela fait du bien de sortir du cadre classique et la production, on la vit de A à Z»*. Financée par France Agrimer, la coopérative tend aujourd'hui les bras à de nouveaux adhérents, auxquels elle promet conseils et soutien technique. Sébastien Perry regrette néanmoins que *«des ateliers innovants, basés sur des choses naturelles, ne soient pas davantage mis en avant sur la région»*. Pour que d'autres tirent comme lui bénéfice des plantes médicinales.

CÉLINE CLÉMENT

Une filière PPAM porteuse d'avenir

La filière Plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) regroupe les plantes destinées à la parfumerie (jasmin, lavande...), les plantes aromatiques (thym, romarin, origan...) et les plantes médicinales, destinées à l'herboristerie, la cosmétique, la santé animale, les compléments alimentaires, l'homéopathie et la phytothérapie. La filière fournit une clientèle diversifiée, qui va de l'industrie de la santé animale à l'herboristerie, en passant par les laboratoires cosmétiques ou de compléments alimentaires. Il existe deux façons de produire : la cueillette et la culture. Si une centaine de plantes sont référencées, la coopérative Plantes de pays en produit entre 15 et 20. Elle travaille également sur demande.

▸ *Agenda*

17-18/06 Journées nationales de l'archéologie

Samedi 17 et dimanche 18 juin, pendaison de crémaillère à Bibracte après 25 ans de fouilles. L'occasion pour la Grande Maison Romaine de se dévoiler au public sous ses plus beaux atours!
Pour l'occasion :
Cluedomus : Cluedo géant dans les pièces de la grande maison romaine
Ateliers créations : graff géant, vidéo, photo... pour célébrer la fin des fouilles et réunir tous les archéologues du monde entier qui ont travaillé sur ce chantier.
Ateliers d'initiation à la fouille, Marcher dans les pas des archéologues, grâce à l'application «Truelles et pixels».
Concerts, visites guidées, apéro musical...
Renseignements : Sophie Gillibert-Collette, 03 81 57 13 29

Aide à l'embauche PME

Il n'est pas trop tard!

Mise en place en janvier 2016 initialement pour 1 an, l'aide à l'embauche PME a été prolongée de 6 mois, pour toute embauche réalisée jusqu'au 30 juin 2017. Si vous avez un recrutement en cours, il n'est pas trop tard pour en bénéficier !

Depuis le 18 janvier 2016 et jusqu'au 30 juin 2017, les embauches en CDI ou CDD de plus de 6 mois, réalisées par les entreprises de moins de 250 salariés bénéficient d'une prime trimestrielle de 500 € durant les 2 premières années du contrat, soit 4000 € au total pour une embauche à temps plein. Les embauches à temps partiel peuvent également en bénéficier, l'aide est alors proratisée. L'aide est aussi versée dans le cadre d'une transformation d'un CDD en CDI.
À ce jour, il n'est pas prévu de prolongation de cette aide pour les embauches réalisées après le 30 juin. Si vous avez un recrutement en cours ou si vous prévoyez de transformer un CDD en CDI d'ici la fin du mois, n'hésitez pas à contacter votre service emploi au 03.86.93.40.94, afin de ne pas passer à côté de ce coup de pouce. Le service emploi de la FDSEA a ainsi accompagné une vingtaine d'employeurs depuis 2016 pour leur faire bénéficier de cette aide à l'embauche.
D'autres aides au recrutement ou à la formation sont encore mobilisables, faites nous part de vos projets de recrutements et nous vous conseillerons sur la solution la plus favorable.

SERVICE EMPLOI FDSEA58

▸ *Formations*

27/06 Être autonome pour vérifier mes engins de levage

Formation d'une journée à la Sicagemac à Corbigny
L'objectif : Obtenir l'attestation de Formation à la Vérification Générale Périodique des Matériels Agricoles
Les intervenants : Bernard Chonier, Formateur au CFPPA de la Barotte
Contact : Responsable de stage, Christophe Bossaron, au 06 80 17 22 79
Pour plus de détails sur les formations proposées par la Chambre d'agriculture : http://www.nievre.chambagri.fr
Ou contacter le service formation au 03 86 93 40 37
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux : https://www.facebook.com/chambredagriculture.nievre



► À noter

N'attendez pas l'été !

A l'approche des vacances d'été et des examens, vous serez nombreux à vouloir obtenir ou procéder au renouvellement d'un passeport ou d'une Carte Nationale d'Identité. L'afflux de demandes peut entraîner des délais d'attente aux guichets de villes, voire des délais de délivrance allongés.
Vous devez déposer votre demande de carte nationale d'identité ou de passeport (première demande ou renouvellement), dans n'importe laquelle des 15 communes suivantes, équipées d'un dispositif de recueil : Aillant-sur-Tholon ; Auxerre ; Avallon ; Bléneau ; Chablis ; Joigny ; Migennes ; Pont-sur-Yonne ; Saint-Florentin ; Sens ; Tonnerre ; Toucy ; Vermenton ; Villeneuve-L'archevêque ; Villeneuve-sur-Yonne
Le délai moyen d'attente dans certaines mairies pour obtenir un rendez-vous ou pour pouvoir déposer votre dossier dans une de ces mairies est d'environ une semaine.
Ces délais sont actuellement plus longs pour quelques communes du Nord Sénonais et centre-Yonne sous tension (Joigny, Migennes, Pont-sur-Yonne, Sens) : entre une quinzaine de jours et un mois. En revanche, les autres sites ne rencontrent pas ces difficultés.
A ce délai, il faut rajouter le temps de fabrication et de délivrance du passeport ou de la carte d'identité qui demeure inchangé (de l'ordre d'une dizaine à une douzaine de jours). PRÉFECTURE DE L'YONNE

UPVY

La filière céréalière et oléoprotéagineuse expliquée aux candidats

Plusieurs candidats aux législatives* ont répondu à l'invitation de l'Union des Productions Végétales de l'Yonne, pour une présentation détaillée des enjeux et des problèmes auxquels sont confrontés les producteurs de céréales et d'oléoprotéaginaux du département



De gauche à droite : Laurent Poncet, président d'Ynovae, Étienne Henriot, président délégué, Daniel Rougegrez, président de l'UPVY

Premier département céréalier de la région Bourgogne Franche-Comté, avec 56% des exploitations spécialisées en grandes cultures l'Yonne est directement concernée par la réglementation PAC, les dossiers environnement, ou les moyens logistiques de transports pour acheminer les productions. Autant de thèmes développés le 6 juin dernier, lors de la rencontre avec les candidats aux législatives des trois circonscriptions. Premier sujet évoqué : la dérogation au temps de travail hebdomadaire en période de moisson. Qui tourne parfois à l'ubuesque, explique Jean-Marc Krebs, directeur de 110 Bourgogne, *«alors que la moisson doit se dérouler au moment idéal, pour préserver la qualité du grain, on nous demande d'annoncer à la Direccte un mois à l'avance, les périodes où l'on aurait besoin de travailler plus!»* Demandant que la flexibilité soit de mise pendant cette période critique et que soit accordée la possibilité d'un dépassement de 72 heures/semaine, comme cela est la règle dans d'autres départements voisins. Autre sujet qui fâche : celui de la facture énergétique des entreprises, confrontées parfois à des rappels imprévus, souligne Jean-Marc Krebs : *«une facture de 60 K€ pour la coopérative, alors que nous avions des contrats garantis. Une année comme 2016, où on a tous engagé de gros plans d'économie, ça fait un peu râler…»* Évoquant même une double peine, avec l'obligation d'utiliser des camions, faute de gabarit suffisant sur la rivière Yonne à partir de Joigny, ou la fermeture annoncée de deux voies ferrées.

Quid des biocarburants de première génération ?

Troisième producteur de colza au niveau national, l'Yonne est particulièrement impactée par la Directive européenne Énergie Renouvelable (RED2), visant notamment à réduire l'utilisation de biocarburants de première génération (tels le biodiesel ou le bioéthanol), dans les carburants, en faisant passer le plafond d'incorporation de 7% en 2020 à 3,8% maximum à l'horizon 2030. Une décision qui n'est pas sans conséquence pour la pérennité d'un site comme le Meriot : *«nous avons aujourd'hui un débouché à nos portes. Si demain l'on supprime les tourteaux de colza pour l'alimentation animale, ce sera remplacé par quoi ? Du tourteau de soja américain aux OGM…? Il faut savoir ce que l'on veut !»* Coup de gueule également de la part de Laurent Poncet, président de la coopérative Ynovae, concernant la gestion des phytosanitaires : *«parfaitement incompréhensible, où le pragmatisme ne fait plus loi, remplacé la plupart du temps, par des idéologies…»* Dénonçant un principe de précaution faisant abstraction des progrès en la matière, réalisés ces dernières années : *«zéro phyto, c'est jouer à l'apprenti sorcier ! Le produit phytosanitaire ou phytopharmaceutique, ce n'est pas un gros mot, c'est un moyen !»*.

DOMINIQUE BERNERD

* Étaient présents : Michèle Crouzet (LREM); Maud Navarre (EELV-PRG); Clarisse Quentin (LR); André Villiers (UDI-LR); Guillaume Larrivé (LR) ; Jean-Luc Minier (Suppléant Maud Navarre). Ainsi que : Valérie Leuger (Conseillère départementale)

Publi-reportage

Loïc Dansin, éleveur à Cussy les Forges

«Après 500h, mon Kubota MGX répond à toutes mes attentes»

Lorsqu'il a réceptionné son Kubota M128GXS-II en octobre dernier, Loïc Dansin, jeune agriculteur basé dans l'avallonnais, a suscité la curiosité de ses voisins. Pourquoi Kubota, peu connu dans le secteur, qui plus est, distribué par un concessionnaire récemment implanté dans l'Yonne ?

Seulement voilà, Loïc Dansin, à la tête d'un troupeau charolais de 85 mères sur une exploitation de 110ha à 80% herbagère, est un pragmatique. *«Il fallait que je change un de mes deux tracteurs qui avoisinait les 10 000 heures. J'ai repris l'exploitation familiale, il y 3 ans et je sortais d'une année moyenne, donc pas question de faire des folies ! Je recherchais donc une occasion récente de 100cv autour des 2000h»*. explique l'éleveur.



Ayant des difficultés à trouver l'occasion qui correspondait à ses critères et Kubota inaugurant son installation à Venoy, Loïc Dansin s'intéresse à la marque japonaise dont il a un apriori positif. Les renseignements pris ici et là sont bons. L'éleveur et Julien Demoly, Président de Kub 89, se rencontrent donc naturellement. *«Le courant est tout de suite bien passé. En étudiant les capacités des différents modèles proposés, j'ai finalement opté pour un M128GXS-II de 128cv, un peu plus puissant que ce que je cherchais, mais qui permettait d'être équipé d'un chargeur frontal Manip MPower 120 qui lève à 4,15m, une capacité importante pour le stockage des fourrages. Et en plus, je restais dans le budget que je m'étais fixé !»* Le financement 7 ans à 0% et la garantie 5 ans ou 4000h pièces et main d'œuvre ont finis de convaincre l'éleveur.

Huit mois plus tard et 500 h. au compteur, Loïc Dansin ne tarit pas d'éloges sur son Kubota affecté à la manutention, au labour, semis et transport. *«C'est un tracteur bien adapté pour mon exploitation et simple d'utilisation, avec le pont avant suspendu et une cabine à 4 montants spacieuse et confortable. J'apprécie le toit ouvrant vitré et la clim ! Le moteur 4 cylindres et 6,1l de cylindrée est nerveux. De plus la transmission powershift à 8 rapports sous charge répond bien aux sollicitations et évite les changements de gammes incessants lors de certains travaux»*.
Voué à travailler 800h/an, le MGX de Loïc Dansin répond pour pleinement aux attentes de l'éleveur : pas de problèmes techniques, un tracteur maniable et confortable, un poste entretien maitrisé, l'éleveur peut ainsi se consacrer entièrement à son troupeau. *«Car c'est tout de même de lui que je dégage mon revenu»*.

ZA du Soleil Levant - 89290 Venoy - 03 86 18 89 99

Puisaye

Un parcellaire plus fonctionnel

Mis en œuvre depuis un an, l'échange de parcelles entre 19 agriculteurs de Coulangeron et des alentours a permis de gagner en temps de travail.



Philippe, Guy, Dany et Eric ont fait partie des premiers à croire au projet et ont contribué à sa réussite.

L'idée d'échanger des terres pour créer un parcellaire plus fonctionnel est née il y a une quinzaine d'années. Le projet éolien qui s'amorçait alors, a sans doute freiné les choses et ce n'est qu'en septembre 2015 qu'une vingtaine d'agriculteurs du secteur, répartis entre Coulangeron, Ouanne, Escamps, Molesme, Merry le Sec et Levis, se sont réunis pour échanger sur le sujet.

La première chose à mettre en œuvre, raconte Philippe Caillard, l'un des initiateurs du projet, *«a été de dresser un tableau du parcellaire existant, à l'are près, car on ne trouvait pas de carte et c'est moi qui m'y suis attelé. À la première réunion, chacun y allait de sa calculette et ça ne tombait pas juste !»* Au total, une centaine de parcelles était à échanger, pour 237 ha de cultures. La plus petite représentant 1,62 ha et la plus grande, 39 ha. Avec l'avantage d'un assolement classique blé/orge/colza, commun aux 19 agriculteurs intéressés et d'une qualité de terre homogène. Le *«bon sens paysan»* a prévalu et en avril 2016, une fois prévenues la Safer, la Chambre d'agriculture, ainsi que les propriétaires concernés, le projet était clôturé. Le dernier remembrement remontait à 1965 et c'est peu de dire que le nouveau parcellaire a grandement facilité la vie quotidienne de chacun, comme l'explique Dany: *«on a tous gagné en grandeur de parcelles et par conséquence en temps de travail. Même si au bout du champ, tu te retrouves avec un peu plus de cailloux que tu avais avant, sur l'année, tu gagnes bien trois jours de boulot»*. D'autant que la taille des parcelles *«d'avant»* s'accommodait mal avec les outils d'aujourd'hui: *«il fallait sans cesse replier, déplier et l'économie de carburant est réelle»*. Pour Éric, cet échange a aussi un autre avantage: *«le risque de dommages aux cultures voisines, lorsque l'on manœuvrait, était auparavant bien réel»*. Certains échanges à deux se sont vite avérés impossibles, souligne Dany: *«moi j'avais une parcelle de 30 ha, il a fallu au final, que j'en reprenne à huit gars différents pour trouver mon compte»*.

Autant dire que chacun a du faire preuve de bonne volonté, comme le rappelle Éric : *«on a tous fait un effort quelque part. Celui qui ne voulait vraiment pas en faire, je crois que d'emblée, il devait se retirer du projet»*. Une question demeure toutefois : que se passera t-il si un jour un propriétaire veut récupérer sa parcelle, dans la mesure où, depuis l'échange, un exploitant ne cultive plus forcément celle du propriétaire avec qui il a souscrit un bail ? Il faut espérer qu'en ce cas aussi, *«le bon sens paysan»* l'emporte!

Dominique Bernerd

Cuma, Antenne de l'Yonne

«Seul, nous nous condamnons...»

L'Antenne 89 de la Fédération Cuma Bourgogne, a tenu son Assemblée générale à Saint-Privé, avec pour thème cette année *«l'organisation du groupe»*, ou comment obtenir une efficacité optimale, en améliorant les relations entre adhérents.

À ce jour, 97 Cuma sont adhérentes à la fédération, dans l'Yonne. L'année 2016 a vu la création de la Cuma Bio *«Vanne et Othe»*, mais enregistré dans le même temps trois dissolutions : Cumas des *«Trois Communes»*, de Saint-Père et de Maleroy.
À noter : le redémarrage de la Cuma de Chatel-Censoir, rebaptisée «Cuma de Pissevin» par les Jeunes Agriculteurs et viticulteurs qui la composent, ainsi que celui de la Cuma «La Sénonaise», dans le nord du département.

Depuis 2005, le chiffre d'affaires cumulé est en constante progression. Le dernier exercice n'échappe pas à la règle, avec un chiffre d'affaires de 5,4 millions € de travaux facturés aux adhérents.

Au total, les Cuma de l'Yonne ont investi pour 5 millions € dans 159 matériels, d'une valeur moyenne de 32 K€ HT. Avec la présence de plus en plus marquée, de matériels de précision, favorisant notamment la réduction des intrants, de l'érosion et de la pollution.

Si le pourcentage de petites Cuma (n'excédant pas 20 K€ de Chiffre d'affaires annuel), reste stable à 37%, l'on note une augmentation des structures dont le CA se situe entre 50 et 80 K€ (+ 2%), ainsi que de celles avec un CA supérieur à 100 K€ (+ 3%).

La Cuma *«moyenne»*, dans l'Yonne, représente ainsi désormais : 24 adhérents et 22 matériels, pour un chiffre d'affaires moyen de 56 K€.

Mieux s'organiser, pour une efficacité plus grande

En 2016, 11 Cuma de l'Yonne ont sollicité les aides à l'investissement du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations(PCAE). Sept ont été retenues, pour un montant accordé, de 261 449 €. Six dossiers sont actuellement en cours d'instruction, l'ouverture du prochain appel à projet étant prévue début août 2017.

Dans le cadre des diagnostics Dina Conseil, mis en place l'an passé, deux dossiers ont été réalisés, portant sur un projet bâtiment.
Quatre nouveaux dossiers ont été déposés en avril dernier sur les thèmes suivants : bâtiment, aire de lavage, fonctionnement interne et répartition des rôles. L'occasion de bénéficier d'un diagnostic complet et de prendre le temps d'analyser le fonctionnement de sa Cuma.

En seconde partie d'AG, plusieurs témoignages sont venus étayer l'importance des relations humaines entre les adhérents d'une Cuma, pour s'organiser au mieux et être le plus efficace possible.



Walter Huré, Président de l'antenne Yonne des Cuma, Lionel Parigot, Secrétaire de l'antenne 89, Jean-Philippe Rousseau, directeur de la Fédération régionale des Cuma Bourgogne Franche-Comté (de gauche à droite).

D'autant, comme l'a rappelé Walter Huré, président de l'antenne Yonne, *«que si nous sommes la seule profession à produire des denrées, dont nous ne connaissons ni la valeur, ni le prix de vente, l'organisation et les méthodes de travail inhérentes nous appartiennent»*.

À l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté, un nouveau défi se dessine, visant à améliorer les compétences, que ce soit en terme d'emplois ou d'acquisition d'agro-équipements, souligne Walter Huré, pour qui : *«la mutualisation de nos moyens humains et matériels est l'une des clés pour l'avenir de nos campagnes. Ensemble, nous trouverons des solutions, seul, nous nous condamnons»*.

Dominique bernerd

▸Agenda

Concours international d'attelage
Le Concours international de Chablis se déroulera du 28 juin au 2 juillet, à Chemilly-sur-Serein. Les équipes de France de 1 à 4 poneys et à 2 chevaux de sang seront parmi les concurrents aux Ecuries de la vallée du Serein. Jeudi et vendredi : dressage ; Samedi : marathon ; Dimanche: maniablilité. Entrée gratuite. Renseignements au 06 18 09 71 14 et sur www.attelages-yonne.fr

20/06 Diversifier mon assolement
Dans le cadre des journées Innov'Action, portes ouvertes organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, sur une exploitation du jovinien sur le thème «Diversifier mon assolement : betterave, chanvre, lentilles. Mardi 20 juin, de 13 h 45 à 17 h 30, Route de Joigny à Senan. Au programme: présentation de l'exploitation, zoom sur les nouvelles cultures et leur itinéraire technique (agriculteur-hôte) ; Clés de la réussite de la betterave, du chanvre et de la lentille (ITB et Terres Inovia) ; Visite de parcelles ; Verre de l'amitié. Contact : Léa Pietri au 03 86 94 28 45.

▸Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Bâtir mon projet d'installation
Les 29 septembre et 5 octobre à Auxerre. Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41

Les chiffres clés pour gérer mon exploitation
Les 9 et 17 novembre à Auxerre. Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41

Je crée ou j'entre dans une société : je réussis mon projet d'association
Les 21 et 27 novembre à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier, 03 86 94 22 10

Bien être en élevage de volailles de chair
Le 7 novembre à Auxerre et 14 novembre sur site DUC à Chailley. Contact : Ophélie Payardelle, 03 86 94 82 93

Viticulture

Les raisons de la colère

Les syndicats de vignerons sont «*vent debout*» contre le projet d'implantation de dix nouvelles éoliennes dans le sud auxerrois, entre Cravant et Irancy, considérant qu'un phénomène de saturation est atteint et craignant pour la préservation des paysages.


Un paysage que les vignerons aimeraient rencontrer moins souvent.

«*Trop c'est trop !*» Ou comment en trois mots, résumer l'état d'esprit qui anime les viticulteurs icaunais, toutes appellations confondues, face au nombre de mats éoliens ne cessant de progresser au fil des projets, dans le paysage du sud auxerrois. La mobilisation est générale et les a conduit à se rapprocher de l'association «*Vents contre Air*», connue pour s'être mobilisée l'an passé, contre le projet d'installation d'une centrale d'enrobés en bordure d'autoroute, à Saint-Cyr-les-Colons mené par la société APRR. Avec pour mot d'ordre déjà, de «*préserver le patrimoine viticole du département*»
Une solution avait finalement été trouvée pour implanter la centrale plus au sud, dans l'avallonnais. C'est pour manifester leur attachement au paysage, que tous se sont retrouvés ce samedi matin, au dessus de Préhy, pour une remise en état symbolique de la toiture d'une «*cadole*», cabane de pierre que l'on trouve encore parfois au milieu des vignes et qui servait d'abri aux vignerons.

Pas hostiles à l'éolien
Avec 128 éoliennes installées, l'Yonne est aujourd'hui leader en la matière au niveau de la région Bourgogne Franche-Comté. Totalisant, avec les 63 mats ayant reçu l'aval de la préfecture mais pas encore sortis de terre à ce jour, une énergie cumulée de plus de 506 Mégawatts. Tout proche de l'objectif du schéma régional, qui prévoyait pour le département, un chiffre compris entre 500 et 600 MW. Les 10 éoliennes devant être installées sur les hauteurs d'Irancy et de Cravant par la Société Eolfi sont aujourd'hui en attente de l'autorisation préfectorale, qui devrait être connue à l'horizon, après une enquête publique menée à l'automne 2017.
Pour autant, les acteurs viticoles engagés dans la mobilisation ne revendiquent pas une hostilité à l'éolien, comme l'a rappelé Jean-François Bersan, Président du groupement des syndicats viticoles de l'Auxerrois : «*la viticulture est forcément pro-éolienne. En revanche, il est des endroits comme ici, classés paysages remarquables, où il est inconcevable d'en voir. Que la transition énergétique soit obligatoire est une chose, mais peut-on imaginer des éoliennes installées autour du Mont Saint-Michel ? Ou sur la partie entre Dijon et Chagny classée au patrimoine de l'Unesco…? On peut considérer que nos climats à nous, ne méritent pas un autre traitement*». Un sentiment que partage Frédéric Gueguen, viticulteur à Préhy et président de la Fédération de Défense de l'Appellation Chablis: «*un peu d'éolien, c'est très bien, mais là, on va être encerclés. Aujourd'hui, le développement de l'œnotourisme est un élément phare pour le vignoble du chablisien, comme celui du grand auxerrois et on ne peut imaginer d'être «pollué» ainsi visuellement. Le profit de quelques-uns vient contrarier l'intérêt de beaucoup d'autres, au risque de détériorer l'image globale des climats de Bourgogne*».



À Saint-Cyr-les-Colons, les panneaux hostiles à l'implantation de nouvelles éoliennes sont légion.

Tous les professionnels présents ce samedi matin, appellent à un équilibre et une diversité en matière d'énergies renouvelables, mêlant l'éolien, l'énergie solaire, la géothermie ou l'utilisation de la biomasse, à l'image de l'unité de production devant être installée à Chablis, prévue fonctionner à partir de mouts de raisins.
Il y a quelques semaines, le syndicat des vignerons d'Irancy, emmené par son président, Christophe Ferrari a décidé lors de son assemblée générale d'adhérer et soutenir financièrement l'association «*Vents contre Air*». D'autres syndicats viticoles envisagent aujourd'hui la même démarche, dans un esprit fédérateur. Viticulteur à Irancy, Willy Charriat a pour sa part trouvé l'idée qui pourrait satisfaire tout le monde : «*nous ne sommes pas contre les éoliennes, simplement, faudrait les enterrer plus profond…!*»
L'humour est une arme pacifique, qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.


Un combat fédérateur qui regroupe toutes les appellations viticoles du département.

DOMINIQUE BERNERD

Forum des Opportunités

Un lieu d'échanges pour l'avenir

Cette première édition organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne a réuni plus de 150 personnes, pour une journée d'échanges à la découverte de nouvelles productions et débouchés potentiels.



L'occasion d'échanges et de prises de contacts.

Pour Loïc Guyard, membre du Bureau de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en charge de la valorisation des ressources locales, cette journée se voulait avant tout lieu d'échanges et de contact : *«une sorte de vitrine de tout ce qui pouvait exister, que ce soit en terme de nouvelles cultures, de production d'énergie ou d'ateliers d'élevage, où les filières et les entreprises expliquent ce dont elles ont besoin, l'occasion aussi pour les agriculteurs, de découvrir de nouveaux débouchés de commercialisation, pour augmenter toute cette valeur ajoutée potentielle mise à mal par les différentes crises que traverse l'agriculture»*. Pari réussi, puisque plus de 150 personnes ont visité tout au long de la journée, les différents stands répartis en cinq pôles : productions végétales, productions animales, agriculture biologique, énergie et diversification. Manière de s'informer sur l'éventail des productions diversifiées, les démarches à mettre en œuvre ou les marchés existants.

Parmi les partenaires présents à ce forum, la société Duc, toujours en quête de nouveaux producteurs sur le département : *«notre nouvel actionnaire a manifesté clairement sa volonté de saturer les outils de production existants et par conséquent de multiplier le nombre de poulaillers, pour passer à l'abattage de 500 000 poulets par semaine»*. À quelques pas de là, la coopérative germinal cherche aussi de nouveaux producteurs en agriculture biologique : *«nous travaillons déjà avec 60 producteurs locaux, pour plus de 400 références, mais souhaitons développer certaines filières, autour du maraichage notamment»*. Du côté du groupe Schiever, on souhaite développer les cultures de légumes de plein champ, aujourd'hui très minoritaires dans le département. D'autres opportunités aussi, comme la production de lin sous contrat, dans le cadre de la filière Bleu Blanc Cœur. Une table-ronde l'après-midi, avec la participation de producteurs locaux, en a rappelé les perspectives de développement, suivie d'une conférence sur les nouvelles ressources pour les exploitations, en matière de biogaz notamment. Le matin, s'est tenue une conférence de Marion Bretonnière Le Du, chargée d'étude au Conseil National de l'Alimentation, sur *«les évolutions dans les habitudes de consommation et leurs conséquences sur les filières et leurs producteurs»*. Avec à la clé, de nouveaux débouchés de commercialisation pour l'agriculture de demain.

DOMINIQUE BERNERD



Et pour certains, d'expliquer leur démarche, comme ici, les représentants de *«Saveur en Puisaye»*, une épicerie locale proposant des produits fermiers locaux.

FDSEA 89

Un plan d'urgence pour l'agriculture

La FDSEA de l'Yonne a invité les candidats aux législatives ayant franchi le premier tour des élections à se rendre sur des exploitations, pour une présentation des mesures d'urgence à mettre en place pour l'agriculture française.



Rencontre avec les candidats finalistes de la 1ère circonscription, chez Eric Saison, à Bleigny, près de Coulangeron.

Ils sont une dizaine ce mardi matin, réunis dans le salon familial d'Eric Saison, polyculteur éleveur à Bleigny, sur la commune de Coulangeron. Autour de la table, Francis Letellier, président de la FDSEA de l'Yonne, quelques agriculteurs voisins, ainsi que le député sortant de la circonscription, Guillaume Larrivé, candidat à sa réélection et Mathieu Debain, suppléant de son adversaire, Paulo Da Silva Moreira, assisté pour l'occasion d'Yves Vecten, pour un appui technique en matière d'agriculture.

La liste des mesures proposées par le premier syndicat agricole est longue mais en préambule, Francis Letellier rappelle quelques chiffres : *«3,5 millions de personnes travaillent dans le secteur agricole en amont et en aval. C'est 13 à 14% de la totalité des emplois induits en France»*. Comment redonner à l'agriculture française sa position première en Europe ? Les propositions de la FNSEA sont multiples : lancement d'un grand Plan National d'investissement, mise en œuvre d'une politique rationnelle de la ressource en eau, arrêt de la surenchère normative *«franco-française»*, mise en place de la TVA sociale, baisse du coût du travail. *«Il faut inclure dans le prix de vente le coût de production sortie ferme. Quelle entreprise aujourd'hui, vend à perte, sortie usine ? Contrairement aux Allemands, le salaire de l'exploitant n'est pas inclus dans les charges. Il faut inverser cette logique de construction de prix…»*

Redonner des marges de manœuvre aux agriculteurs pour une meilleure gestion des risques, revoir le principe de précaution devenu au fil du temps *«principe d'inaction»*, obtenir l'égalité des chances pour le monde rural, par la mise en place d'un accès généralisé au très haut débit et le maintien ou le développement des services. Autant de sujets sur lesquels les vainqueurs auront à plancher à partir de dimanche prochain et que le monde agricole saura sans nul doute, leur rappeler, tout au long de la prochaine mandature, pour s'assurer d'avoir été entendus.

Deux autres rencontres sont prévues ce vendredi 16 juin, à partir de 10 heures : chez Laurent Tavoillot, à Civry-sur-Serein, pour les deux finalistes de la 2e circonscription (Jean-Yves Caullet et André Villiers) et à Véron, chez Pierre et Olivier Dechambre, pour ceux de la 3e circonscription (Michèle Crouzet et Julien Odoul).

DOMINIQUE BERNERD



Interbev Bourgogne-Franche-Comté

Les réponses seront «*filière*» ou ne seront pas

Jean-Pierre Fleury, ancien président d'Interbev Bourgogne, est le nouveau président d'Interbev Bourgogne Franche-Comté. Il revient pour nous sur cette élection, l'actualité et les dossiers dont Interbev BFC va devoir se saisir dans les mois à venir.


Un bureau, représentant l'ensemble de la filière, réuni autour de son président, Jean-Pierre Fleury (3e à droite).

Que pouvez-vous nous dire après cette session extraordinaire qui a vu votre élection à la tête d'Interbev Bourgogne Franche-Comté ?
Jean-Pierre Fleury (J-P. F.) :
«Après cette élection du conseil d'administration et du bureau d'Interbev, ma première pensée va vers les éleveurs, de Bourgogne Franche-Comté. Face aux difficultés que traversent de nombreux éleveurs on se doit, nous élus, de travailler au quotidien pour redresser leurs revenus. Je m'emploierai donc à rassembler le plus possible dans l'intérêt des producteurs.
Je tiens également à remercier chaleureusement Michel Renevier qui a beaucoup aidé à cette fusion, le remercier pour tout le travail qu'il a effectué pour la filière et lui rappeler que nous aurons encore besoin de lui. Je souhaite aussi mettre en lumière le travail de nos deux collaborateurs, Claude Cornu et Isabelle Tisserand, qui ont tant travaillé pour organiser cette fusion».

Vous avez réuni lors de votre AG les trente-deux nouveaux administrateurs de l'interprofessions. Que ressort-il de vos discussions ?
«Lors de notre assemblée générale extraordinaire, nous avons entendu énumérer les normes, les coûts exponentiels, la perte de compétitivité, qui sont des problèmes nationaux. Il faudra que ces problèmes soient pris à bras le corps. J'ai entendu le ministre qui veut que l'on verse les aides en temps et en heure.
Mais ça, cela relève de l'opérationnel ! Le rôle du ministère, c'est de mettre en place un plan d'avenir pour l'élevage en France. Ainsi, ce nouveau gouvernement ne pourra pas laisser de côté cette détresse que le ministre précèdent n'a pas pu régler. Il faudra prendre les choses en main, trouver des solutions percutantes et innovantes».

Quelles solutions faut-il chercher pour y remédier ?
«Au niveau européen, il y a un chantier immense par rapport au droit à la concurrence. On ne peut pas continuer sur ce modèle construit en même temps que l'Europe, un modèle avec une alimentation peu chère uniquement orienté vers le consommateur. Ce modèle a largement été atteint, mais il va falloir se donner de nouveaux horizons. Il va falloir lever le pied sur les accords internationaux et aussi travailler sur de nouvelles relations commerciales, plus apaisées, pour mieux répartir la valeur ajoutée».

Et au niveau régional, quels sont les leviers d'action ?
«Il faut travailler sur un projet beaucoup plus ambitieux au niveau de la filière. Comme avec le travail prospectif lancé à travers les audits viande bovine, porc, lait et végétal menés par la région Bourgogne Franche-Comté auxquels sont étroitement associés la FRSEA et l'interprofession. J'adresse un message fort à la présidente de Région : il va falloir se retrousser les manches et trouver un projet commun qui va permettre de projeter les producteurs de viande dans l'avenir à travers un certain nombre de valeurs à mettre en avant. Déjà de grands axes se dessinent».

Quels chantiers ont été mis en avant ?
«On a identifié un premier chantier : il existe une vraie valeur commune entre éleveurs bourguignons et francs-comtois quant à leur modèle de production. Il y a une vraie image commune à défendre, celle d'une production sur de grandes surfaces herbagères et d'une orientation vers la polyculture- élevage. Il faut s'appuyer sur cette image et la porter vers les consommateurs et l'international tout comme la viticulture a su le faire. En parallèle un autre volet important est celui de l'exportation. Tous les acteurs de la filière disent «banco : il faut y aller». Nous avons en Bourgogne Franche- Comté des acteurs qui peuvent aller chercher les marchés extérieurs. Mais pour reprendre le parallèle avec la viticulture, il nous manque les relations, la taskforce, sur laquelle les acteurs économiques pourraient s'appuyer pour pouvoir accueillir des délégations étrangères, pour leur montrer notre savoir-faire».

Valoriser l'image de nos productions, y compris à l'international donc, mais qu'en est-il des actions à destination des exploitations même ?
«C'est le troisième point, il est plus complexe. Il va falloir repenser les modèles d'exploitation, et je dis bien les modèles car les producteurs doivent produire pour des marchés et pas pour un unique marché. Tout notre problème est maintenant de savoir comment on oriente les modèles d'exploitation de demain ? Derrière se trouve le sujet très complexe du financement de ces exploitations. On fait face dans notre région à de grandes exploitations dont les exploitants vieillissent. Il faut donc repenser avec les acteurs économiques, le Conseil Régional, les banques, l'État, le modèle de financement, et de transmission des exploitations. Ces nouveaux modèles devront également s'adapter aux territoires locaux. Il faudra développer de plus en plus l'autonomie de nos exploitations, produire plus en phase avec le consommateur et être moins dépendant des achats sur l'exploitation. De même, un autre point est qu'il y a un vrai travail à faire sur les énergies renouvelables et ce sujet est bien un sujet filière, pas uniquement producteur. Demain, un produit viande économe en énergie sera une entrée «marchés» mais aussi «compétitivité des exploitations» en permettant par exemple la réduction des coûts de bâtiment».

Nous avons donc parlé production, aval et commercialisation, mais du côté de l'amont ?
«Un autre dossier important quant à la filière, dans la relation du producteur au consommateur, c'est l'orientation du profil génétique et de la race charolaise. Jusqu'à présent l'orientation génétique était faite pour faciliter le travail des éleveurs. Avec 80 % des taureaux de monte naturelle utilisés en France venant de l'ancienne Bourgogne et avec une montbéliarde plus grande pourvoyeuse de race à l'échelle nationale, beaucoup de marchés nous font face. Il faut échanger avec l'aval et sa demande face à la nécessité de produire un produit de qualité répondant aux demandes du consommateur d'aujourd'hui et demain».

Lors de cette assemblée extraordinaire, il a aussi été question de formations que proposera Interbev sur la communication, face à des journalistes, mais aussi face aux réseaux sociaux.
«C'est le dernier sujet d'importance sur lequel nous nous penchons, celui de la communication face aux attaques par rapport aux enjeux du bien-être. Il s'agit d'enjeux sociétaux où il faut absolument pour la filière continuer à communiquer dans une même direction. Ainsi les journées Made In Viande sont un immense succès à travers la France en permettant de relier directement le consommateur et toute la filière. L'élevage est avant tout un métier de passion. Cette passion est en train de s'user, beaucoup d'éleveurs décrochent de ce lien social, se sentent mal-aimés. Il est donc nécessaire pour la filière de retisser ce lien, en travaillant à montrer la qualité de notre produit, la sécurité sanitaire que nous leurs apportons. Il nous faut redonner la fierté aux éleveurs et à tous les acteurs de cette filière. Il y a tout un ensemble de sujets où les réponses seront filière où ne seront pas».
note : Lire également page suivante

PROPOS RECUEILLIS PAR MORGANE BRANGER, FDSEA 25

Un nouveau bureau pour une nouvelle interprofession

Collège production :
- Jean-Pierre Fleury (FNB - 21) - Président
- Emmanuel Bernard (FNB - 58)

Collège mise en marché :
- Yves Largy (Coop de France - 71)
- Guy Fonteniaud (Coop de France - 71) - Vice-président

Invité : Philippe Auger (ELVEA- 70)

Collège abattage - Commerce de gros :
- Emmanuel Meunier (Culture viande -71)
- Julien Bigand (Coop de France - 70) - Secrétaire

Collège distribution :
- Pascal Moine (CFBCT - 71) - Trésorier
- Rémi Collado (FCD - 89)



Interbev Bourgogne-Franche-Comté

Une fusion historique

Michel Renevier était jusqu'au 1er juin, le président d'Interbev Franche-Comté. Cette date marquant la fusion des deux interprofessions, il a passé le relais à Jean-Pierre Fleury désormais président d'Interbev Bourgogne Franche-Comté. Michel Renevier revient pour nous sur les modalités de cette fusion historique.



Une poignée de main entre Michel Renevier (à gauche) et Jean-Pierre Fleury, qui marque le mariage des deux interprofessions.

■ **Pourquoi cette fusion entre les deux interprofessions bourguignonne et franc-comtoise ?**
Michel Renevier (M.R.) : *«Notre interprofession est d'abord organisée au niveau national, donc dès sa création il y a une vingtaine d'années il avait été décidé d'avoir une déclinaison en région de l'interprofession, à travers des comités régionaux. Le rôle de l'interprofession c'est de relayer toute la communication autour de la viande bovine, mais aussi la gestion des litiges et de la segmentation. Nous avons donc des interlocuteurs au niveau de la filière, mais aussi des départements et des régions. La réforme territoriale étant passée par là, nos interlocuteurs se sont organisés en nouvelles régions. Interbev national nous a donc demandé de fusionner nos comités régionaux durant l'année 2017».*

■ **Comment s'est déroulée cette fusion ?**
M. R. : *«Dans chaque comité régional, trois représentants ont été désignés pour créer un petit comité d'organisation de la fusion. Nos équipes techniques ont ensuite préparé le déroulé administratif de la fusion en application des statuts nationaux. Ainsi, pour la Franche-Comté nous sommes passés de deux collèges, l'amont et l'aval, regroupant les différentes familles à quatre collèges : production, mise en marché, abatage et découpe, distribution».*

■ **Comment garantir que les poids des collèges et des régions s'équilibrent ?**
M. R. : *«Chaque collège a le même poids. Pour qu'une décision soit prise, elle doit l'être à l'unanimité des quatre collèges. Au préalable, chaque collège détermine sa position par décision à la majorité des 2/3. Au niveau du fonctionnement il y a quand même globalement une diminution du nombre d'élus. Mais sur une première période de fonctionnement, il a été décidé de continuer à inviter aux réunions de l'interprofession les membres des anciens comités régionaux durant trois ans. C'est une phase de transition pour passer d'un raisonnement Bourgogne d'un côté, Franche-Comté de l'autre, à un raisonnement Bourgogne Franche- Comté. C'est aussi une façon de conserver notre lien au territoire. Concernant la répartition des élus entre nos deux anciennes régions, ce sont les familles nationales qui ont désigné leurs représentants. Globalement, toutes familles confondues, on est sur du un tiers Franche-Comté et deux tiers Bourgogne, mais cela illustre le poids réel de la production bovine entre les deux régions».*

■ **Et les actions que chacun avait lancé de son côté, que vont-elles devenir ?**
M. R. : *«Leur poids sera plus fort. En Bourgogne Franche-Comté, l'abatage et découpe représentent 100 000 t soit 10% de la production nationale, nous sommes une grande région de production. Nous comptons aussi deux berceaux de production, le berceau charolais et le berceau de la montbéliarde race mixte aux qualités bouchères reconnues.*
Deux actions clefs vont donc perdurer : la démarche Bœuf Comtois pour des animaux nés, élevés et abattus en Franche-Comté et l'IGP Charolais de Bourgogne qui a été reconnue officiellement voilà quelques jours seulement. Ce sont deux démarches collectives, portées par l'interpro qui vont coexister».

■ **Vous avez donc quitté la présidence de l'interprofession. Quelle pierre pensez-vous avoir apporté à cet édifice ?**
M. R. : *«En tant que responsable agricole, on est toujours de passage dans une structure. En Franche-Comté, nous étions une petite équipe par rapport à une petite région. Mais notre interprofession était marquée par une confiance et une bonne entente entre nos différents acteurs. J'espère que cette entente pourra perdurer face à de nouveaux opérateurs pour une nouvelle grande région. Il faut préserver l'équilibre, l'alchimie entre des intérêts parfois contradictoires. Je continuerai à œuvrer pour nos régions car je suis le président, au nom de la Chambre régionale d'agriculture, d'une nouvelle structure: le comité de Gastronomie et Promotion des Produits Régionaux. C'est une déclinaison en Bourgogne Franche-Comté d'un comité jusqu'alors franc-comtois qui travaille à la promotion collective des produits régionaux avec la trentaine de filières adhérentes».*

PROPOS RECUEILLI PAR
MORGANE BRANGER, FDSEA 25

Chronique ovine

L'enrubannage et la listériose

La listériose est à l'origine de symptômes nerveux sous sa forme la plus fréquente et, plus rarement, d'avortements. Les brebis atteintes présentent des symptômes tels que la fièvre, une parésie unilatérale entrainant un comportement anormal (tourner en rond par exemple), la tête déviée, une oreille pendante, une perte de salive abondante.
Les animaux consommant des fourrages humides (enrubannage, ensilage) sont particulièrement exposés. La listéria se loge dans la terre et s'y développe facilement. Dans un lot d'animaux consommant le fourrage contaminé, la proportion d'animaux atteints est proche de 100 % mais les symptômes ne sont observés que chez certains animaux. En effet, c'est seulement en cas d'absorption de nombreuses bactéries ou bien sous l'effet de facteurs favorisants (gestation ou stress par exemple) que la maladie se déclare.

Prévenir de nouveaux cas

En cas de symptômes liés à la listériose, l'objectif est surtout de prévenir l'apparition de nouveaux cas. Des traitements antibiotique et à base de probiotiques sont envisageables. Il est observé l'arrêt d'apparition de nouveaux cas dans les 8 jours suivant l'administration du probiotique. N'hésitez pas à contacter votre vétérinaire. Il n'y a pas de vaccin disponible et la prévention repose sur deux principes : d'une part, récolter de l'enrubannage avec de bonnes qualités de conservation et surtout sans terre ; d'autre part le rationner en particulier en fin de gestation, période à laquelle les brebis sont particulièrement sensibles à l'avortement.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN
DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT
(INSTITUT DE L'ELEVAGE – CIIRPO)



Oléo-protéagineux

Pourquoi ne pas se laisser tenter par le soja en dérobé ?

Les premières moissons, d'orge d'hiver en particulier, pourraient démarrer vers le 20 juin pour les plus précoces dans le secteur du Val de Saône élargi. Cela offre l'opportunité d'envisager le semis d'une culture de soja en dérobée avec un réel succès moyennant le respect de quelques règles



L Jung – Terre Inovia

Soja dérobé après une céréale à paille.

Il est important de profiter au maximum de l'humidité résiduelle du sol après récolte du précédent pour implanter la culture. Le semis direct ou le strip till, se prêtent bien à ce type d'implantation pour peu que la paille ait été bien gérée, de préférence enlevée. Il est également envisageable d'implanter la culture après un passage superficiel d'outil de déchaumage.

Semer très rapidement après la récolte du précédent

L'orge d'hiver, les pois, les oignons et certaines cultures fourragères récoltées précocement constituent des précédents favorables sur la région pour ce type de production
Il convient également d'obtenir un lit de semence bien nivelé suite à la récolte de la culture précédente pour faciliter la récolte des gousses les plus basses du soja.

Choisir impérativement une variété très précoce, type 000

La réussite de la culture en dérobée repose sur le bon choix variétal. Dans nos régions, seules les variétés dites 000 sont adaptées à la pratique du dérobé. L'inoculation est impérative sauf à implanter la culture sur une parcelle recevant régulièrement du soja.

Semer avant le 5 juillet

D'après des enquêtes terrain sur plusieurs campagnes et l'analyse des données météo fréquentielles, les sojas implantés au plus tard vers le 5 juillet sur les bassins de production allant de l'Alsace au nord Rhône Alpes ont toutes les chances d'arriver à maturité entre fin octobre et la première quinzaine de novembre
En terme de densité de semis on visera un peuplement de l'ordre de 550 000 plants / ha soit 600 000 à 650 000 graines semées.

L'irrigation, un facteur indéniable de sécurisation…. mais pas obligatoire !

Quand elle est disponible, l'irrigation envisagée dès le semis à hauteur de 20 mm environ, permet de garantir une levée régulière et rapide des plantes ainsi qu'une bonne mise en place des nodosités
En cours de végétation, des passages complémentaires peuvent s'avérer nécessaires certaines années : ils seront toujours bien valorisés.

Désherbage, choisir la simplicité

Le semis direct et le strip till permettent de limiter les relevées d'adventices alors que le travail superficiel peut provoquer des levées d'adventices estivales. En cas de salissement, la pratique la plus simple reste l'utilisation de Pulsar 40 en poste levée, en application unique ou en fractionné.

Quel rendement pour un soja dérobé ?

Une parcelle de soja en dérobée, bien implantée, propre et alimentée régulièrement en eau (pluie et/ou irrigation) est tout à fait en mesure d'atteindre un rendement correct, de l'ordre de 20 à 25 quintaux/ha et parfois plus.
Le soja est l'une des très rares espèces permettant d'envisager sous nos latitudes une seconde récolte de graines après une première récolte de rente de tout début d'été. La réussite de l'opération repose sur la rapidité et la qualité d'implantation après la récolte du précédent, combinée à une alimentation en eau suffisante tout au long du cycle, de juillet à mi-octobre. La rentabilité de l'opération repose également sur une réelle maîtrise des charges engagées.

HUBERT HEBINGER
DELPHINE DE FORNEL - TERRES INOVIA

Synthèse soja - Réseau Terres Inovia 2016

Terres Inovia l'agronomie en mouvement — FranceAgriMer, Etablissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer

Groupe de précocité	Variété	Année et pays d'inscription		Représentant en France	Sensibilité à la verse	Sensibilité au sclérotinia	Richesse en protéines	Hauteur 1ère gousse	Hauteur des plantes
Série 000									
000	ADSOY	2012	Pays-Bas	Saaten Union	PS		moyenne	moyenne	moyenne
000	BOHEMIANS	2006	Rép. Tchèque	Sem-Partners			moyenne	moyenne	moyenne
000	ES NAVIGATOR	2014	France	Euralis Semences	PS		moyenne	moyenne	moyenne
000	MERIDIAN PZO	2014	Autriche	Caussade Semences	AS		moyenne	moyenne	haute
000	OAC ERIN	2004	France	Agri-Obtentions / La Dauphinoise	AS		faible	haute	haute
000	OBELIX	2014	Suisse	SARL Rolly	PS		moyenne	moyenne	courte
000	RGT SHOUNA	2014	France	RAGT Semences	AS		élevée	moyenne	haute
000	SG ANSER	2015	Roumanie	Saatbau France	PS		moyenne	moyenne	haute
000	SIRELIA	2012	France	RAGT Semences	PS		moyenne	moyenne	haute
000	SULTANA	2009	France	RAGT Semences	PS		élevée	moyenne	courte
000	SUNRISE	2012	Pays-Bas	Saaten Union	PS		moyenne	moyenne	haute
000	TOURMALINE	2013	Suisse	SARL Rolly	PS		moyenne	moyenne	haute
000	VIOLA	2015	Autriche	Solutions-Plants	AS		moyenne	moyenne	haute

	RENDEMENT AUX NORMES					Indice protéines 2016	Teneur en protéines (%/M.S.)	Teneur en eau des graines* (%)	Poids de mille graines (g)	Date floraison	Date maturité	Hauteur 1ere Gousse	Hauteur fin floraison	Note verse maturité	Peuplement - m²
	Indice moyen	Ecart-type	Intervalle de confiance		Nombre d'essais ≥ 100										
RGT SHOUNA	**106.9**	6.0	100.9	112.9	9/11	110.7	41.5	13.4	166.0	07/07/2016	16/09/2016	9.6	83.2	2.1	36.2
MERIDIAN PZO	**104.9**	9.3	95.6	114.2	7/10	104.5	39.6	13.6	173.3	07/07/2016	22/09/2016	11.4	90.2	2.3	50.8
SIRELIA	**104.3**	6.2	98.1	110.5	9/11	106.2	40.8	13.6	168.2	06/07/2016	14/09/2016	9.3	80.5	3.5	46.9
TOURMALINE	**103.7**	7.4	96.4	111.1	7/11	102.5	39.5	13.0	170.0	05/07/2016	13/09/2016	9.9	76.9	1.4	48.1
OBELIX	**103.2**	4.5	98.7	107.8	8/11	101.0	39.2	13.6	198.4	05/07/2016	11/09/2016	10.0	70.2	2.5	34.6
OAC ERIN	**103.2**	6.5	96.7	109.8	8/11	99.4	38.6	13.8	141.8	09/07/2016	15/09/2016	12.2	74.5	2.3	41.8
VIOLA	**102.9**	7.5	95.4	110.5	7/11	104.1	40.6	13.2	152.6	06/07/2016	14/09/2016	9.3	82.2	1.3	44.0
SG ANSER	**102.0**	5.6	96.3	107.6	8/11	100.4	39.5	13.4	178.9	05/07/2016	10/09/2016	11.7	77.8	2.6	47.8
ES NAVIGATOR	**101.0**	5.1	95.8	106.1	7/11	99.0	39.3	13.1	170.0	05/07/2016	13/09/2016	9.7	74.3	1.5	44.5
SULTANA	**100.6**	6.4	94.2	107.0	6/11	103.1	41.1	13.7	175.3	04/07/2016	13/09/2016	10.1	68.9	1.0	45.3
ADSOY	**88.6**	4.0	84.6	92.7	0/11	90.2	40.8	16.2	165.8	05/07/2016	10/09/2016	9.7	74.5	3.7	45.4
BOHEMIANS	**86.9**	7.1	79.8	93.9	0/7	84.8	37.9	13.2	169.8	10/07/2016	12/09/2016	10.6	68.0	2.8	45.1
SUNRISE	**86.2**	7.8	78.5	94.0	0/10	87.8	41.1	13.2	162.3	06/07/2016	10/09/2016	9.9	75.5	1.7	40.9
Effectif	**11**					**11**	**11**	**7**	**10**	**7**	**7**	**9**	**10**	**6**	**6**
Moyenne	**38.4**					**1.6**	**40.0**	**13.6**	**168.6**	**06/07/2016**	**13/09/2016**	**10.2**	**76.9**	**2.3**	**43.9**

* Essais retenus : écart mini-maxi ≥ 1 point

Après-midis JCB Agri chez Giacomel

Le terrain a fait parler les machines

La Sarl Giacomel, concessionnaire à Auxonne, a organisé deux demi-journées les 7 et 8 juin derniers, destinées à la découverte de la gamme JCB Agri. Sur un terrain à Laperrière-sur-Saône, une dizaine de machines étaient à la disposition des visiteurs qui souhaitaient essayer un modèle. *«Nous avons structuré ce rendez-vous autour de 4 ateliers»* explique Cédric Boillaud, vendeur de la concession et maître d'oeuvre de ces après-midis. *«Contrairement à la plupart des présentations, nous avons voulu que chacun puisse essayer en conditions réelles la machine de son choix, sans limite de temps»*. Beaucoup ont montré de l'intérêt pour la chargeuse articulée TM320 et son moteur 145cv. Le parcours tracé a permis de mettre en exergue la maniabilité de l'engin, une surprise pour beaucoup de pilotes. Second atelier : l'Agrochargeuse 427 qui développe 158 cv a permis aux intéressés de se rendre compte du débit de chantier proposé par cette machine articulée, au chargement de terre ou de fumier. A travers un parcours façon gymkhana, la gamme des Telescopics compacts, à savoir les modèles à pneus 525.60 et 403 à pneus et à chenilles 225T, ont montré leurs



qualités dans des endroits exigus ou difficiles d'accès, tout en proposant des hauteurs de levage tout à fait honorables. Le dernier atelier était consacré aux Telescopics, qui font la renommée du constructeur anglais. Plusieurs modèles avec la transmission powershift étaient proposés à l'essai. Mais les agriculteurs ont également pu découvrir la gamme JCB Agripro, équipés de la transmission Dualtech VT qui associe les avantages d'une transmission hydrostatique à basse vitesse et ceux d'une powershift à haute vitesse. Elle se compose d'un module hydrostatique actif de 0 à 19 km/h et d'un module powershift à trois rapports sous charge qui prend le relais de 19 à 40 km/h, le passage de l'un à l'autre s'effectuant automatiquement et sans à-coup. L'opérateur bénéficie ainsi pour la manutention de la précision et de la flexibilité d'une hydrostatique, notamment le mode Flexi qui permet de paramétrer indépendamment la vitesse du régime moteur, tout en profitant du meilleur rendement d'une transmission powershift à haute vitesse, pour les déplacements routiers.

Crop Care Tour Hardi-Evrard-Matrot

Les nouveautés Sima sur le terrain

A la suite du Sima, le groupe Hardi, Evrard et Matrot organise un tour de France baptisé Crop Care Tour. L'objectif est de présenter en dynamique et avec l'appui du réseau de distribution, les dernières nouveautés présentées au dernier salon. 6 séances de 2 jours ont donc été programmées dont une au lycée agricole de Montargis et une à la ferme du lycée agricole de Quétigny à Tart le Bas. Avec en moyenne 50 participants par jour, ce sont plus de 600 agriculteurs qui se sont intéressés aux dernières évolutions des trois marques.

Côté Hardi, le porté Méga propose 2 nouvelles capacités : 1800 et 2200 litres alors que le trainé Navigator est équipé d'une nouvelle rampe Delta Force désormais jusqu'à 36m avec système de suivi de sol Auto terrain. Le Météor d'Evrard, présenté dans sa version 5400l et avec essieu suiveur, propose une version *«tout terrain»* baptisée 6x6. Pour répondre aux passages en conditions difficiles, le constructeur a développé avec Poclain un



groupe hydraulique indépendant sur l'essieu apportant 40 cv supplémentaires, appréciable également en retenue dans les pentes. Une rampe 3 bras alu de 36 m est disponible sur cet appareil avec le système de suivi de terrain Activ Boom Roll pour des rampes grande largeur et à grande vitesse. L'Opti-Spray/Duo-Spray permet une gestion électropneumatique des buses 2 ou 4 sorties et la variation de la vitesse de travail ou une variation du volume à l'hectare, tout en maitrisant la pression aux buses, afin d'obtenir une taille optimale des gouttelettes pulvérisées. L'épandage d'engrais est également concerné. Dans la plupart des secteurs, deux buses sont dédiées à l'azote et deux au traitement, avec la même efficacité. Dernier né de la gamme automoteur, l'Alpha 5000 est doté d'un moteur de 245cv répondant aux normes Tier 4 F avec transmission Eco-drive et suspension pneumatique de série. Une rampe de 40m équipe ce modèle qui a la particularité de proposer une voie variable hydraulique d'un mètre, la plus large du marché. Enfin, chez Matrot, le Xenon 5200l arbore une rampe Pommier avant de 48 m avec système de correction Stabilis dans les dévers, système exclusif Matrot qui permet au châssis de l'appareil de rester à l'horizontal dans des pentes jusqu'à 24%. Le Xénon bénéficie de la coupure pneumatique M Select.

▶ Des professionnels à votre service

ETA de la Gravelle
VOUS PROPOSE SES SERVICES
80€ HT/HA
pour vos MOISSONS de céréales et colza
avec machines NH TX64 (5,18m) et TX66 (6,10 m)
équipée coupe à colza
21320 Chatellenot 06 10 04 30 23 guichot-joel@outlook.fr

L'Eleveur Bourguignon
• Barrières d'herbage de 2 à 6 m
• Nourrisseur à veau 3 m
12, Rue de la Coopérative
21320 Pouilly en Auxois - 03 80 90 66 60

ÉLIE RADIATEURS
FABRICATION - RÉPARATION
ÉCHANGE
VL - PL - AGRICOLE - TP
INDUSTRIEL
ZAE cap Nord - 11, Rue en Rosey - 21850 St Apollinaire
Tel. 03 80 68 80 90 - Fax 03 80 68 80 99 - elie-et-fils@orange.fr

Construction de case à ensilage ou à grain, sur mesure
• Modulable à l'infini • Autostable
• Stock disponible • Livraison possible
Schmit TP
Rue de la Creuse - 21400 VANVEY
Tél : 03 80 81 84 20 - contact@schmit-tp.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

▶ Nouveautés

Des broyeurs repliables



M. Portier

Les broyeurs à axes horizontaux repliables Gyrax BHR 5400 et 6200 de 5,35 et 6,20 m de large, s'illustrent par leurs deux modules positionnés de manière décalée, permettant un chevauchement de 15 cm de leur largeur de coupe. Cette conception garantit l'absence de zone non broyée entre les deux rotors. D'un diamètre de 460 mm, ces derniers sont équipés de 48 et 56 marteaux de 140 mm, complétés d'un double contre-couteau. Les rouleaux palpeurs de 220 mm permettent d'ajuster la hauteur de broyage de 3 à 12 cm.

Des cases à veaux abritées



M. Portier

Beiser Environnement complète sa gamme de logement pour les veaux avec des cases à deux ou quatre places abritées par un toit en tôle isolée. Chaque case reçoit un caillebotis en PVC (84x161 cm). Les parois intérieures de séparation sont également en PVC. La structure en acier galvanisé intègre deux passages de fourche pour faciliter le déplacement des cases.

Un broyeur à trois axes verticaux



M. Portier

Desvoys propose le broyeur porté repliable Super-Coupe équipé de trois modules à axes verticaux pour une largeur de 4,80 m. Adapté pour des tracteurs de 100 à 160 ch, il dispose de rouleaux ou de roues pivotantes pour le suivi du sol. Il peut également recevoir en option des roues de transport.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 24/05/2017	Bourg-en-Bresse 13/06/2017	St Christophe-en B. 07/06/2017	National 07/06 au 13/06/17
Vaches viande (V)	U	-	-	4,04 €	3,90 €
	R	3,60 €	3,65 €	3,81 €	3,58€
	O	-	3,35 €	-	3,27 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,35 €
	O	3,10 €	3,15 €	-	3,18 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,91 €
	P	2,70 €	2,75 €	-	2,67 €
Génisses VML	U	3,83 €	4,30 €	4,65 €	4,22 €
	R	3,45 €	3,75 €	4,00 €	3,70€
	O	-	3,15 €	-	3,20 €
Taureaux VML	URO	-	2,60 €	2,90 €	2,71 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 13/06/2017

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	3,05	2,95	
250-300 kg	-	-	-	
300-350 kg	-	2,98	2,75	
350-400 kg	-	2,89	-	
400-450 kg	-	2,92	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	2,65	
250-300 kg	-	2,72	-	
300-350 kg	-	2,71	-	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,72	
350-400 kg	-	2,82	2,73	
400-450 kg	-	2,83	2,63	
450-500 kg	-	2,71	-	
500-600 kg	-	2,45	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,68	-	
350-400 kg	-	2,59	2,38	
400-450 kg	-	-	2,28	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,66	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,53	2,08	1,90	-
5 -10 ans	2,40	1,85	1,82	-
+10 ans		1,96	1,75	1,50
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,58	2,08	2,03	

Bovins: 743

Broutards : Peu d'offre malgré un grand nombre d'acheteurs. Cours inchangés.

Taurillons : Les lots herbés de bonne qualité s'échangent très rapidement à des cours élevés. Les fins de lots de stabumation sont plus compliqués à valoriser, mais réussissent nénmoins à se placer sans difficulté.

Génisses 18 mois : Vente active avec bonne demande pour l'exportation.

Taureaux : Placement régulier et tarifs reconduits.

Vaches : L'offre recule légèrement, mais on constate surtout qu'elle est de moindre qualité. Les tarifs régressent surtout dans les sujets de second choix plus âgés et moins bien préparés pour la vente.

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 12/06/2017

Bovins (193)	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Taurillons d'herbe		
345 à 445 kg	980 - 1240	2,62 - 2,84
470 à 550 kg	1210 - 1330	2,36 - 2,58
Laitonnes		
280 à 395 kg	690 - 1000	2,52 - 2,64
Taureaux		
750 à 1185 kg	1200 -2040	1,58 - 1,72
Génisses		
330 à 370 kg (16-24mois)	850 - 960	2,52 - 2,64
390 à 440 kg (16-24mois)	950 -1000	2,16 - 2,58
-Vaches		
Vaches légères	640 - 1080	
Vaches entre deux	1100 - 1290	
Vaches lourdes	1300 - 1770	

En mâles, la demande est bien présente, la vente est active à des tarifs fermes, peu d'invendus. présentation ebonne qualité en femelles le placement est rapide à des cours plus porteurs. meilleure demande en taureaux.
en vaches, les sorties sont toujours importantes. La demande est plus sélective en sujets âgés et maigres, cours à peine reconduits en supérieures.

Bovin gras : 6. Cours inchangés.

Vaches de viande : 3,39€ le kg de viande.

Divers : Collecte de laine le jeudi 22 juin de 7h30 à 11h30 à la Sicagemac.

Prochain marché le lundi 19 juin, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 17/05/2017

Broutards	U	R	O
<200 kg	-	-	
200 à 250 kg	-	-	
250 à 300 kg	2,98		
300 à 350 kg	2,84	2,64	
350 à 400 kg	2,77	2,61	
400 à 450 kg	2,74	-	
450 à 500 kg	-	-	
Laitonnes	U	R	
150 à 200 kg	-	-	
200 à 250 kg	-	-	
250 à 300 kg	-	2,54	
300 à 350 kg	-	-	
350 à 400 kg	-	-	
Taureaux			
+ 500 kg	-	-	
Génisse			
(24-36 mois)	-	2,00	-
Vaches			
- 5 ans	1,85	1,70	-
de 5 à 10 ans	1,83	1,67	-
+ 10 ans	-	1,55	-

Broutards - Laitonnes : La demande s'oriente sur des broutards plus lourds (Vàc + 60 jours) avec des cours fermes. Laitonnes 300 kg, cours reconduits, très difficile dans les légères.

Vaches : Cours reconduits dans les vaches faciles à finir. Difficulté en bêtes trop maigres et génisses, avec des invendus.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 13/06/2017*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,65 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,75 €	2,55 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	-	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,50 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,40 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,40 €	2,00 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

Tendance : Peu de demande, la vente est plus calme dans toutes les catégories.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 05/06 au 11/06/17*

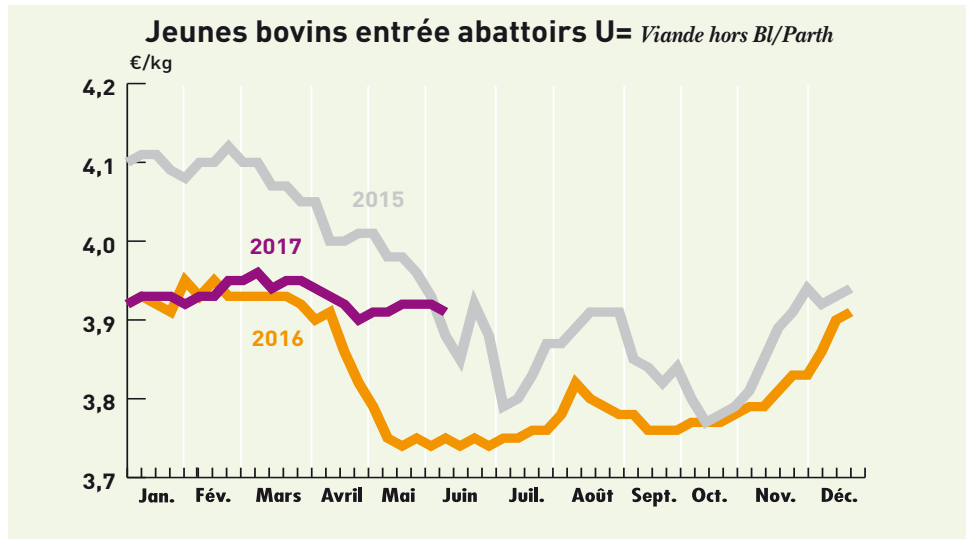
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,89 €	-
350 kg	-	2,78 €	-
400 kg	-	2,70 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,58 €	-
500 kg	-	2,42 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,52 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,39 €	-

Tendance : Bonne demande en male de qualité.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 05/06/17 au 11/06/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,91 €	3,74 €	-			
Races mixte		-	3,51 €	3,49 €	3,47 €	-	
Races lait					-	3,23 €	3,20 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	3,02 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,06 €	3,98 €	3,89 €	3,58 €	-		
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,07 €	3,97 €	3,81 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,39 €	3,34 €	-	
Races lait					-	2,98 €	2,92 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,52 €	4,34 €	4,09 €	3,94 €			

Tendance : Marché équilibré.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 05/06/17 au 11/06/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,95 €	3,93 €	3,88 €	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,58 €	4,20 €	4,05 €	3,81 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	4,04 €	3,94 €				
Races mixte					3,40 €	3,43 €		
Races lait						-	3,03 €	2,97 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,69 €	4,51 €	4,25 €	4,10 €				

Tendances

SEM. 24/2017

Bovins de boucherie

Cette période transitoire entre la fin de l'année scolaire et le début des vacances d'été est toujours difficile à passer. La demande se tasse en raison de plusieurs facteurs. Les familles préparent les vacances d'été et sont plus prudentes dans leurs achats. La période des soldes approche et sera également une charge sur les budgets. De plus, les industriels anticipent le coup de chaleur qui sera certainement pénalisant pour les ventes. Sur les marchés, l'animation commerciale est un peu plus calme avec des disponibilités en progression. Le commerce est normal sans plus pour les femelles charolaises de qualité bouchère avec des tarifs stables. Avec le coup de chaleur, la consommation se tasse ce qui entraîne une baisse de la demande dans les allaitantes de choix secondaire ce qui pèse sur la tendance. Dans les laitières, le recul des besoins en viande hachée fraîche pour la restauration scolaire devrait se faire sentir dans les semaines à venir, mais les tarifs devraient se tenir face au recul de l'offre. Le commerce est fluide avec une bonne tenue des prix dans les vaches holsteins ou montbéliardes correctement finies. En jeunes bovins, le commerce est régulier, mais le climat commercial dans les femelles n'offre pas de perspective de hausse à court terme.

Broutards

L'offre est plus régulière et les exportateurs sont également à l'achat pour compenser la semaine passée. La vente est normale et les tarifs qui se tiennent dans les bons broutards d'automne charolais préparés pour l'export. La marchandise de milieu de gamme trouve preneur sur l'Espagne à des prix stables, mais les mâles de moindre conformation ou légers restent faiblement valorisés. Les femelles de qualité, herbées et vaccinées restent recherchées, mais le placement reste très calme dans la grande majorité pour des tarifs reconduits, mais toujours peu soutenus.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le prix se stabilise dans les bons montbéliards, mais les engraisseurs profitent du report de l'offre dans le Sud-Est pour pratiquer un tri plus sévère dans les ordinaires avec quelques moins-values. La valorisation des croisés Blanc bleus, ou montbéliards est très variable avec une gamme de marchandise toujours très étendue. Les très bons sujets viandés U se vendent correctement. La vente est plus sélective dans les croisés de second choix. ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 22/05/2017*

Agneaux (484)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		2,93 - 3,40	2,68 - 3,23
Gras (38-44 kg)	-	2,99 - 3,31	2,23 - 2,94
Gras (44-50 kg)	-	2,63 - 2,92	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (179)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	0,75 - 0,93	-
(+60 kg)	0,97 - 1,29	0,82 - 0,97	-
Divers			
Béliers (8) :	-	-	
Agneaux maigres : 86 à 94 €	-	2,39 -2,91	-
Caprins (58) : 11 à 40 €		-	0,31 - 1,84
Boucs :			
Divers (1) :			

Ovins : 730 . Offre de saison en agneaux. Apports plus importants en brebis et en caprins.

Agneaux : Les bons lots tirent leur épingle du jeu avec quelques centimes de baisse. Le recul des prix est plus marqué dans les lots de moindre qualité et mal triés.

Brebis : Nouvelle baisse des prix mise en cause par des sorties nationales importantes après la période de détention pour la PCO. Cette situation ne devrait toutefois pas durer puique les besoins sont importants

Béliers/Caprins : Cours inchangés.

Prochain merché le jeudi 8 juin (pesée 7h00 et Vente 9h00). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 29/05/2017*

Ovins : 169	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	80 - 85	2,30 - 2,53
Agneaux gras	110 - 147	2,44 - 3,50
Brebis	31 - 93	0,50 - 1,18
Béliers	-	-

En agneaux, quelques très bons lots voient leurs tarifs reconduits, pour les sujets maigres la vente est plus calme. Cours fermes en brebis. Vente globale.

Pas de marché ovins le 6 juin

Collecte de laine le jeudi 26 juin de 7h30 à 11h30.

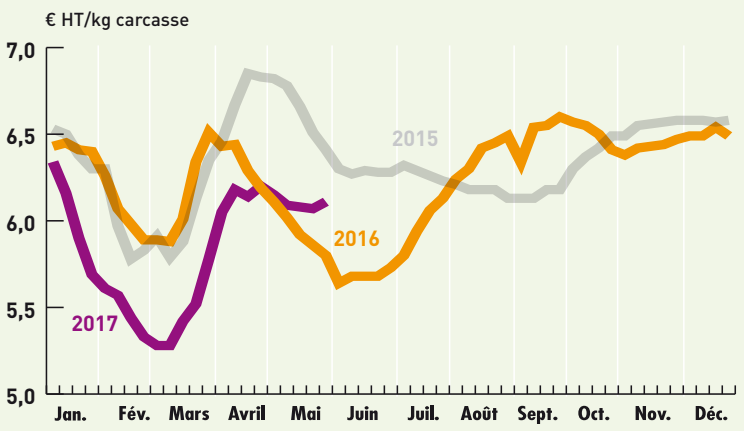
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 05/06/17 au 11/06/17*

Poids		U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,27 €	5,88 €
Couvert	16-19 kg	6,43 €	6,27 €	5,84 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,37 €	5,30 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 05/06 au 11/06/17*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,11 €	**6,69 €**	**2,34 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 05/06/2017 au 11/06/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,77	6,71	6,09	-	-	-	-
	Var.		0,02	-0,02	-0,19				
	R	6,36	6,41	6,34	-	6,42	6,47	6,61	-
	Var.	-0,04	-0,02	-0,01		0,06	0,02	0,16	
	O	5,76	5,85	-	-	5,84	5,80	-	-
	Var.	0,12	0,07			0,11	0,14		
3 (couverts)	U	-	6,55	6,55	5,76	-	6,43	6,37	5,85
	Var.		-0,03	-0,01	-0,02		-0,02	0,02	
	R	6,25	6,27	6,24	5,69	6,27	6,27	6,05	5,68
	Var.	-0,03	-0,08	-0,05	-0,10	0,07	0,07	0,08	0,15
	O	5,85	5,94	6,01	5,39	5,88	5,84	5,74	5,17
	Var.	0,02	0,09	0,13	0,14	0,15	0,17	0,19	0,13
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-		5,37	5,19	-
	Var.						0,08	0,10	
	O	-	-	-	-		5,30	-	-
	Var.						0,16		

Zone nord : Marché équilibré et fluideen agneaux. Bonnesbrebis recherchées pour répondre à la demande italienne. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 12 mai) :
« Offre limitée et cours reconduits ».

Porcins

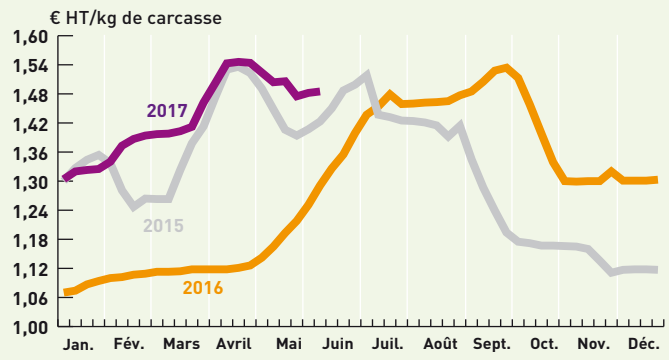
Porcs charcutiers cadran de Plérin (8 070 porcs présentés) — *Cotations du lundi 12 juin 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,485 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 02/06/17 au 08/06/17*

1,68 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

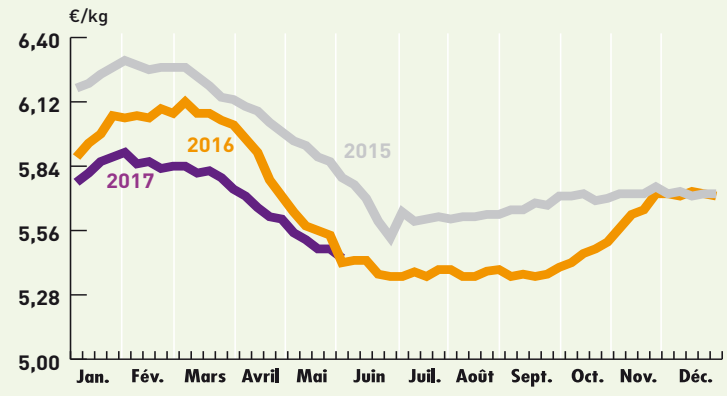
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 05/06/17 au 11/06/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,88 €	-	-
U	-	7,39 €	5,73 €	-
O	-	5,44 €	4,53 €	3,85 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 12/06/17 au 16/06/17*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.10j-4 sem (supérieure élevage)*	82	560 - 630 €	400 - 490 €	250 - 330 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		210 - 300 €	160 - 200 €	145 - 175 €	125 - 150 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		310 - 420 €	240 - 300 €	235 - 270 €	160 - 190 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		470 - 550 €	320 - 400 €	270 - 300 €	INC
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*		200 - 300 €	170 - 220 €	120 - 210 €	85 - 120 €

Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 05/06/2017 au 11/06/17*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	3,25 €	2,80 €	-	-
Bons	3,05 €	2,50 €	2,50 €	

Céréales

Marché du 08 juin 2017

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	meunier	inc.		C
	fourrager 70 kg/hl	juin	138	N C
BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte d'Or	meunier	juillet-sept.	163	T C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2016**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	fourrager 58 kg/hl	juin	120	N C
	fourrager 60 kg/hl	juin	123	N C
Sud Côte d'Or	58 kg/hl	juin	118	N C
	55 kg/hl	juin	115	N C
Nord Côte d'Or	60 kg/hl	juin	120	N C
	58 kg/hl	juin	115	N C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2016**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Hte Saône/Yonne			n.p.	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2016**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Hte Saone	50 kg/hl		n.p.	C
Aube/Yonne	50 kg/hl		n.p.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2016**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		juill.-sept.	171	N C
POIS	**RÉCOLTE 2016**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Yonne/Aube	Fourrager	juin-juillet	208	N C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	18% 1ère main	5 de juin	174	T
	18% 1ère main	11 de juin	176	T
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	163	T
	6 mm 1ère main	12 d'oct.	163	T

Matériel

Tracteur

Pièces occas. Tracteurs tracto pelle, mois Batt. Lexion 540-550, etc. Pièces pelles Komastu 160 - Hitachi - Fiat - N. Holland 145 - Case 10.88 - 988 -Doosan 140 etc
CASS'TRACT 21
03 80 23 30 22 - 03 80 23 68 44

18 - Vend paille et foin, départ de Bourges ou rendu balles rectangulaires 2,40x120x090, travail sérieux.
✆ **06 61 19 82 57**

38 - Vds tracteur Renault Super 7 bon pneus bon moteur : 1000 euros.
✆ **06 75 04 60 70**

55 - Recherche tracteur de 40 à 80 cv ainsi que tracteur Vigneron.
✆ **06 71 96 11 82**

69 - Vds cause retraite MF5435 3500 H. GF Kuhn 5001 MH GA Kuhn 3201 bon état bétaillère 7 bêtes.
✆ **06 30 50 68 03**

88 - Vends Valtra T 120 2009 boite mécanique 4.790 H pneus usure 10 % TBE 1ère main.
✆ **03 29 07 94 51**

Récolte

15 - Vends faucheuse Fella neuve, 3,50 m, changement rapide des couteaux, double patin usure.
✆ **04 71 73 32 70**

38 - Vds vis à grains 9 m diam. 108 moteur triphase 3 cv, broyeur de prairies à marteau 2,80 m, TBE.
✆ **06 82 23 73 20**

71 - Vends presse haute densité 8080 Greenland Vicon, très bon état, 17.000 bottes, révisée.
✆ **06 25 73 39 74**

76 - Recherche une moissonneuse-batteuse New Holland 80.70 ou 80.80.
✆ **06 21 49 50 89.**

Arbo-viti

26 - Vds calibreuse abricots 6 rouleaux marque Giraudon très bon état prix 2 200 euros
✆ **04 75 28 08 94 hr**

Agri. divers

01 - Vds MF 6140, 4400h, 1998, PN 20% Dina, Visio - andaineur Kuhn GA 4301, 2013, hydro, cause retraite, le tout en bon état
✆ **06 23 50 86 68**

15 - Vds John Deere 6210 + John Deere 1640 + pirouette Kuhn, andaineur Kuhn, épandeur à fumier Deguillaume HVP 60, mat. TBE.
✆ **06 67 71 57 10**

VENDS Caruelle Master 3000, 2400 h. Année 01/2002, 28 m., pompe neuve, boitier révisé Minelec + Vanne de tronçon, contrôle OK, pneus OK
25 000 € HT
Livraison possible
CASS'TRACT 21
03 80 23 30 22 - 03 80 23 68 44

15 - Vends presse HD Rivière Greenland, dims. 80/65, refaite à neuf, 2003, très peu servi.
✆ **06 98 21 88 06**

18 - Vds cause retraite, faucheuse Kuhn GMD600, 2013, - faneuse kuhn, 6 toupies, GF6502, 2013 - round baller, ficelle, filet, Case IH RB454 1134IB, 2010.
✆ **06 42 45 52 97**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Renault, Fend. (réf. 220A)
✆ **06 29 81 80 05**

01 - RECHERCHE presses MD, - round baller Welger et Class, - semoirs maïs Nodet, - cover crop, - charrues, - tracteurs MF, Fendt, - mois. batteuses (réf. 240B)
✆ **06 83 37 05 90**

38 - Vds presse JD 332 groupeur palette bon état cause retraite.
✆ **04 74 92 72 55 HR**
06 23 57 13 16

38 - Vds char 5mx2m : 1600 euros, une bétaillère 2 places : 1100 euros, un char 5 T. : 250 euros, un épandeur 5 T. : 1800 euros et une ânesse : 300 euros.
✆ **06 38 55 53 31**
04 74 97 23 88 HR

38 - Vds faucheuse latérale Mc Cormick avec 2 lames pour tracteur 135 + 1 pirouette 2 toupies Fahr.
✆ **06 44 85 60 89**

39 - Vds andaineur Kuhn 4m 2t, malaxeur à béton Boton Merlet pdf et hydro. Bennes 5,5 t Legrand et 3t Duchesne. Surélévateur de bottes Altec autonome avant ou arrière avec pince-balles avec ou sans tracteur Ford 7000 90cv 2 RM ou 2 roues complètes, 8 roues BP 550x22,5 état neuf
✆ **03 84 70 19 44 mid**
03 84 70 02 77 soir

41 - Vends enrouleur Irrifrance Irridoseur, 2001, carte électronique 2 ans, servi 30 ha/an, maïs 400-110, prix : 7.000 euros.
✆ **06 80 63 04 94**

63 - AV presse R. Casalis HD 80X80 TBE 4500E, remorque Gilibert 4RM 6m x 2,40m av ridelles de 60 haut et ridelles pr foin 4000E, tract. International 353 av 1 bati chargeur avt HM24, 2500E. Le tout à déb.
✆ **04 73 71 72 16**
ou 06 50 62 81 96

69 - Vds petit char à pneu av. ridelles + 2 paires de brancard, TBE, 250 euros + citerne à eau 1200 l, PVC, 300 euros + Scie circulaire mot. 3 CV, 2 lames 600 +25 m de cable, TBE, 250 euros.
✆ **04 74 69 11 00**

69 - Vds cause cessation matériel agricole foin paille.
✆ **04 74 60 10 37**

74 - Vds DAC Delaval Alpro V 6 An 2006 2 Stat + Ordi, 51 Colliers + Transp 4000 euros HT poss vis 2000 euros HT
✆ **06 08 53 93 69**

74 - Vds cause retraite tract. CLAAS ARES657ATZ 125 CH 2006, 3 000 heures TBE, autocharg. FAHR K570 35 m³ 1985, faucheuse condition. CLAAS DISCO 3050 TC 2008 TBE, pirouette FELLA TH 8608 DN 2015
✆ **06 82 25 16 90**

84 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 36- 40- 44 dis, bennes 8 - 10- 15 T, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m,www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

89 - Bernard DRUJON vend dans le 89, séparateurs 100 QX Daguet et 50 QX Denis, le tout en bon état. (réf 2404)
✆ **06 81 82 73 32**

Véhicule

Tourisme

26 - Vends Peugeot 406 2.0 HDI 5 portes 110 cv clim automatique ABS Airbag Direct assistée 165 200 kms contrôle technique vierge 3 000 euros ferme batterie neuve 2eme main jamais accident
✆ **04 75 98 27 94**
ou 06 07 68 05 52

89 - VENDS 605 Diesel 2 litres 1, 6 cv, contrôle OK, très bon état (réf. 2402)
✆ **03 86 74 78 02**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds 60 rlx foin montagne 2016, 120x120, urgent manque de place non livré 50 E/Tonne
✆ **06 42 53 40 35**

21 - Vds foin luzerne, R17 bio C2, bottes carrées 90X220 analyse fournie 180 euros/T (réf 240C)
✆ **06 77 96 42 98**

38 - A retenir paille dactyle en andain pour juillet - Vds round baller Welger RP12 épandeur Gilibert 12 T.
✆ **06 60 71 98 60**

38 - A v. paille de blé sous abri, bottes rect. 2,50x1,20x1, 70.
✆ **06 25 31 32 26**

42 - Prod. vds maïs ensilage ou épis, foin enrubannage, paille et orge
✆ **06 82 29 74 85**

58 - VEND herbe sur pied 25 ha, région Prémery, pour moutons (réf. 2401)
✆ **06 44 87 39 59**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

01 - Vds foin récolte 2017 tb qualité rouleaux de 130 - 01 Treffort Val Revermont
✆ **06 10 79 57 77**
ou 04 74 30 58 22.

01 - Vds foin balles rondes 2017 tb qualité et petites bottes
✆ **06 12 61 55 72**

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ **06 03 07 54 83.**

18 - Vds paille de blé 2017, dans le 18, bottes 90x120, chargement en bout de champs, prix intéressant
✆ **06 85 43 16 86.**

73 - Vds Foin 2016 50euros/T, BR 120 x 130, soit 10 euros la BR Foin sous abris.
✆ **06 17 84 17 662**

Pépinière

69 - Vds plants de poireaux bleu de Solaize géant d'hiver, Gaec Duchamp, 330 rue du Rhône, Solaize.
✆ **04 78 02 16 47**
ou 06 12 34 36 01

Propriété

21 - RECHERCHE exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 1106)
TERRES DE BOURGOGNE

Divers

18 - Vds bois de chauffage en 2 m, chêne, 24 euros HT/stère départ 18.
✆ **06 03 07 54 83.**

25 - Vds poules pondeuses plein air 11 mois de ponte, race Lohmann, 3 euros la poule, + une gratuite toutes les 10 achetées, prévoir caisses. Réserv. du 10 au 30-06 Septfontaine (25)
✆ **06 78 27 10 50**
06 47 11 27 82

25 - VDS 5 génisses Montbéliardes prêtes à faire porter Bio + bineuse à maïs reliage hydro pouvant faire 4 ou 6 rangs prix 1400 euros + tracteur New Holland 6640 85 cv équipé chargeur Mailleux 4RM prix 10.000 euros.
✆ **06 30 88 23 26**

67 - Vends 2 pneus avec jantes 9,5x36, 2 pneus 14-9x28, germinateur Kongskilde 4,30 m, herse Quivogne 6 m.
✆ **03 88 69 61 42**

69 - Vds c-uisinière gaz 2 fours, 5 bruleurs. Ht 84 cm - Lg 1 m. - Larg. 72 cm. - Prix 150 euros.
✆ **04 74 04 27 36 HR**
ou 06 79 27 75 36

70 - Recherche Tracteurs Fiat série 90-66, Tracteurs Landini 4 cyl, Massey 168-178-188-675-690, Presses MD JD-Claas-Deutz-IH 435, Presse BR 120x120 Claas-Welger-Krone-Carraro-Deutz, Faucheuses Kuhn GMD, Andaineur Kuhn 1 toupie.
✆ **06 83 59 05 70**

Location

Agricole

58 - A louer canton de Montsauche exploitation 80 ha, cause retraite. Ecrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 1 rue des Coulots - 21110 Bretenière (réf. 230A)
TERRES DE BOURGOGNE

71 - Cherche à louer exploitation bovin viande, 130 à 190 ha ou achat terres.
✆ **07 87 59 89 35**

Autre

15 - Cantal - Région Saint-Flour, LOUE gîte, calme, confort, 2/3 pers., juin-juillet-août-sept.
✆ **04 71 60 36 64**

Offre

Emploi

01 - CUMA recrute chauffeur pour saison estivale, sur période juillet/août, voire juin si possible. Maîtrise des travaux récolte, transport. Age minimum 18 ans, permis B souhaité.
✆ **04 74 52 71 90**

39 - Exp AOP Comte bio 3 UTH, 450 000 l, 230 ha, cherche Associé (es) pour remplacer un départ en retraite.
✆ **06 66 59 18 32**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

TRACTEURS	an	Heures	CV
J. Deere 6420 Premium TLS, **TBE**	2006	4370	110
J. Deere 6105 R + chargeur, **état neuf**	2013	1890	105
J. Deere 5820 surbaisse, **BE**	2003	4890	90
J. Deere 6105 R + chargeur, **TBE**	2013	3500	105
J. Deere 6170 R + Rel et PDF av, **TBE**	2012	5120	170
J. Deere 6630 P AP + Rel et PDF av, **TBE**	2010	3840	135
J. Deere 6430 P AP + Rel av, **TBE**	2010	4160	125
J. Deere 6530, **TBE**	2008	2700	120
J. Deere 5100M + Q46, **TBE**	2016	800	100
J. Deere 5100GF, **état neuf**	2016	300	100
N. Holland T6 140 + chargeur, **TBE**	2013	2400	115
M. Ferguson 5435 + chargeur, **BE**	2010	3950	92
Case IH MXU 125, **TBE**	2004	4050	125
Kubota M 108 S, **TBE**	2014	2445	100
Deutz Agrofarm 420 + Q630, **BE**	2011	3100	100

MATÉRIELS		an	capacités
Presse B.R.	DzF - MP 121, ficelle filet, ameneur rotatif, *rév.*	2005	15300 bts
Presse B.R.	JD - 568 Rotoflow, ficelle filet ameneur rotatif	2007	
Presse B.R.	JD - 580, 1m81, ficelle	1997	
Presse B.R.	VICON - RV 1601, ficelle	2002	
Herse rotative	KUHN - HR 3004, packer+portacourt, **BE**, *rév.*	2010	3 m
Faucheuse	KUHN - GMD 902, **BE**, *révisée*	2005	3,60 m
Faucheuse	KUHN - GMD 800 GII, **BE**, *révisée*	2006	3,20 m
Faucheuse	KUHN - GMD 2810, **TBE**, *révisée*	2010	2,80 m
Faneuse	FELLA - TH901, **BE**, *révisée*	2008	9 m
Faneuse	FELLA - TH6606, **TBE**	2012	
Andaineur	KUHN - GA 3501 GM, **TBE**, *révisé*	1998	3,50 m
Andaineur	CLAAS - LINER450, **TBE**, *révisé*	2014	4,50 m
Epandeur fum.	DEGUILLAUME - ACD180, **BE**, *révisé*	2009	15 T
Herse ebouseuse	PONGE - EP6, **BE**, *révisée*	2006	6 m
Bineuse	MONOSEM - SC 130, **BE**, *révisée*	2011	6 rgs
Broyeur	VICON-LAGARDE - GMD 280, révers. AV/AR, **TBE**	2008	2,80 m
Epareuse	SMA 2150, **BE**	2003	
Charrue	KVERNELAND F3NR, petit prix		

Défi~Mat www.defimat.fr
UZERCHE 19 : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr



ANALYSEZ VOS ECHANTILLONS !
3 contrôles en 1 seule opération
Service, assistance et suivi GARANTIS
multitest
POIDS SPECIFIQUE
TEMPERATURE
HUMIDITE
GODÉ
03 23 66 20 05
www.gode.fr







Concessionnaire NEW HOLLAND recrute
-1 magasinier débutant ou confirmé (H/F)
-1 technicien SAV confirmé (H/F)
-1 technicien SAV débutant (H/F)
Lettre de motivation et CV à envoyer à sarlmaniere@wanadoo.fr
sarl **MANIERE**
21 - Verrey sous Salmaise

39 - Expl. AOP Comté bio 3 UTH 500.000 l 230 ha cherche associé(es) pour remplacer un départ en retraite.
✆ **06 66 59 18 32**

42 - Expl. céréales chevaux rech. stagiaire été et /ou automne 2017 nourri logé indemnisé
✆ **04 77 76 11 77**

42 - Rech salarié plein temps CDI à compter du 1/07 - niveau bac minimum - envoyer CV à :
gaec.bernard@42.sideral.fr

73 - Recherche salarié polyculture élevage Bio pour été ou + en Avant pays savoyard.
✆ **06 52 93 00 75**

74 - Recherche ouvrier agricole pour saison battage. Permis B indispensable, expérience souhaitée.
✆ **06 07 32 64 32**

89 - Domaine viticole région Chablis CHERCHE ouvrier viticole, expérimenté et sérieux avec permis VL (réf. 2201)
✆ **03 86 47 51 60 entre 8 h et 12 h**

Service

01 - CTRM Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses. Vente pièces moteur. http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06 63 43 51 15**

21 - Effectue moisson orge-colza-blé, rallonge de coupe. Nord, CO sud, Yonne, Aube, Haute Marne. (réf 240D)
✆ **06 77 96 42 98**

Mariage

Rencontre

38 - M. retraite agricole recherche compagne sérieuse pour vie à deux et rompre la solitude.
✆ **06 73 53 63 61**

Animaux

Bovin

01 - Vds 1 mâle Holstein sans corne 8/03 - 1 mâle Red Holstein 25/05
✆ **06 25 86 55 60**

01 - Vends génisses prêtes PH terme 07 08 cause cessation
✆ **06 84 45 96 41**

18 - 18 – Elevage charolais HBC, vend 20 vaches pleines suitées - 2 taureaux, 2 ans et 3 ans, toutes garanties sanitaires. SCEA Jasset, 18600 Neuilly en Dun.
✆ **02 48 74 55 94**
ou 06 38 88 12 13

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2015 et janvier 2016 tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix très raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet. Tél. 06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08.**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends 1 taureau adulte 5 ans,fils de Devred, - veaux 16 mois reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires. (réf. 0307)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS vaches LIMOUSINES suitées, - jeunes veaux, - 3 taureaux 18 à 36 mois, TGS (réf. 240A)
✆ **06 30 82 41 63**

38 - Vends génisses vaches Prim'Holstein portantes ou en lactation bonnes origines UPRA CL.
✆ **06 85 22 49 36**

55 - Vends très bon taureau Limousin 6 ans, garanties paratube et sanitaires, 2.100 euros.
✆ **06 08 37 89 37**

58 - Eleveur limousin VEND taureaux aptes pour la saillie HBL ou non, ind. IBR, TGS. David Thoulé - Le Couault - Diennes Aubigny (réf. 010F)
✆ **03 45 82 90 10**
06 10 09 65 69

58 - - 21 - Elevage charolais HBC, GAEC de Beaumont - Aligny en Morvan et EARL Guenot Nicolas - Allerey VEND taureaux 17 mois à partir de 1 800 euros et 2 ans, IND IBR, livraison toutes distances (réf. 120H)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS reproducteurs CHAROLAIS 12 - 15 mois, HBC. GAEC Touillon-Moiron - Decize (réf. 140B)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - V confiance consanguinité, TB T charolais HBC 5 ans indemne IBR TGS GAEC DE SELINS Bazolles (réf 2403)
✆ **06 72 26 48 56**

63 - AV charolais mâles 18M HBC nés père indexé 127 mères qualifiées laitières.
✆ **04 70 59 01 30 HR**

71 - Cause surnombre vds 10 vaches charol. pour partie gestantes suitées de vx de 3 à 8 mois, IBR A.
✆ **06 28 28 75 47**

88 - Vends jeunes taurillons Blond d'Aquitaine 10 mois excellente conformation, très très calme, toutes garanties sanitaires, convient très bien en croisement sur toutes races, facilite les vêlages, nourriture traditionnelle, céréales et foin, livraison, à partir de 1.700 euros.
✆ **06 12 85 67 49**
ou 03 29 30 81 40

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Equin

18 - VDS Chevaux sport non dressés docile cause cessation. (réf 24VB1)
✆ **06 10 65 06 92**

Volaille-Lapin

38 - Le 24 juin poule de réforme plein air prévoir vos cartons 38470 Serre-Nerpol.
✆ **06 37 48 24 06**

Chien

21 - DISPARU mon FOX TERRIER, poil dur, FONTANGY 21390, mâle, castré, pucé, appartenant à personne seule, chien de compagnie, pas de chasse, je vous en prie appelez-moi, récompense, merci beaucoup (réf. 2103)
✆ **06 74 38 59 37 - juliettaz@live.fr**

26 - Vds 3 chiots Border Collie nés le 20.01.17 non LOF parents excellents mère Lisa n°158wem Siret 34924390700012.
✆ **06 83 49 81 50**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

Par décision du TGI de DIJON en date du 15/05/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. LEVEQUE ROLAND décédé le 16/10/2016 à RECEY SUR OURCE (21). Réf. 0218017847/IS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212419398

Par décision du TGI de DIJON en date du 15/05/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. VIARD PHILIPPE décédé le 19/04/2016 à QUETIGNY (21). Réf. 0218017493/IS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212419399

Par décision du TGI de DIJON en date du 15/05/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. LECOCQ PIERRE décédé le 31/01/2016 à TALANT (21). Réf. 0218017488/IS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212419400

Par décision du TGI de DIJON en date du 15/05/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme BONNARD FRANCOISE décédée le 26/03/2013 à DIJON (21). Réf. 0218017483/IS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212419401

Par décision du TGI de DIJON en date du 15/05/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. MOINE FREDERIC décédé le 03/09/2014 à SEMUR EN AUXOIS (21). Réf. 0218017489/IS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212419402

Par décision du TGI de DIJON en date du 15/05/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. MASSU RENE décédé le 04/12/2012 à DIJON (21). Réf. 0218017485/IS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212419403

DIVERS

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société de caution mutuelle coopérative à capital variable
14 boulevard de la Trémouille
21000 Dijon
RCS de Dijon 016 350 266

L'Assemblée générale du 23 mai 2017 a pris acte du non renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Daniel LARERE atteint par la limite d'âge.

Le Conseil d'Administration.

AL212419393

NOMINATION

AVOCATS VIGNET & ASSOCIES
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

J'AIME MON FRAIS

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Rue Lucien Perriaux
21200 Beaune
813 149 275 RCS Dijon

Avis

Aux termes d'une décision unanime des associés, en date du 30 janvier2017 il a été décidé de nommer Madame Christelle FERRIER, demeurant Lieudit « Veneuze », 71240 Etrigny, en qualité de Directeur Général.

Pour avis.

AL212419406

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

TRANSFERT DE SIÈGE

EURL AUTOS GREEN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social (ancien) : 9 bis Rue de la Haie
21160 Corcelles-Les-Monts
Siège social (nouveau) : 44 Rue de Mazy
21160 Marsannay-La-Cote
RCS Dijon 521 852 590

Aux termes de la décision de l'associé unique du vingt-huit octobre 2016, il résulte que :

Le siège social a été transféré à Marsannay-la-Côte (21160), 44 Rue de Mazy à compter du 1er Novembre 2016. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS Dijon.

Pour avis.

AL212419396

THEV.NATH

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 88 Boulevard de Troyes
21240 Talant
812 469 658 RCS Dijon

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 17 mai 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de 88 Boulevard de Troyes - 21240 Talant à 46 Avenue Des Marronniers - 69270 Fontaines-sur-Saône, à compter du 7 juin 2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

AL212419405

ADS SECURITE PRIVEE

Forme : SARL
Capital social : 8000 €
Siège social : 334 Rue Nicolas Parent
73000 Chambéry
Objet social : Gardiennage et Sécurité des biens et personnes
RCS: 810402040
Gérance : M. DJEHICHE Hamoudi
Demeurant :
31 Rue Bertillet 73000 Chambéry

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du (01/06/2017), il a été décidé de transférer le siège social à compter du (12/06/2017) et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

Ancienne mention : 334 Rue Nicolas Parent 73000 Chambéry

Nouvelle mention : Centre d'affaire de la Noue, 8 Chemin de la Noue 21600 Longvic

Radiation au RCS de Chambéry, et immatriculation au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL212419415

MODIFICATION DE CAPITAL

PRIEURE D'ANTHEUIL

SAS au capital de 63.500,00 €.
Siège social : 27 route de Vignolles, Bat.D
21200 Beaune,
820 754 596 RCS de Dijon

En date du 30/12/2016, le Président a décidé de modifier le capital social de 63.500 € afin de le porter à 77.500 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Dijon.

AL212419382

CONVOCATION

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BRUNE EXPANSION
42, rue de Mulhouse - 21000 Dijon

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Plénière qui aura lieu le Jeudi 29 juin 2017 à 10 heures à la Salle F de la MNE – 149 rue Bercy – 75595 PARIS Cedex 12

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'AGO du 24/06/2016
- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Rapport technique & financier de l'exercice 2016
- Rapports du commissaire aux comptes
- Mise aux voix de ces rapports, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Questions diverses

Les associés coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ainsi que du bilan, du compte de résultat et des subdivisions éventuelles et de l'annexe dudit exercice.

Le Président

AL212419389

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte d'Or
Commune d'IZIER
avec extension partielle sur les communes de Magny-sur-Tille et Genlis

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de nouveau parcellaire de l'aménagement foncier agricole et forestier et le programme des travaux connexes

Les propriétaires fonciers et les titulaires de droits réels compris dans le périmètre d'aménagement foncier de la Commune d'Izier avec extension sur celles de Magny-sur-Tille et Genlis ainsi que le public sont informés que la Commission communale d'aménagement foncier a procédé à l'établissement du projet de nouveau parcellaire et du programme des travaux connexes. Les nouvelles limites seront matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes, au plus tard pour le début de l'enquête.

Conformément aux articles R.123-8 à R.123-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime, une enquête publique sur le projet de nouveau parcellaire et le programme de travaux connexes est ouverte du lundi 12 juin 2017 à 14h00 au jeudi 13 juillet 2017 à 12h00 à la mairie d'Izier. Pendant cette période, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête aux horaires d'ouverture suivants de la mairie (lundi de 14h00 à 19h00, mardi de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 14h00 à 18h00) ainsi que sur le site internet du Conseil Départemental (www.cotedor.fr) et depuis un poste informatique en mairie d'Izier aux horaires susmentionnés.

A cet effet, M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon a désigné, le 20 avril 2017,

M. Jean-Marc DAURELLE en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête comprend les pièces et avis suivants :

- le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux-dits, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies, plantations d'alignement et autres structures paysagères en application de l'article L.123-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent ;
- un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des natures de cultures et des habitudes locales et, le cas échéant, de la conformité du projet des travaux connexes et du nouveau plan parcellaire aux prescriptions environnementales ;
- l'indication des maîtres d'ouvrage des travaux connexes prévus à l'article L.123-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime, avec pour chacun d'eux l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée, et le programme de ces travaux arrêté par la Commission communale d'aménagement foncier avec l'estimation de leur montant et de la part qui revient aux propriétaires et aux Communes ;
- l'étude d'impact et son résumé non technique définis par l'article 2 du décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ;
- l'avis de l'autorité environnementale mentionné aux articles L.122-1 et L.122-7 du Code de l'Environnement et le mémoire en réponse à cet avis ;
- une copie de la décision de la Commission départementale d'aménagement foncier fixant le seuil de tolérance par nature de culture en application de l'article L.123-4 du code Rural et de la Pêche Maritime ;
- un registre d'enquête destiné à recevoir les observations des intéressés et du public.

Durant l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Izier, siège de l'enquête, les :

- lundi 12 juin 2017 de 14h00 à 18h00
- lundi 26 juin 2017 de 14h00 à 18h00
- jeudi 6 juillet 2017 de 14h00 à 18h00
- jeudi 13 juillet 2017 de 9h00 à 12h00

pour y recevoir ses observations, lesquelles seront consignées sur le registre susvisé.

Les observations pourront également être adressées pendant l'enquête sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet du Conseil Départemental (www.cotedor.fr) ou par courrier postal à M. Jean-Marc DAURELLE, commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie d'Izier – Enquête publique AFAF – 1 rue de la Mairie – 21110 Izier.

Un avis d'enquête portant ces indications sera affiché en mairie d'Izier, Magny-sur-Tille, Genlis et publié sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (www.cotedor.fr) quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cet avis est également notifié à tous les propriétaires inclus dans le périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier.

A l'issue de l'enquête, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée en mairie d'Izier aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à la Préfecture du Département de la Côte-d'Or, au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur son site internet (www.cotedor.fr) pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette enquête, la Commission communale d'aménagement foncier se réunira pour examiner les observations et réclamations formulées. Les décisions prises par la Commission seront notifiées individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception à chaque réclamant.

L'autorité responsable du projet d'aménagement foncier est le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (Service Agriculture et Aménagement rural) auprès duquel toute information complémentaire peut être obtenue.

Dijon, le 9/05/2017

Le Président

AL212419320

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale parue le 19/05/2017 dans Terres de Bourgogne (21) concernant la société FRANCE MILLESIMES S.A.S. Il y avait lieu de lire : **Siège social : 2A Place Carnot - 21200 Beaune. Directeur général : M. Yvon CLEMENT, 2A Place Carnot - 21200 Beaune**

AL212419414

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Guillaume LORISSON, Notaire Associé à Dijon, le 2 juin 2017, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Raymond Louis Emile DONARD, retraité, et Madame Lucette Jeanne Andrée GOTTI, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Aiserey (21110) 2 rue Abel Thivant, mariés à la mairie de Tart-Le-Bas (21110) le 9 juillet 1955 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

AL212419392

SELAS «Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER», Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Didier NOURISSAT, notaire à Dijon, le 07/06/2017, M. Pierre, Emile, Jean BORDAT, retraité, né à RABAT (Maroc) le 23/05/1952, et Mme Agnès, Chantal, Marie CLAIR, retraitée, son épse, née à Marsannay La Cote (21160), le 14/03/1953, dmt à Dijon, 6 rue du Palais. Mariés sans contrat à Marsannay La Côte (21160), le 01/03/1980.

Ont adopté le régime de la communauté universelle.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Me Didier NOURISSAT, notaire à Dijon.

Pour avis et mention.

Me Didier NOURISSAT, notaire

AL212419411

MODIFICATION DE STATUTS

TRANSPORTS G.R.G.

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 216.000 euros
Siège social
Rue Maison Dieu – Zone artisanale
21220 Fixin
017 351 495 RCS Dijon

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2017 et du Directoire du 12 avril 2017, le capital social a été réduit de 72.000 euros pour le ramener de 216.000 euros à 144.000 euros par voie d'annulation de 2.400 actions. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2017, Madame Myriam GER demeurant Rue du Champ de Puis – 21 640 GILLY-LES-CITEAUX, a été nommée membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Gabriel GER, démissionnaire. Par une décision du Conseil de surveillance du 13 mars 2017, Monsieur Gabriel GER demeurant 22, rue des Tilleuls – 21 220 SAINT-PHILIBERT a été nommé membre du Directoire en remplacement de Madame Myriam GER, démissionnaire. Mention au RCS de DIJON.

AL212419021

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

MSDS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 avenue Gounod
21000 Dijon
817 667 116 RCS Dijon
SIRET 817 667 116 00013

Gérance
Ancienne mention :
Monsieur Dany DOS SANTOS, demeurant 1 avenue Gounod, 21000 Dijon
Nouvelle mention :
Monsieur Dany DOS SANTOS, demeurant 1 avenue Gounod, 21000 Dijon
Monsieur Maxime SCHWAB, demeurant 7 rue de la Sablière, 21000 Dijon
Pour avis
La Gérance

AL212419388

SCI PHIRAINE

(anciennement SCI YMA)
Société civile immobilière
au capital de 152,45 €
Le Jardin des Templiers,
4 rue Jacques de Molay
21200 Beaune
381505775 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale en date du 13 mai 2017, il a été constaté la démission de Mme Yvette MISMETTI-TEXIER de ses fonctions de co-gérante. En conséquence de cette démission, Mme Martine LE BLOCH née RUIZ reste seule gérante pour une durée indéterminée.

Aux termes d'une assemblée générale en date du 4 juin 2017 :

- il a été décidé le changement de dénomination de la société, laquelle devient SCI PHIRAINE.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis,

Le gérant

AL212419407

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

BOURGOGNE TRANSACTIONS SA

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 5 et 7 rue Monge
21000 Dijon
RCS Dijon 353 792 583
SIRET 353 792 583 00018

Administration et contrôle de la société
Ancienne mention
- Président : Monsieur Jean-Luc BAILLARD demeurant à Dijon (21000) - 38 rue des Cent-Ecus
Nouvelle mention
- **Président** : Monsieur Jean-Luc BAILLARD demeurant à Dijon (21000) - 38 rue des Cent-Ecus
- **Directeur Général** : Madame Patricia LEFEVRE demeurant à Dijon (21000) - 38 rue des Cent-Ecus

Pour avis

Le Président

AL212419408

BEAUNE LOCATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 78 Route de Pommard
21200 Beaune
085 520 146 RCS Dijon

Aux termes d'une décision du 28 avril 2017, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social à compter du 1er mai 2017 en ajoutant à l'article 2 «Objet social» des statuts la mention suivante : «Le dépannage, le remorquage, l'enlèvement, le transport, le parcage et le gardiennage de tous véhicules terrestres à moteur neufs et d'occasion». Le reste de l'article demeure inchangé.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis.

AL212419409

CESSION

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 Dijon

CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Dijon du 17 mai 2017, enregistré au Service des Impôts Dijon le 29.05.2017, dossier 2017 19053, référence 2017 A 00271,

La société AXO, SARL au capital de 21 800,21 euros, dont le siège social est 6 Impasse de la Tille 21130 Champdotre, immatriculée sous le n° 380 433 227 RCS Dijon, représentée par M. Bernard CULOT,

A cédé

à la société AXO AGENCEMENT, SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège social est 7 rue du Champ aux Prêtres 21000 Dijon, immatriculée sous le n° 829 595 370 RCS Dijon, représentée par M. Arthur DEBALLON, un fonds de commerce et artisanal de fabrication, maintenance, installations de stands d'exposition en pvc et plexi, bois, fabrication, maintenance, installations modulés d'information et signalétique générale, vente, location de ces matériels sis et exploité à Champdotre (21130), 6 impasse de la Tille, moyennant le prix de 101.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées rétroactivement au 1er janvier 2017.

Pour les publications et la réception des oppositions, il est fait élection de domicile chez la SELAS LEGI CONSEILS BOURGOGNE, Maître Guillaume MARTIN, 21 avenue Albert Camus BP 56605, 21066 Dijon Cedex.

Pour avis.

AL212419387

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SECA

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 110 000 euros
Siège social : Champs à la Perdrix
21140 Semur en Auxois
R.C.S. Dijon 692 051 287

Aux termes des décisions prises le 3 mai 2017, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de nouveau co-gérant à compter du 1er juin 2017 et pour une durée de trois ans : Monsieur Frédéric Lambert, né le 05.01.1974 à Toulouse, demeurant 26, Rue du Coteau, Esc A – 92370 Chaville.

Mention au RCS Dijon.

AL212419410

DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL ANNA & L

en liquidation au capital de 1000 euros.
Siège: 9 rue du chausseux,
21170 Laperriere sur Saône.
RCS Dijon 820824076

À compter A.G.E du 30-04-2017: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépot comptes de liquidation au RCS de Dijon.

AL212419395

FR DA MARSANNAY

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : rue Olivier de la Marche
Centre Commercial Leclerc
ZAC Actisud
21160 Marsannay la côte
793 288 887 RCS Dijon

Avis de dissolution.

D'un PV d'AGE du 22/05/2017, la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 22/05/2017suivie de sa mise en liquidation amiable. A été nommé comme liquidateur Frédéric RODRIGUEZ, demeurant chez Monsieur et Madame Alphonse RODRIGUEZ à Vignoles(Côte d'Or) 9 rue aux Clous, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : Cesson Sévigné (35) 17 rue des Vaux Parés. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis,le liquidateur.

AL212419417

FR DA VALMY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : ZAC Parc Valmy
21000 Dijon
534 744 800 RCS Dijon

Avis de dissolution.

D'un PV d'AGE du 22/05/2017, la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 22/05/2017suivie de sa mise en liquidation amiable. A été nommé comme liquidateur Frédéric RODRIGUEZ, demeurant chez Monsieur et Madame Alphonse RODRIGUEZ à VIGNOLES(Côte d'Or) 9 rue aux Clous, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : Cesson Sévigné (Ille et Vilaine) 17rue des Vaux Parés. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de com-

merce de Dijon.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis, le liquidateur.
AL212419418

AVIS DE CONSTITUTION

PELLION-ROUSSEL

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
3, rue de la Préfecture, 21000 DIJON**

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte SSP en date à DIJON du 21/05/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière ;
Dénomination sociale : PELLION-ROUSSEL ;
Siège social : 3, rue de la Préfecture, 21000 DIJON ;
Objet social : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ;
Gérance : Mr Sébastien PELLION, demeurant 27, rue Charles Téméraire 21000 DIJON ; Mr Frédéric ROUSSEL, demeurant 2 bis, rue de la Thille 71350 ST LOUP GEANGES ;
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.
La Gérance
AL212419018

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Grancey Le Château du 01/05/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI CLAIROTTE
Siège social : route de la Montagne, 21580 Grancey Le Chateau
Objet social : location de biens immobiliers
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance :
Monsieur Pierre-Jean CLAIROTTE, demeurant 7 chemin du Jeu, 21580 Grancey Le Château
Monsieur Frédéric CLAIROTTE, demeurant 21 route de Dijon, 21580 Grancey Le Château
Monsieur Nicolas CLAIROTTE, demeurant allée des Tilleuls, 21580 Grancey Le Château
Clauses relatives aux cessions de parts :
Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
La Gérance.
AL212419335

AVIS DE CONSTITUTION

A Gemeaux, le 7/06/2017, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS
Dénomination : JM AGENCEMENT 21
Siège : 25, Rue de Glapigny 21120 Gemeaux
Durée : 99 ans
Capital : 2 000 euros
Objet : Vente, création et installation d'agencements intérieurs, vente et pose de tous types d'équipements, notamment d'électroménagers
Droit de vote : sur justification de l'inscription en compte au jour de la décision. 1 action, 1 voix
Cession d'actions : libre
Président : M. Julien MICHELIN, demeurant 25, Rue de Glapigny 21120 Gemeaux
Immatriculation au RCS Dijon
Pour avis
Le Président
AL212419380

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Quetigny en date du 30-05-2017 de: WAFFLE STORE 21.
Forme: SARL .
Capital: 5000 Euros.
Siège: 14 Rue Du Golf, 21800 Quetigny.
Durée: 99 ans.
Gérance: David Cardyn, 35, Rue En Paillery 21850 St Apollinaire.
Objet: Restauration rapide, gaufres, glaces, snack, fruits, boissons, sur place et à emporter, confiseries. Formations et services divers et connexes.
RCS: Dijon.
AL212419416

**SCP «Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET
de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés»
à Dijon (21000),
6 rue de l'Ecole de Droit.**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Romain BRUCHON, notaire à Dijon, le 31 mai 2017, il a été constitué la Société Civile suivante :
Dénomination : SCI ALLERGOLOGIE VALMY
Capital social : 300,00 €
Siège : impasse aux Charmes d'Asnières à Dijon (21000)
Objet : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet
Durée : 99 ans
Apports en numéraire : 300,00 €
Cogérants : Mme Aurélie MILLIERE et Mme Marzia IBRAHIMI
Immatriculation : RCS de Dijon
Cession de parts : existence de clauses d'agrément
Pour avis et mention
Romain BRUCHON
AL212419413

NIÈVRE

NOMINATION

KHALDI

**SPFPL à forme de S.A.S
au capital social de 2 000 Euros
Siège social : 15 rue Saint Martin
58000 Nevers
R.C.S. Nevers 819 999 384**

Décision du 28 décembre 2016
Nouvelle mention :
Commissaire aux comptes titulaire : Société COMMISSARIAT ET AUDIT domiciliée à Change (53810) - Parc Technopole - Rue Albert Einstein - RCS Laval 950 453 977.
Pour avis.
AL582419404

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI JADE

**Société Civile Immobilière
au capital de 1 600 eurosuros
Siège social : 1 Rue de Fontenille
Maltaverne
58150 Tracy Sur Loire
522 504 539 R.C.S. Nevers**

Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 mai 2017, il a été décidé de transférer le siège social situé 1 Rue de Fontenille - Maltaverne - 58150 Tracy Sur Loire au 77/79 Rue Waldeck Rousseau - 58150 Pouilly Sur Loire, et ce à compter du 15 mai 2017.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis, les co-gérants
Monsieur Daniel MAYER et Madame Catherine MAYER
AL582419405

**Société d'Avocats
42 Bis avenue du Mont Dore
63110 Beaumont
Modification du siège social**

RESTAURATION DESORMIERE

**SAS au capital de 30 000 euros
ZAC du CD 40, 40 route de Fourchambault
58180 Marzy
RCS Nevers 797 799 780**

Par décision du 01/06/2017, à effet du même jour, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de ZAC du CD 40, 40 route de Fourchambault 58180 Marzy au 33 - 35 rue des Peupliers 03300 Cusset. Immatriculation de la société au RCS Cusset et radiation du RCS Nevers.
AL582419407

MODIFICATION DE CAPITAL

DUO COIFFURE

**SARL au capital de 7.500 €
Siège : 33 rue saint Jacques
58200 Cosne Cours sur Loire
497543637 RCS de Nevers**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 Juin 2017 :
Le capital social a été augmenté d'une somme de 42 525 euros, pour être porté à 50 025 euros, par incorporation de réserves.
L'article 10 – Capital social des statuts a été modifié en conséquence :
Ancienne mention : Capital : 7 500 euros
Nouvelle mention : Capital : 50 025 euros
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis,
La gérance.
AL582419402

BOIS EXPANSION

**Société par actions simplifiée
Au capital de 38 112,25 euros
Siège social : Dirol (58190)
398 200 451 RCS Nevers**

Décision : Assemblée générale extraordinaire du 02 mai 2017.
Objet : modification du capital social.
Ancien capital : 38 112,25 euros.
Nouveau capital : 30 000 euros.
Pour avis.
AL582419413

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**Maître Pierre JOURDIER,
notaire à Decize (58300),
8 rue Carnot**

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Pierre JOURDIER, notaire associé à Decize (58300), 8 rue Carnot, le 4 mai 2017, Monsieur Norbert Jean-Louis Maurice NARCY et Madame Marie-Thérèse Michèle COLARD, son épouse, demeurant ensemble à Devay (58300), 13 rue des Vignes, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Limanton (58290) le 1er juillet 1995, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Pierre JOURDIER, notaire à Decize, 8 rue Carnot, où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour avis.
AL582419412

MODIFICATION DE STATUTS

GESCOFAC FINANCES

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 000 €
Siège social :
49, Boulevard Camille Dagonneau
58640 Varennes-Vauzelles
829 760 404 RCS Nevers**

Il résulte d'un acte sous signature privée du 02/06/2017 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :
Gérance :
• **Ancienne mention :** Mme Florence BERNARD et Mme Céline BARBARAT cogérantes
• **Nouvelle mention :** Mme Florence BERNARD gérante.
AL582419408

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

**Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers**

SCM DE LA RUE DE LOURDES

**Société civile de Moyens
au capital de 3.811,23 €
Siège social : 37, boulevard Victor Hugo
58000 Nevers
315 669 366 RCS Nevers**

L'Assemblée générale du 31 mai 2017 a pris acte de la démission de Mme Anne-Sophie MOUTHÉ de ses fonctions de cogérante et a nommé Mme Tiffanie MARTIN-HUSSON, dt 17 rue de Boulorges – 58640 Varennes Vauzelles, en qualité de nouvelle cogérante avec Mmes MAILHABIAU, CATIER, CORDA, DE SOUZA et FENAYON.
Pour avis, la gérance,
AL582419411

NON DISSOLUTION

LA MANGROVE

**Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : Vassy -
58140 Pouques-Lormes
811 578 962 RCS Nevers**

Aux termes d'une délibération en date du 19 avril 2017, l'assemblée générale extraordinaire a décidé, en statuant en application de l'article L. 225-248, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis, la présidente.
AL582419148

DISSOLUTION LIQUIDATION

YVES MERCIER INTERNATIONAL NETWORK

**SARL au capital social de 7 500 Euros
Siège social : Le Moulin Route de Brinon
58500 RIX
SIREN 752 902 916 R.C.S. Nevers**

Le 31 Mars 2017, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. M Yves MERCIER demeurant Le Moulin Route de Brinon 58500 Rix, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au Le Moulin Route de Brinon 58500 Rix.
Pour avis.
AL582419356

PIXSIX

**SARL au capital de 500€.
Siège social : 25 rue Paul Vaillant-Couturier,
58000 Nevers.
513 261 396 RCS de Nevers.**

Le 25/03/2017, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Gildas BIZEUL, 25 rue Paul Vaillant-Couturier, 58000 Nevers et fixé le siège de liquidation au siège social.
Modification au RCS de Nevers
AL582419401

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE CDC

**En liquidation
Au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : 1B avenue Saint Just
58000 Nevers
RCS Nevers 378 349 237**

Avis de liquidation de la société
Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2017, enregistrée à Nevers 1, le 27 avril 2017 dossier 2017 08979 référence 2017 N 00256, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, le partage de la société et le boni de liquidation, et a donné quitus au liquidateur.
La clôture des opérations de liquidation est fixée au 15 avril 2017.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis.
Le Liquidateur.
AL582419406

VISSATOUPRIX

**Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 1.000 euros
Siège social : 97 Faubourg de la Baratte
58000 Nevers
RCS Nevers 810 622 373**

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 09 juin 2017 et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur, AMMOUR Abdel-Hakim, demeurant 5 Mail du Vernet, 58000 Nevers, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 97 Faubourg de la Baratte, 58000 Nevers, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis,
AL582419421

AVIS DE CONSTITUTION

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour 99 ans, d'une SARL, dénommée PATERNAT, au capital de 5 000 euros, dt le siège est à Fours (58250), Place Pouyat, ayant pour objet le commerce d'alimentation générale et autres commerces de détail alimentaires ou non, et pour gérant M. Hervé GUYOT, dt à Lanty (58250), Les Brouillats. La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis, la gérance.
AL582419400

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 30 mai2017, il a été constitué pour 99 ans une société à responsabilité limitée dénommée DOMAINE DE POIFOND
Capital : 1.000 €,
Siège social : Domaine de Poifond 58210 Varzy,
Objet : achat, propriété, mise en valeur, construction, aménagement, location, vente de tous biens immobiliers. Est nommée premier gérant Melinda CORNE demeurant Domaine de Poifond, 58210 Varzy. La société sera immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
AL582419403

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 juin 2017, il a été
constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : I PROTECTS
Forme : SASU
Capital social : 100 €
Siège social : 63 Petite rue des Sablons, 58000 Nevers
Objet social : ACTIVITÉ DE SÉCURITÉ PRIVÉE
Président : Monsieur Zakaria MASSORI demeurant K rue Jean Matron, 58000 Nevers
Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.
Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
AL582419410

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09.06.2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SARL B PESCAGLINI.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 5 000 euros.
Siège social : 15 rue Saint Agnan - 58200 Cosne Sur Loire.
Objet social : Courtage en travaux, suivi et accompagnement de chantiers, accompagnement au montage de dossiers d'aides et de financement. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.
Durée : 99 années.
Gérant : Barbara PESCAGLINI, demeurant 13 Impasse Bellevue 58000 Nevers.
Immatriculation : au RCS de Nevers.
Pour avis.
La Gérance.
AL582419414

SAS BAUCHOT FRANCK

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seings privés en date à MAGNY COURS du 26/05/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme : Société par actions simplifiées.
Dénomination : SAS BAUCHOT FRANCK
Siège social : Aire de Magny Cours - RN 7 - Pré de la Fontaine - 58470 Magny Cours.
Objet : exploitation sous quelque forme que ce soit de tous fonds de commerce de station – service, vente au détail de tous carburants, huiles de graissage et généralement tous produits du pétrole, commerce de tous accessoires, objets, marchandises quelconques et l'exécution de tous autres services ayant un rapport avec l'automobile ou intéressant les automobilistes tels que la mécanique, la réparation ou le lavage ; bar-buffet, restaurant ; commerce de produits alimentaires notamment vente à emporter.
Durée : 99 ans
Capital : 8 000 euros
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins cinq jours. Chaque membre de l'assemblée a, sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses restreignant la transmission des actions : Cession libre entre associés, sans agrément préalable.
Agrément de la majorité des associés pour les cessions aux tiers.
Président : M. Franck BAUCHOT demeurant 2 Le Tremble 44270 Saint Etienne de Mer Morte
Directeur général : M. Stéphanie BAUCHOT demeurant 2 Le Tremble 44270 Saint Etienne de Mer Morte
Immatriculation : au R.C.S. de Nevers
Pour avis, le représentant légal.
AL582419415

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, dénommée selfstock.fr, au capital de 1.000 €, ayant pour activité la distribution d'une licence de marque, la promotion de l'activité de selfstockage, le négoce de matériel de selfstockage. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 Nevers. Le gérant est Monsieur Alain FOURNIER demeurant 191 avenue de Reims - 02200 Villeneuve Saint Germain.
Pour avis,
AL582419416

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/07/2017, il a été constitué une SCI à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SC LORBAT'S IMMOBILIER
Objet social : Acquisition, aménagement et exploitation de tous biens immobiliers
Siège social : 20 Hameau des tuileries, 58000 Sermoise-sur-Loire.
Capital minimum : 500 €
Capital initial : 1000 €
Capital maximum : 1000000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. LORBAT Christophe, demeurant 20 Hameau des Tuileries, 58000 Nevers
Clause d'agrément : Cession libre entre associés ainsi qu'au profit d'un ascendant ou d'un descendant. Cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de Nevers
AL582419417

**Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers**

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nevers, dénommée « SCI JBRC IMMOBILIER » au capital de 1.500 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé lieudit « Mulnot » – 58270 Ville-Langy. Les gérants sont M. Billy CHAPOTOT dt « les Essarts » - 58160 Saint Ouen sur Loire et M. Julien RIVRET dt « Mulnot » – 58270 Ville-Langy. Tous les cessionnaires de parts sociales autres qu'associés sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.
Pour avis, la gérance
AL582419418

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé du 9 Juin 2017
Forme : Société à Responsabilité limitée
Dénomination : AUCORDIER
Siège Social : 26, Route de Nevers – 58110 Rouy
Objet :
- le commerce d'alimentation générale, de presse, de jeux «La Française des Jeux», de dépôt de pain et de gaz, de librairie, papeterie, bimbeloterie, carterie, maroquinerie et plus généralement de cadeaux
Durée : 99 ans
Capital : 2.500 euros
Gérance :
Mademoiselle Céline AUCORDIER demeurant à Rouy (Nièvre) – 26, Route de Nevers,
Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers
Pour avis : la gérance
AL582419419

YONNE

NOMINATION

MONTEREAU SAS

**SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : Silos de Molinons
89190 Villeneuve-L'archevêque
752 135 004 RCS Sens**

Par décision de l'Associé unique en date du 31 mai 2017, la société AXEREAL, société coopérative agricole à capital variable, dont le siège social est situé 36 rue de la Manufacture à Olivet (45160), immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 503 681 801, a été nommée, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Président de la société MONTEREAU SAS, en remplacement de Monsieur Philippe de RAYNAL, démissionnaire.
La société AXEREAL a désigné Monsieur Cyril GOUACHE, demeurant 173 rue du 21 août 1944 à Mont-Près-Chambord (41250), en qualité de représentant permanent de la société pour la durée du mandat du Président.
Pour avis
AL892419462

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !
Connaissez-vous
les SERVICES PLUS du journal ?
✓ Paiement par carte bancaire
✓ Attestation de parution par fax ou mail
✓ Relecture attentive de vos annonces avant parution
✓ Modèles d'annonces à votre disposition
✓ Devis sur simple demande
Terres de Bourgogne
du LUNDI au VENDREDI
dès 8h00
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02

TRANSFERT DE SIÈGE

IT'HOM

SCI au capital de 1 000 E
Siège social : 32 Bis Route de Nemours
77690 La Genevraye
807 479 720 RCS Melun

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 avril 2017, le siège social a été transféré du 32 Bis Route de Nemours à La Genevraye (77690) au Chemin des Pêcheurs à Sens (8910).

Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

Capital : 1 000 € apport en numéraire.

Cession de parts : clause d'agrément par une décision extraordinaire.

Durée : 99 ans à compter du 29 juin 2014.

Cogérants : M. Stéphane BELLIARD et Madame Bilitis ECHASSON demeurant ensemble Chemin des Pêcheurs à Sens (89100).

En conséquence, la société sera immatriculée au RCS de Sens. Pour avis. La Gérance.

AL892419111

HERON ROMAIN

EURL au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 3 Rue du Château d'eau
89360- Percey
RCS : Sens B 820 015 576

Transfert du siège social

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 22 Mai 2017, il a été décidé de transférer à compter de ce jour, le siège social de la Société à Percey (89360) 3 Rue du Château d'eau.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Monsieur Romain HERON

AL892419429

LES PRINCESSES

L'AGE du 31/03/17 de la SARL LES PRINCESSES, au capital de 10 000 €, dont le siège social est à Auxerre (89000), 3, rue Fecauderie, 532 544 822 R.C.S. Melun, a décidé de transférer le siège social à Fontainbleau (77300), 17, rue Le Primatice, ce à compter du 01/04/17 et de modifier les statuts en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au RCS de Melun.

AL892419440

AUXERRE ENERGIE VERTE

SASU au capital de 100.000 €
Siège social :
Chaufferie ZUP Sainte Geneviève,
Place Corot, 89000 Auxerre
800 507 816 RCS d' Auxerre

Par décision en date du 1er juin 2017, le président a décidé de transférer le siège social de la société au 1 Boulevard de Montois, 89000 Auxerre, à compter du 1er juin 2017.

Mention au RCS d'Auxerre

AL892419450

ETS LONGO

SAS au capital de 13000,00 Euros
14 Avenue Colbert,
89250 Seignelay
530413822 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08/06/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 4 Rue Louis Le Vau, 78590 Noisy Le Roi à compter du 15/06/2017. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL892419451



MODIFICATION DE CAPITAL

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

DROMBRY PERE ET FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
réduit à 25 000 euros
Siège social : Rue du Serein
89800 Chablis
RCS Auxerre 432 030 617

Avis de réduction du capital

Par assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 13 mars 2017, les associés ont décidé de réduire le capital d'une somme de 25 000 euros par voie de rachat et annulation de 250 parts.

De ce fait, les mentions antérieurement publiées, relatives au capital social sont ainsi modifiées :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à vingt cinq mille euros (25 000 euros).

Pour avis

La Gérance

AL892419432

GFA DU DOMAINE DE LA FORLONGE

Avis d'augmentation de capital social

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire à Avallon (89), le 9 juin 2017, a été effectuée une augmentation de capital social du GFA DU DOMAINE DE LA FORLONGE, dont le siège est à Sauvigny le Beuréal (89), Rue de la Vallée de Beauvoir, identifiée au SIREN sous le n° 442 103 453 et immatriculée au RCS d'Auxerre.

Ancien capital: 120 840 €

Nouveau capital: 232 400 €

Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'Auxerre.

Pour avis

Le Notaire.

AL892419413

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne, le 21/04/2017, concernant la société LA BELLE EPOQUE, lire - - Hôtel, restaurant, salon de thé, chambres et table d'hôtes - importation et exportations de tous produits alimentaires et objets de décoration - vente de produits alimentaires du terroir, objets d'art et antiquités La Gérance : Yury PRAUSHKIN, rue du Lavoir 89430 Tanlay en lieu et place de - hôtellerie et services touristiques associés, - petite restauration, - vente de produits du terroir, objets d'art et antiquités La Gérance Olga PRAUSHKINA rue du Lavoir 89430 Tanlay

AL892419433

MODIFICATION DE STATUTS

SOLIDARPRINT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 Mai 2017, et de l'assemblée des sociétaires le 25 Mars 2017, il a été procédé à la transformation de l'association Solidarprint Siret 791 298 706 000 15 en une Société Coopérative d'Intérêt Collectif -SARL à capital variable, et ce à compter du 1er Juin 2017.

Dénomination sociale : SOLIDARPRINT SCIC SARL à capital variable

Objet social : Agence de Communication WEB et PRINT

Siège social : 10 rue de l'épalu 89220 Bléneau

Durée : 99 ans

Capital social : Capital initial divisé en 69 parts de 30 euros soit 2070 euros.

Capital variable minimum1200 euros et maximum 5000 euros.

Gérante : DE BROSSES Claudine demeurant 14 allée de la Perrière 89220 Saint Privé

Co-gérant : Victor MAHIN demeurant 10 rue d'Hocquincourt 89220 Bléneau

Immatriculation : RCS de Auxerre

Pour avis

AL892419152

ACE GUARD

SAS au capital de 5000,00 Euros
8 Avenue Henri Barbusse,
93000 Bobigny
821671740 R.C.S. Bobigny

Par décision en date du 18/05/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 19 Boulevard Du Pont Neuf , 89100 Sens à compter du 19/05/2017. Présidence : Monsieur YOUCEF YAHIA CHERIF, demeurant 14 Rue Daniel Fery , 94800 Villejuif Autres modifications : - il a été pris acte de la nomination de Monsieur YOUCEF YAHIA CHERIF, demeurant 14 Rue Daniel Fery 94800 Villejuif en qualité de nouveau Président, à compter du 19/05/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame SAMIRA, BIBI BURTHUN, Président démissionnaire. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny

AL892419430

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

DROMBRY PERE ET FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : Rue du Serein
89800 Chablis
RCS Auxerre 432 030 617

Aux termes d'une décision en date du 29 mai 2017, l'associé unique a décidé de remplacer à compter du 29 mai 2017 la dénomination sociale «DROMBRY PERE ET FILS» par «SARL DROMBRY THIERRY» et de modifier en conséquence les statuts.

Pour avis

La Gérance

AL892419431

BOULANGERIE CALISSA

SAS au capital de 10 000 €
1 rue de Villeneuve
45320 Courtenay
822 952 644 RCS Orléans

Par acte en date du 2 mai 2017, il a été décidé de transférer le siège social de Courtenay (45320) 1 rue de Villeneuve à Charny Orée de Puisaye (89120) 2 rue des Ponts à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Président : Monsieur Pascal GIRARDOT 29 le Bois des Maroches 45220 Trigueres Il est également constaté que la société devient unipersonnelle suite à une cession d'action intervenue ce jour.

AL892419455

TRANSFER-CAR

SARL au capital de 4.980€
Siège social : 36 Route Nationale,
89450 Asquin
503 350 431 RCS d'Auxerre.

L'AGE du 01/06/2017, a décidé de :- transférer le siège social au : lieu dit «Le Gué Pavé», D 951, 89660 Montillot- étendre l'objet social comme suit :Vente et achat de tout véhicule à moteur neuf et d'occasion Modifications à compter du 01/07/2017

Mention au RCS d'Auxerre

AL892419471

GAEC DU LIMOUSIN

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital social de 5 000,00 Euros
Siège social : 4, Route de Raloy
89110 Les Ormes
RCS de Sens n°812 924 504

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2017, M. Romain BROQUET a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 30 avril 2017.

Au cours de la même assemblée, il a été décidé la transformation du GAEC en une EARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : EARL DU LIMOUSIN

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Capital : 5 000,00 euros

Nature des apports : biens meubles agricoles

Siège social : 4, Route de Raloy – 89110 Les ormes

Objet : activités agricoles

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Gérance : M. Laurent LANNIER, demeurant 4, Route de Raloy – 89110 Les Ormes

Clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales : oui – agrément donné par les associés

Pour avis

AL892419468

CESSION

PROJET DE CESSION PARCELLE BOISÉE

Parcelle: AI34 de 1727m² à Jaulges (89360)

Cédant: Liliane Compérat (veuve Maurey), 33 rue Albert Joly 89360 Percey

Cessionnaire: SCI Double Alpha, 178 av de Verdun 92130 Issy-les-Moulineaux, 824 091 938 RCS Nanterre

Prix: 400€ (quatre cents euros)

Les propriétaires des parcelles boisées contiguës disposent de deux mois à compter de la publication du présent avis pour exercer leur droit de préférence (Art L331-19 Code Forestier).

AL892419467

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la SCP «Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à Villeneuve sur Yonne (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 1er juin 2017, enregistré à Sens, le 09 juin 2017, bordereau n°2017/248 case n°1, a été cédé par :

La Société dénommée LE BOUCHE A OREILLE, Société à responsabilité limitée au capital de 8000 €, dont le siège est à Villeneuve sur Yonne (89500) , 12 faubourg Saint Laurent, identifiée au SIREN sous le numéro 497796243 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

À :

La Société dénommée SARL FERTEL, Société à responsabilité limitée au capital de 100000 €, dont le siège est à Villeneuve sur Yonne (89500), Quai Bretoche, identifiée au SIREN sous le numéro 789263043 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Un fonds de commerce de RESTAURANT-BAR-PLATS-PREPARES-TRAITEUR exploité à Villeneuve sur Yonne (89500), 12 Faubourg Saint Laurent, lui appartenant, connu sous le nom commercial «LE BOUCHE A OREILLE», et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Sens, sous le numéro 497796243.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT MILLE EUROS (100.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,00 EUR),

- au matériel pour SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL892419470

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LE PETIT BORDESIOT

SARL au capital social de 1 000 €
3 rue du Lavoir
89500 Les Bordes
510 996 796 RCS Sens

L'Assemblée Générale du 1/05/2017 a nommé comme co-gérant de la société pour une durée indéterminée, à compter du 1er mai 2017, monsieur HERVIEUX Didier, demeurant au 3 La Grainerie, 89500 Les Bordes.

Mme HERVIEUX Nathalie est maintenue dans ses fonctions, comme co-gérante.

Pour avis

La gérance

AL892419259

AUXERRE DISTRIBUTION A.D.89

Société à Responsabilité Limitée
à Associé Unique
au capital de 100 Euros
Siège social :
34-36, avenue Jean Mermoz
89000 Auxerre
489 315 317 RCS Auxerre

Aux termes d'un procès-verbal des décisions en date du 10 mai 2017, Monsieur LEWINTRE Tony, demeurant à Charbuy (89113) 2, impasse de la Voie, Saint Maurice Porte 14, Hameau le cul du four, a été nommé cogérant de la société, à compter du 1er mai 2017, pour une durée non limitée. Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus, sont les suivantes :

Ancienne mention : gérance : Monsieur BRAULT Mikaël, demeurant à Auxerre (89000) 1, place Nungesser et Coli, Monsieur GENET Pierre-Yves, demeurant à Venoy (89290) 3 bis, rue de Ligny.

Nouvelle mention : gérance : Monsieur BRAULT Mikaël, demeurant à Auxerre (89000) 1, place Nungesser et Coli, Monsieur GENET Pierre-Yves, demeurant à Venoy (89290) 3 bis, rue de Ligny, Monsieur LEWINTRE Tony, demeurant à Charbuy (89113) 2, impasse de la Voie – Saint Maurice Porte 14, Hameau le cul du four.

Pour avis.

AL892419442

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte en date du 01/06/2017 à Cosne Cours sur Loire (Nièvre), Monsieur et Madame Jean-Claude BONNARD, dont le siège social est Les Fragnes 89520 Treigny, immatriculée au RCS de Auxerre sous le numéro 312 018 179 a donné en location-gérance à la société JRS BONNARD, SARL au capital de 4 000 euros, dont le siège social est 11 rue de la Croix de Fer, Les Fragnes, 89520 Treigny, immatriculée au RCS de Auxerre sous le numéro 829 851 286, un fonds de commerce et artisanal de vente, achat et réparation de matériel agricole (neuf et occasion), sis et exploité 11 rue de la Croix de Fer, Les Fragnes, 89520 Treigny, pour une durée de 1 année à compter du 01/06/2017, renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois.

Pour avis

AL892419465

DISSOLUTION LIQUIDATION

SC ANCA

Société Civile au capital de 800 euros,
Siège social :
10, Rue du 24 Août
89000 Auxerre
R.C.S Auxerre n° 438 883 530

Dissolution anticipée de la société

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Décembre 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Madame Marie-Jeanne BONTEMPS, demeurant à Diges (89240) 12 Les Mourons, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé au siège social.

L'adresse de la correspondance est au 12 Les Mourons – 89240 Diges où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis : Le Liquidateur,

AL892419437

SC ANCA

Société Civile au capital de 800 euros,
Siège social :
10, Rue du 24 Août
89000 Auxerre
R.C.S Auxerre n° 438 883 530

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée des associés réunie en date du 31 Décembre 2016, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis : Le Liquidateur,

Madame Marie-Jeanne BONTEMPS

AL892419438

SARL TRANSPORTS JULIEN

L'A.G.O. du 27/04/17 de la SARL en liquidation TRANSPORTS JULIEN, au capital de 7 622,45 €, dont le siège social et de liquidation est à Nailly (89100), 3, rue de Bois le Roi, 392 116 117 RCS Sens, a approuvé les comptes de liquidation au 31/12/16, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/16.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de Sens.

Mention sera faite au RCS de Sens.

AL892419449

SILAB CONSULTING

SARL au capital de 5000 Euros
1 rue des vignes du carrefour,
Champvallon,
89710 Montholon
817399546 R.C.S. Sens

Par décision de L'AGO en date du 10/06/2017 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur BOILEVE Laurent 1 rue des vignes du carrefour, Champvallon, 89710 Montholon, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Sens

AL892419460

GAEC DU CHATEAU

Gaec en liquidation
au capital de 69 690,00 euros
Siège social : 89700 Serrigny
378 322 176 Rcs Auxerre
Liquidateurs :
M. Maurice Van Tol- 89700 Tissey
Jean-Pierre Van Tol - 89700 Serrigny

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2017, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leur mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, un liquidateur.

AL892419463

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

SCI RUE DE LA PAIX

Société civile immobilière
au capital de 457,35 euros
Siège social : 55, avenue de la Tournelle
89000 Auxerre
Siège de liquidation : 32 rue Méluzien
89200 Avallon
RCS Auxerre 950 378 935

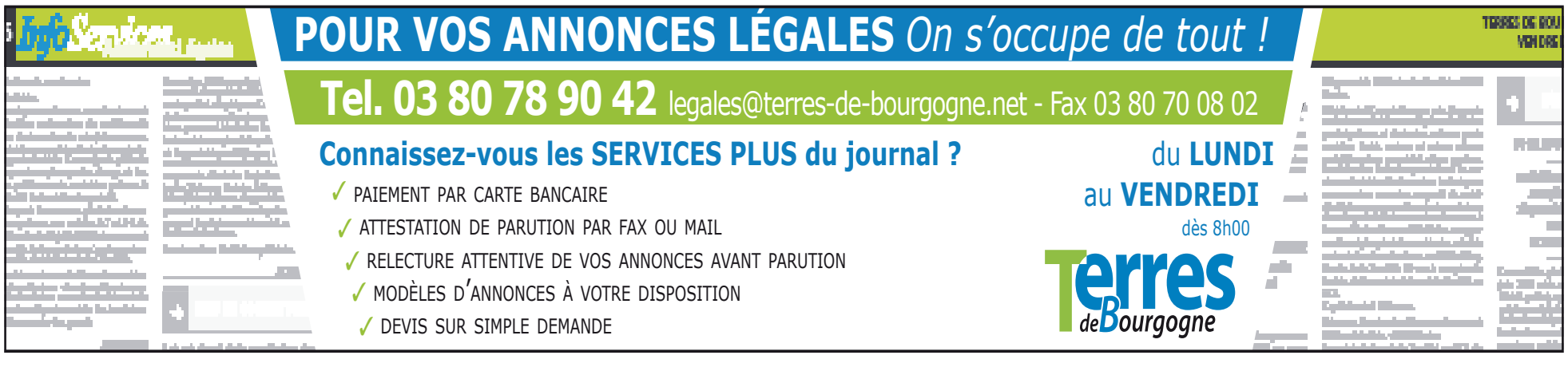
Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrice QUINCY, demeurant 32 rue Méluzien, 89200 Avallon, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 32 rue Méluzien 89200 Avallon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés.



Pour avis
Le Liquidateur

AL892419469

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/05/2017, il a été constitué une SARL dénommée M & S SERRURERIE.

Siège social : 2 rue Edouard Vaillant - 89400 Migennes.

Capital : 1.000 €.

Objet : Serrurerie, Chaudronnerie, Fabrication mobilier bois et fer.

Gérance : M. Mathieu DUFOUR, 2 rue Edourad Vaillant - 89400 Migennes, et Mme Stéphanie DUFOUR, 2 rue Edouard Vaillant - 89400 Migennes.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL892419409

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 4 juin 2017, il a été constitué une société.

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : SCI CASADO17

Siège Social : 38 bis rue des Charmes, 89500 Villeneuve sur Yonne

Objet social : Acquisition et gestion de biens immobiliers

Capital : 100 €

Gérant : DI LORETO Sandra, 38bis rue des charmes, 89500 Villeneuve sur Yonne

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

Pour avis,
Le gérant.

AL892419428

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/05/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : ENR INNOVATIONS

Siège social : 5 rue pierre Castets, Bat D, 89100 Sens

Forme : SASU

Capital : 10 000 Euros

Objet social : Domotique, électricité générale

Président : Monsieur Nasreddine Djadi demeurant : 70 rue Marcelle, 93500 Pantin élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL892419435

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/06/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : OLIVANI

Siège social : 5 rue de la République , «Le Prieuré», 89310 Noyers

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 500 €

Objet social : La gestion,l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social. Exceptionnellement la vente des biens mobiliers ou immobiliers appartenant à la société.

Gérant : Madame Annick MULLER, 13 bis rue Keller, Paris, 75011 Paris

Cogérant : Monsieur Olivier COULON, 7 rue du Champs de la Ville, 58530 Dornecy

Clause restrictive pour les cessions de parts : La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre.

AL892419439

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à St Sérotin du 24/04/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : DEVILAINE BATIMENT

Siège social : Lieudit «La Sècherie», 89140 St Sérotin

Objet social : Travaux de maçonnerie

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 500 euros

Gérance : M. Anthony DEVILAINE, demeurant Lieudit «La Sècherie» 89140 St Sérotin, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS de Sens.

Pour avis – La Gérance

AL892419443

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination MAG'HELLENE, une SAS au capital de 10.000 €, ayant son siège social à Migennes (89) 14-16, rue O. de Gouges, ayant pour objet l'import-export, déstockage, discount, d'achat et vente, au détail, en gros ou semi-gros, de tous articles, matériels, produits marchandises. Accès aux assemblées – vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. En outre, il a été procédé à la nomination de Mme Agapi MISSIOS – 32, rue du Pont à Charmoy(89) en qualité de président. La société sera immatriculée au registre du commerce de Sens.

AL892419444

SARL L'ENCAS

Par acte SSP du 10/05/2017, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L'ENCAS

Objet social : RESTAURATION RAPIDE

Siège social : 3 RUE FAILLOT, 89000 Auxerre.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. MOHAMEDI YASSINE, demeurant 5 ALLEE DES VOSGES, 89000 Auxerre

Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL892419445

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 15 mai 2017 constitution d'une Société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : «LA FOURNEE D'ANTAN»

Enseigne commerciale : LA FOURNEE D'ANTAN

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital : 5 000 €uros – Apports en numéraire

Siège Social : 10 Rue Bouchardat – 89 440 L'ISLE SUR SEREIN

Objet Social. Achat et Vente de pains, pâtisseries, viennoiseries, sandwicheries, confiseries, sans fabrication sur place sauf terminal de cuisson.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Président : nommé pour une durée non limitée : Monsieur Emmanuel COUILLARD demeurant : 27 Grande Rue – 89440 JOUX LA VILLE.

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre (Yonne).

Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer au droit de vote sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts sociales. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts sociales.

Pour avis
La Présidence

AL892419448

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Sens en date du 01/06/2017, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS KERKRI ;

Siège : 9 avenue du 8 mai 1945, Sens (89100) ;

Objet : le transport de personnes par taxi ;

Durée : 99 ans,

Capital : 2 000 euros,

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, 3 jours avant l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Toute cession d'actions non frappée d'une clause d'inaliénabilité, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions extraordinaires.

Président : Mme Ahlame KERKRI, 32 rue Savinien Lapointe, Sens (Yonne),

Immatriculation : RCS de Sens.

AL892419454

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : VMG

Siège Social : 9 Rue Baudin – 89000 Auxerre

Objet :

- L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 années

Capital : 900 euros

Apports en numéraire : 900 euros

Gérance :

- M. Philippe MADDIO, sis Paseo Alameda de Osuna-76 28042 Madrid, Espagne
- M. Romaric VINCENT, sis 684 Boulevard des Epinettes – 01220 Divonne Les Bains
- M. Nicolas GATHELIER sis 9 Rue Baudin – 89000 Auxerre

Cession de parts

Librement cessibles entre associés; agrément dans tous les autres cas.

Immatriculation au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL892419456

SCP LELIEVRE-GUENIN Notaires à Avallon

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, le 9 juin 2017, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers.

Dénomination : SCI DES COURS

Siège social : Saint Germain des Champs (89), 34 Route d'Avallon, Montmardelin

Durée : 99 ans

Capital social : 53 100 EUR

Les apports sont en nature.

Gérants : M. Etienne FEVRE et M. Noël FEVRE

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre

Pour avis
Le Notaire.

AL892419457

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Auxerre du 12/06/2017 a été constituée une SASU nommée : CONTROLE TECHNIQUE AUXERRE SUD

Objet : CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE VL AUXERRE SUD

Capital : 100 €

Siège social : 5 avenue Maréchal JUIN, 89000 Auxerre

Durée : 99 ans Président :M. REDA BOUGUETOUTA,5 avenue Maréchal JUIN, 89000 Auxerre

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

AL892419461

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 Bourges

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte ssp du 28/05/2017, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Dénomination : EARL CLAIREFONTAINE

Siège Social : Champcevrais (89220), Clairefontaine

Objet : La société a pour objet l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité agricole.

Durée : 99 années

Capital : 8 000 euros en numéraire

Gérance : M. Roland MARINGE, dmt à Paris (75016), 7 rue Mirabeau

Immatriculation : RCS d' Auxerre

Agrément des cessions de parts : Cession libre entre associés et aux descendants ; Agrément pour toute autre cession à la majorité des 2/3 des voix.

Pour avis, la Gérance

AL892419464

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 juin 2017, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : Scd Primavera.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 4.500 euros.

Siège social : 4 rue des Vignes – 89800 Lignorelles.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Numéraire : 4.500 euros.

Gérant : Antonio Gonçalves Dias et Mme Christine Gallois épouse Gonçalves Dias, demeurant ensemble à Lignorelles (Yonne), 4 rue des Vignes.

Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles entre associés qui sont libres lorsque la société n'a que deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL892419466





BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

NOUVEAU

Terres de Bourgogne

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

SIGNATURE

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°___/___/___/___
date d'expiration: __/__

Programme européen Life +

Pour laisser libre cours à la faune aquatique et à la vie

Du 31 mai au 2 juin, le Parc naturel régional du Morvan et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, ont convié tous les acteurs du programme européen Life + *"Continuité écologique, gestion de bassins versants et faune patrimoniale associée"* à dresser le bilan des actions menées, à partager et à échanger pour assurer la réussite des projets en cours et à venir.



Passe à poissons de type rampe en enrochements au moulin Cadoux.



Passe à poissons de type rivière de contournement au moulin Sapin.



Arasement partiel du seuil du moulin de Templiers.

Avez-vous déjà rencontré et observé au détour d'un ruisseau l'écrevisse à pied blanc, la moule perlière, la mulette épaisse ? Si vous avez eu cette chance, car ces espèces se font rares, c'est que vous vous trouvez dans un environnement préservé, dans l'une ou l'autre de ces rivières et ruisseaux du Morvan qui ont pu bénéficier du programme européen Life+. Ce programme, d'une durée de six années (2011-2017), a permis au travers d'actions ciblées, de restaurer certaines fonctionnalités des cours d'eau et leurs diverses connexions pour redonner libre cours à la vie aquatique.

Du 31 mai au 2 juin ils étaient nombreux à se réunir en congrès à Beaune, à l'invitation du Parc naturel régional du Morvan et du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, soutenus par les agences de l'eau Seine-Normandie, Méditerranée-Corse, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, la Dreal BFC et l'Agence française pour la biodiversité. 230 participants venus de toute la France, d'Europe, de Suisse et des USA même, ont partagé leur expérience, leur expertise et ont communiqué sur les actions conduites pour la restauration de la continuité écologique dans les bassins versants concernés, sur les plans technique, financier et social.
Ce dernier point est essentiel, car l'acceptabilité sociale d'un projet de restauration conditionne la réussite d'une opération. Jean-Philippe Caumont, directeur du Parc naturel régional du Morvan, insiste sur *«la nécessité de prendre le temps de la discussion avec les propriétaires riverains et toutes les personnes concernées par un tel projet»*. Dans le Parc régional des Ballons des Vosges, Laurent Seguin observe qu'il *«aura fallu cinq années de concertation, de discussions, d'explications et beaucoup de conviction pour rassurer»* et faire tomber les défenses sociales et culturelles. Le programme conduit dans le Parc naturel régional du Morvan se termine : 14 barrages ont été aménagés, repensés et pour certains éliminés, *«en accord avec les propriétaires»*. Les projets ont été menés essentiellement sur les deux rivières emblématiques de la région Morvan : la Cure et le Cousin. Avec au bilan, la continuité restaurée et effective en totalité sur certaines zones.

«Le modèle du Parc régional à la française fait école», relève le directeur du Parc naturel régional du Morvan, car il se construit de la base au sommet, les élus étant fortement engagés dès le début et la charte discutée de façon collégiale. Ce qui confère à un Parc régional un ancrage territorial fort et facilite l'engagement des élus et des acteurs locaux. Le programme européen Life+ *«Continuité écologique, gestion de bassins versants et faune patrimoniale associée»*, à un effet levier sur des initiatives locales qui bénéficient ainsi d'un soutien financier, le tout, apprécie Jean-Philippe Caumont, *«dans un contexte fluide et réactif»*. L'obligation de résultat est à la mesure du soutien de la commission européenne qui gère en direct ce programme, *«on travaille dans un bon climat de confiance et sans intermédiaires»*. Pendant ces trois jours, les participants à ce colloque de restitution ont ainsi dressé le bilan des actions, envisagé l'avenir, partagé, échangé pour mieux agir et communiquer. Qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas une lubie écologiste que cette restauration de l'environnement aquatique de certaines têtes de bassin. La qualité de l'eau, la vie de nos rivières, la richesse et la fonctionnalité du milieu, de notre milieu de vie, en dépendent. Au final, c'est toute la chaîne de vie qui est ainsi préservée. En protégeant l'eau, en préservant ou en restaurant la biodiversité, c'est notre propre espèce que l'on préserve et son avenir sur cette planète. Tout le monde sait par ailleurs, que les petits ruisseaux font les grandes et belles rivières.

ANNE-MARIE KLEIN

Pour en savoir plus : http:/www.life-continuite-ecologique.eu/

Continuité écologique : Quézaco?

La continuité écologique d'un cours d'eau est définie comme la libre circulation des espèces et leur accès à leurs zones de reproduction, d'abri, d'alimentation...
Tout ce qui assure la survie d'une espèces, certaines étant des indicateurs précieux de biodiversité et de bonne santé du milieu environnant. La continuité écologique concerne également les bonnes conditions de transport naturel des matériaux solides (cailloux, graviers) et le bon fonctionnement des habitats naturels.

Les sites des Parcs naturels régionaux

Pour le Parc naturel régional du Morvan : la vallée de la Cure et du Cousin.
4 départements concernés, Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne. 117 communes - 2900 km2 - 51 357 hab.
Pour le Parc naturel régional des Ballons des Vosges : le Plateau des Mille étangs en Franche-Comté.
3 régions concernées : Alsace, Lorraine et Franche-Comté. 4 départements - 187 communes - 2643 m² - 238 101 hab.

Les espèces indicatrices de la bonne santé des cours d'eau

La moule perlière : Elle vit 100 ans sous nos latitudes, 217 ans en Suède! Son poisson hôte dans le Morvan c'est la truite fario. Elle ne supporte aucune pollution chimique. En France, elle est au bord de l'extinction. La cure et le Cousin font partie des cinq derniers cours d'eau à abriter l'espèce et à voir quelques reproductions récentes.
La mulette épaisse : elle vit 30 ans sous nos latitudes. 90 ans en Europe du Nord. Ses poissons hôtes sont l'épinoche et l'épinochette, la chevesne, le chabot, le vairon, la vandoise, la rotengle. Elle est présente en Europe et en France sur les bassins de la Loire, de la Seine (Cure et Cousin), du Rhin et de la Meuse.
L'écrevisse à pied blanc. Elle vit une douzaine d'années dans les ruisseaux aux eaux claires, peu profondes, d'excellente qualité, oxygénées et fraîches. Outre les modifications morphologiques et physico-chimiques des cours d'eau, cette espèce est menacée par l'expansion catastrophique des écrevisses exotiques.
Autres espèces indicatrices de la bonne qualité de l'eau :
La truite fario. En déficit dans les cours d'eau de Bourgogne ce qui nécessite d'améliorer la qualité et la connectivité entre les petits ruisseaux des têtes de bassin.
Le chabot de rivière. Très sensible à la qualité du milieu, sa présence est un indicateur de qualité des eaux et de la structure du milieu.
La lamproie de Planer. Sa reproduction et son développement exigent l'accessibilité et la préservation des zones de frayère.